

# Comparaison du bien-être et de la protection des animaux dans la production de viande entre la Suisse et ses pays fournisseurs en 2018

Une étude de projet à l'attention de:

QUALITÄTS SCHWEIZER LAND- UND  
STRATEGIE ERNÄHRUNGSWIRTSCHAFT  
STRATÉGIE SECTEUR AGROALIMENTAIRE  
QUALITÉ SUISSE



**agridea**

ENTWICKLUNG DER LANDWIRTSCHAFT UND DES LÄNDLICHEN RAUMS  
DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE ET DE L'ESPACE RURAL  
SVILUPPO DELL'AGRICOLTURA E DELLE AREE RURALI  
DEVELOPING AGRICULTURE AND RURAL AREAS

## **Impressum**

Edition	AGRIDEA Eschikon 28 • CH-8315 Lindau T +41 (0)52 354 97 00 • F +41 (0)52 354 97 97 kontakt@agridea.ch • <a href="http://www.agridea.ch">www.agridea.ch</a>
Auteur-e-s	Marc Boessinger, ing. Agronome dipl. EPF, Responsable Production animale AGRIDEA Franziska Hoffet, Développement rural MSc, SLU Uppsala, AGRIDEA
Mandataire	Association pour la promotion de la stratégie qualité de l'agriculture et de la filière alimentaire suisses; <a href="http://www.qualitätsstrategie.ch">www.qualitätsstrategie.ch</a>
Rédaction	Marc Boessinger
Impression	AGRIDEA

© AGRIDEA, 2<sup>ème</sup> édition révisée, janvier 2019

© Association Stratégie Qualité, janvier 2019

Ce rapport est disponible en français et en allemand.

Seule la forme masculine est utilisée pour les désignations de personnes afin d'alléger le texte. Toutes les désignations de personnes se réfèrent toutefois par principe tant au genre masculin que féminin.

Cette brochure ne peut être photocopiée ou reproduite d'aucune autre manière, intégralement ou en partie, sans l'autorisation expresse de l'éditeur ou du client.

Toutes les informations contenues dans cette publication sont fournies sans garantie. Le seul facteur qui fait foi étant la législation applicable.

### L'Association pour la promotion de la stratégie qualité de l'agriculture et de la filière alimentaire suisses

Les consommateurs doivent pouvoir savourer des produits suisses en toute bonne conscience. En signant la charte Qualité, les acteurs de l'agriculture et de la filière alimentaire suisses s'engagent pour une production de denrées alimentaires durable, respectueuse des animaux et de grande qualité.

Voici nos valeurs communes:

- Naturel
- Saveur
- Sécurité et santé
- Authenticité
- Provenance suisse/transformation en Suisse
- Durabilité

En novembre 2016, plus de 30 entreprises et organisations ont fondé à Berne l'Association pour la promotion de la stratégie qualité de l'agriculture et la filière alimentaire suisses (Association Stratégie Qualité), qui compte aujourd'hui 45 membres. L'association souhaite incarner les objectifs et les valeurs de la charte, qui jouit d'un vaste soutien depuis 2012, et donner un visage à la stratégie Qualité. A cet effet, l'association aborde des thèmes d'actualité.

L'Association Stratégie Qualité a pour but de soutenir et de renforcer une alimentation de qualité à base de produits suisses. Les attentes des consommateurs en matière de qualité sont en constante évolution. Il est important pour nous de suivre cette évolution et de veiller à ce que l'amélioration continue du secteur agro-alimentaire suisse soit encouragée, afin de répondre aux attentes des consommateurs et de conserver un avantage comparatif sur les principaux pays de provenance des importations en Suisse. C'est pourquoi l'Association Stratégie Qualité a chargé Agridea de réaliser l'étude intitulée "Analyse comparative du bien-être animal et de la protection des animaux dans la production de viande entre la Suisse et ses pays fournisseurs en 2018" ; cette étude a été réalisée en partenariat entre Agridea et l'Association Stratégie Qualité.

Le 14 septembre 2018, l'étude sera présentée au public et discutée lors de la conférence "Die Zukunft baut auf Tierwohl" (L'avenir se construit sur le bien-être animal) organisée par l'Association Stratégie Qualité.

Charte: Par cette charte, nous exprimons les lignes directrices, les valeurs et les principes auxquels nous entendons adhérer dans le cadre de la stratégie qualité. [→Charte](#)

Pour en savoir plus sur l'association, consultez le site suivant [www.qualitaetsstrategie.ch](http://www.qualitaetsstrategie.ch)

Courtemelon, août 2018



Olivier Girardin

Président de l'Association Stratégie Qualité

---

---

## Table des matières

Résumé .....	9
1 Introduction.....	11
2 Production indigène et importations de viande .....	12
2.1 Viande de bœuf et de veau .....	13
2.2 Porc .....	15
2.3 Volaille.....	16
2.4 Viande ovine .....	20
2.5 Chèvre.....	21
2.6 Lapin .....	21
2.7 Cheval .....	22
2.8 Gibier et sanglier .....	23
3 Comparaison des normes sur le bien-être animal en Suisse et dans les pays fournisseurs .....	24
3.1 Bovins et veaux .....	26
3.2 Porcs .....	28
3.3 Volaille.....	30
3.4 Ovins.....	33
3.5 Chèvres .....	35
3.6 Lapins.....	37
3.7 Chevaux .....	39
3.8 Abattage.....	40
3.9 Système de contrôle .....	42
3.9.1 Contexte initial de la Suisse .....	42
3.9.2 Contexte initial de l'UE et d'autres pays d'origine .....	43
3.10 Utilisation d'hormones et de stimulateurs de performance antimicrobiens .....	44
3.10.1 Hormones et stimulateurs de performance antimicrobiens .....	44
3.10.2 Utilisation de médicaments vétérinaires comme stimulateurs de performance.....	44
3.10.3 Utilisation de médicaments vétérinaires en médecine vétérinaire.....	45
4 Programmes de qualité dans l'élevage de bétail indigène et dans les pays étrangers .....	46
4.1 Labels suisses.....	46
4.2 Labels et programmes de qualité dans l'espace européen .....	47
5 Discussion et conclusion .....	49
5.1 Ce qui distingue la Suisse du reste des pays.....	50
5.1.1 Généralisation des formes d'élevage respectueuses des animaux en Suisse – dans l'Union européenne .....	51
5.2 Potentiel d'amélioration et nécessité d'agir en Suisse .....	52
5.3 Élargissement de la participation aux programmes nationaux de bien-être animal SST et SRPA.....	53
5.4 Réduction de l'attache des vaches laitières.....	54
5.5 Bien-être animal dans le commerce alimentaire .....	55
5.6 Bien-être animal dans la gastronomie .....	57

---

6	Perspectives pour 2030.....	58
6.1	Situation actuelle en matière de bien-être animal en Suisse et à l'étranger.....	58
6.2	Développement de la législation sur le bien-être des animaux.....	58
6.3	Changement structurel également en Suisse.....	59
6.4	Nécessité d'une action en matière de bien-être animal, du point de vue de la Protection Suisse des Animaux.....	59
6.5	Nécessité d'une action en matière de bien-être animal du point de vue des services vétérinaires.....	60
6.6	Stratégie Elevage 2030: Déclaration sur la protection des animaux et le bien-être animal.....	61
6.7	Changement structurel en Allemagne et programmes d'État en faveur du bien-être des animaux.....	62
6.8	Efforts des pays voisins pour rattraper le retard dans la protection des animaux et le bien-être animal..	62
6.9	Le label allemand "Pour plus de bien-être animal": un travail de rattrapage réussi.....	63
6.9.1	Deux niveaux de label: entrée de gamme et Premium.....	63
6.10	Regard au-delà des frontières - L'UE s'intéresse à ce que nous faisons.....	66
6.11	Deux conférences en vue de l'avenir.....	67
6.11.1	Réunion annuelle de l'Association Suisse pour les Sciences Animales, ASSA, du 25 avril 2018.....	67
6.11.2	Le bien-être animal entre le marché et la politique, 21 juin 2018.....	68
6.12	Où en sommes-nous en 2030 ?.....	70
7	Liste des sources et liens.....	71
8	Annexe.....	73

---

## Liste des tableaux et illustrations

Tableau 1: Bœuf– Production indigène et volume d’importation par pays d’origine .....	13
Tableau 2: Veau - production indigène et importations par pays d’origine .....	14
Tableau 3: Viande porcine - production indigène et importations par pays d’origine .....	15
Tableau 4: Viande de volaille - production indigène et volume des importations par pays d’origine.....	16
Tableau 5: Importations de volaille par espèce de volaille.....	17
Tableau 6: Importation de viande de poulet - importations par pays d’origine .....	17
Tableau 7: Importation de viande de dinde - importation par pays d’origine.....	18
Tableau 8: Viande de canard importée - importation par pays d’origine .....	18
Tableau 9: Importation de viande d’oie - importation par pays d’origine .....	19
Tableau 10: Importation de viande de pintade - importation par pays d’origine .....	19
Tableau 11: Viande ovine - production indigène et importations par pays d’origine .....	20
Tableau 12: Viande de chevre - production indigène et importations par pays d’origine.....	21
Tableau 13: Viande de lapin - production indigène et importations par pays d’origine .....	21
Tableau 14: Viande de cheval - production indigène et importations par pays d’origine .....	22
Tableau 15: Gibier - production indigène et importations par pays d’origine .....	23
Tableau 16: Sanglier - quantité importée par pays d’origine.....	23
Tableau 17: Programmes volontaires SST, SRPA (voir tableau 25), Bio pour bovins .....	27
Tableau 18: Programmes volontaires SST, SRPA (voir tableau 25), Bio pour porcins .....	29
Tableau 19: Programmes volontaires SST, SRPA (voir tableau 25), Bio pour volaille.....	32
Tableau 20: Programmes volontaires SST, SRPA (voir tableau 25), Bio pour ovins .....	34
Tableau 21: Programmes volontaires SST, SRPA (voir Tableau 25), Bio pour caprins.....	36
Tableau 22: Programmes volontaires SST, SRPA (voir tableau 25), Bio pour lapins .....	38
Tableau 23: Programmes volontaires SST, SRPA (voir tableau 25), Bio pour équidés.....	39
Tableau 24: Part de viande labellisée des détaillants par catégorie d’animaux en 2015. Source: Huber 2016.....	46
Tableau 25: Participation aux programmes SST et SRPA par catégorie d’animaux, 2016.....	51
Tableau 26: Comparaison des pays pour les animaux avec accès au pâturage, aire d’exercice et élevage en plein air .....	52
Tableau 27: Critères d’évaluation pour lesquels la position de de la Suisse est inférieure à celle de ses pays fournisseurs .....	52
Tableau 28: Part indigène de l’offre de viande des différents détaillants par catégorie d’animaux .....	55
Tableau 29: Répartition des importations de viande selon la catégorie animale.....	56
Illustration 1: Comparaison des directives sur le bien-être des animaux pour les bovins et les veaux.....	26
Illustration 2: Comparaison des directives en matière de bien-être animal pour les porcs. ....	28
Illustration 3: Comparaison des directives sur la protection des animaux dans le secteur de la volaille. ....	30
Illustration 4: Comparaison des directives sur la protection des animaux dans le secteur ovin.....	33
Illustration 5: Comparaison des directives sur la protection des animaux pour les chèvres. ....	35
Illustration 6: Comparaison des directives sur la protection des animaux pour les lapins.....	37
Illustration 7: Directives sur la protection des animaux pour les chevaux. ....	39
Illustration 8: Comparaison des directives sur l’abattage des animaux - Suisse et principaux pays d’origine.....	40
Illustration 9: Comparaison des réglementations sur l’utilisation des hormones et des stimulateurs de performance antimicrobiens - Suisse et principaux pays de provenance des importations de viande .....	44

---

## Abréviations

AMP	Stimulateurs de performance antimicrobiens
OFEV	Office fédéral de l'environnement
Bio	Agriculture biologique
OAB	Ordonnance sur l'agriculture biologique
OSAV	Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires
OFAG	Office fédéral de l'agriculture
BMEL	Ministère fédéral de l'alimentation et de l'agriculture (Allemagne)
SST	Systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux
OPD	Ordonnance sur les paiements directs
FiBL	Institut de recherche de l'agriculture biologique
UGB	Unités de gros bétail
OGM	Organismes génétiquement modifiés
OEM	Ordonnance sur les effectifs maximums
LID	Service d'information agricole
Mercosur	«Mercado Común del Sur», Marché commun d'Amérique du Sud
MT	Jour d'engraissement
PER	Prestations écologiques requises
SRPA	Sorties régulières en plein air
StAR	Stratégie nationale Antibiorésistance
PSA	Protection suisse des animaux
OMédV	Ordonnance sur les médicaments vétérinaires
LPA	Loi sur la protection des animaux
OPAn	Ordonnance sur la protection des animaux

### Codes de pays utilisés

AR	Argentine	FR	France
AT	Autriche	GB	Grande-Bretagne
AU	Australie	HU	Hongrie
BE	Belgique	IT	Italie
BR	Brésil	IR	Irlande
CA	Canada	NL	Pays-Bas
CH	Suisse	NZ	Nouvelle-Zélande
CN	Chine	PL	Pologne
DE	Allemagne	SE	Suède
ES	Espagne	SL	Slovénie
EU	Union Européenne	UK	Royaume-Uni
FIN	Finlande	US	États-Unis d'Amérique

---

# Résumé

## Comparaison du bien-être et de la protection des animaux dans la production de viande entre la Suisse et ses pays fournisseurs en 2018

AGRIDEA a réalisé pour le compte de l'Association Stratégie Qualité secteur agro-alimentaire suisse une étude comparative du bien-être animal et de la protection des animaux dans la production de viande entre la Suisse et ses pays fournisseurs en 2018.

L'étude a été divisée en quatre parties. Dans la première partie, au chapitre 2, un aperçu est présenté, sous forme de tableau, de la production de viande indigène et des volumes d'importation en provenance des pays d'origine les plus importants pour les viandes des espèces animales suivantes: bœuf, veau, porc, volaille, ovins, caprins, lapins, chevaux et gibier.

Les tableaux indiquent les quantités absolues et les pourcentages de viande importés à partir des trois principaux pays de provenance et de l'Union européenne en 2017, par ordre décroissant. Des informations complémentaires sur les importations de viande en provenance de tous les pays d'origine se trouvent à l'annexe I.

Sur la base des données du tableau sur les principales provenances des importations de viande pour chaque espèce animale, la deuxième partie de l'étude, au chapitre 3, compare à l'aide de schémas en couleurs les normes de bien-être animal suisses avec les réglementations applicables dans les trois principaux pays de provenance des viandes étrangères définis au chapitre 2 et dans l'UE.

La liste des critères propres à la législation sur la protection des animaux, considérés dans la comparaison avec la législation sur la protection des animaux des autres pays d'origine, correspond aux exigences légales détaillées de la Suisse (par ex. espace minimal requis, fourrage grossier, apport en fer, climat d'étable, éclairage, etc.). Si d'autres critères obligatoires sont couverts dans la législation étrangère sur la protection des animaux des divers pays de provenance, ils ont également été inclus en tant que critères supplémentaires pour les espèces correspondantes.

A partir des champs de couleurs, différenciés selon des "réglementations plus strictes, équivalentes, moins strictes ou inexistantes", il est possible de voir pour quels critères la Suisse joue un rôle de pionnier ou dans quel pays d'origine la viande est produite selon des normes équivalentes, ou encore quel pays détient une avance sur la Suisse. Chaque illustration correspondant à une espèce animale est suivie d'une brève interprétation de ces critères, difficiles voire impossibles à comparer directement, et d'un tableau relatif aux programmes nationaux SST et SRPA de promotion du bien-être animal, selon lesquels des prestations supplémentaires doivent être remplies pour le bien-être animal. Les exigences pour la production biologique sont également incluses dans ce tableau.

Après la comparaison en couleur des critères d'élevage pour chaque espèce animale, une comparaison par pays est effectuée selon le critère de l'"abattage", des "systèmes de contrôle" et de "l'utilisation d'hormones et stimulateurs de performance antimicrobiens". En vue d'une comparaison supplémentaire entre la Suisse et l'étranger, le chapitre 4 se penche ensuite sur les programmes de label, d'origine et de qualité qui existent en Suisse et dans les pays européens voisins.

Dans la troisième partie du rapport, qui commence par le chapitre 5 "Discussion et conclusions", nous prenons position sur les questions qui distinguent la Suisse des autres pays, sur les possibilités d'amélioration et, le cas échéant, sur la nécessité d'agir en Suisse. Ce dernier domaine comprend des critères d'élevage détaillés où la comparaison en couleur des pays indique qu'un certain potentiel d'amélioration est encore latent en Suisse. Bien qu'un niveau de participation généralement élevé aux programmes de bien-être animal SST et SRPA puisse être observé, ce n'est pas le cas, dans la même mesure, pour toutes les espèces animales. Il existe donc une marge de progrès intéressante.

Si l'attache des vaches concerne surtout le domaine de la production laitière, il fait souvent débat, et d'autres pays détiennent ici une longueur d'avance, en raison de conditions structurellement plus favorables. Certains aspects liés à l'élevage du bétail de rente et à la possibilité d'accroître les volumes de viande produite dans des conditions de bien-être animal éprouvé, qui sont vendus au sein du commerce alimentaire et de la gastronomie méritent également une évaluation critique. Nous nous sommes aussi penchés sur le comportement d'achat contradictoire des consommateurs, illustré par le tourisme d'achat dans les pays voisins, qui révèle une affinité souvent plus grande envers les prix qu'envers le bien-être animal.

Dans la quatrième et dernière partie du rapport, au chapitre 6, Perspectives 2030, nous tentons d'interpréter d'importants critères et certaines indications pour en déduire quelle sera notre position en matière de protection et de bien-être des animaux par rapport aux autres pays à l'horizon 2030.

Pour ce faire, nous nous penchons sur l'état actuel du bien-être animal en Suisse et à l'étranger et son développement prévisible, sur l'évolution future de la législation suisse en matière de bien-être animal et sur les changements structurels en cours. Enfin, des perspectives sur le bien-être animal seront présentées sous l'angle spécifique de la protection des animaux en Suisse, des services vétérinaires suisses et de la Stratégie 2030 de la Confédération pour l'élevage de bétail. Un exemple met en lumière le travail de rattrapage de l'Allemagne en matière de bien-être

---

animal, sur la base du programme national de promotion du bien-être animal „Für Mehr Tierschutz“, lancé avec succès.

A la lumière de plusieurs exemples de conférences, nous révélerons également que, d'une part, l'UE s'intéresse de plus en plus à ce qui se passe en matière de protection et de bien-être des animaux en Suisse et, d'autre part, quelles opinions, suggestions et exigences sont celles des hommes politiques, des organisations professionnelles, de la protection des animaux et des consommateurs en matière de bien-être animal.

Les résultats de l'étude seront présentés et discutés pour la première fois lors de la conférence "L'agriculture et la filière alimentaire suisses bâtissent leur avenir sur le bien-être animal", du 14 septembre 2018.

---

# 1 Introduction

Le bien-être animal est l'un des principaux arguments des consommateurs suisses pour acheter de la viande, du lait et des œufs indigènes (Dudda 2015a). Le commerce de détail a également identifié le bien-être des animaux comme étant un besoin majeur permanent de la clientèle. En conséquence, cet aspect est devenu depuis longtemps un pilier important des stratégies de développement durable des détaillants en présence, donnant naissance à une grande variété de labels sur le bien-être animal au sein des assortiments de denrées alimentaires (Coop 2017). Néanmoins, la compréhension et les attentes du consommateur en matière de bien-être animal et de protection des animaux sont très différentes ou sont interprétées très différemment.

La législation suisse sur la protection des animaux régleme[n]te certes les exigences minimales, lesquelles sont en majorité supérieures aux exigences minimales en vigueur à l'étranger, mais ne garantissent toutefois pas encore un bien-être animal optimal, même dans toute la rigueur de la législation adoptée.

C'est surtout aussi dans les pays de l'UE que le bien-être des animaux attire sur lui l'attention sociale, politique et économique, depuis quelques années (Heise 2016). Dès lors, il convient de s'interroger sur la question suivante: nos réglementations en matière de bien-être des animaux et nos programmes étatiques - mais volontaires - en faveur du bien-être des animaux, "Systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux SST" et "Sorties régulières en plein air SRPA", sont-ils fondamentalement plus stricts et plus détaillés que les normes actuelles des directives européennes, des législations nationales ou celles des pays étrangers en général? Et comment établir si, d'ici à 2030, nos directives et nos spécifications seront toujours plus strictes et se démarqueront encore clairement des normes étrangères en matière de bien-être animal?

Dans le cadre de ce rapport, nous nous efforcerons de décrire et, dans la mesure du possible, d'évaluer la législation nationale en matière de protection et de bien-être des animaux en vigueur dans le domaine de la production de viande, en comparant la situation en Suisse et dans les principaux pays d'approvisionnement (pays de provenance). A cette fin, le chapitre 2 contient des compilations tabulaires relatives à la production nationale de viande et aux quantités de viande importées de l'étranger par espèce animale et en fonction des principaux pays de provenance.

Au chapitre 3, une comparaison graphique et schématique est effectuée pour chaque espèce animale entre les lois applicables dans le domaine du bien-être et de la protection des animaux, au sein des pays fournisseurs, et la norme en vigueur en Suisse.

Cette illustration schématique montre selon quels critères, dont certains sont très détaillés, la Suisse se distingue des pays dont elle importe de la viande par des exigences plus strictes ou, le cas échéant, là où elle doit rattraper ces marchés.

Le chapitre 5 propose une discussion et un bilan des constats présentés au chapitre 3, puis, au chapitre 6, certains critères et indices importants sont interprétés, afin d'anticiper quelle sera la position occupée par la Suisse en matière de protection et de bien-être animal par rapport à l'étranger, à l'horizon 2030.

---

## 2 Production indigène et importations de viande

En 2017, 427'067 tonnes de viande prête à la vente ont été consommées en Suisse. Sur ces quantités, 344'893 tonnes, soit un bon 80%, provenaient de la production indigène. Chaque habitant a consommé en moyenne 50,01 kg de viande et de produits carnés (Proviande 2018).

Les espèces animales suivantes sont considérées dans les tableaux successifs, relatifs à la production nationale et aux importations:

### Espèces animales prises en compte

	Tableau	Page
2.1 Boeuf et veaux	1 – 2	13 – 14
2.2 Porcs	3	15
2.3 Volailles	4 – 10	16 – 19
2.4 Ovins	11	20
2.5 Chèvres	12	21
2.6 Lapins	13	21
2.7 Cheveaux	14	22
2.8 Gibier et sanglier	15 – 16	23

### Structure et contenu des tableaux

Chaque tableau contient la quantité totale de viande par espèce animale, en tonnes et en pourcentage (t/%), issue de la production nationale et des importations. Le volume des importations est différencié en fonction des trois principaux pays d'approvisionnement et des informations supplémentaires concernant le total des "autres pays de l'UE" ou "autres pays tiers" comme pays d'origine.

Outre le total du type de viande, la proportion des importations est également différenciée en fonction de la déclaration en douane fédérale, du type de viande et des morceaux de viande par espèce animale. Ce n'est pas le cas pour la production nationale car en Suisse seul le nombre total des abattages est connu. De même, les importations de volaille sont réparties par espèce mais ce niveau de détail n'est pas disponible pour la Suisse, qui ne différencie pas les abattages de volaille selon les espèces.

En outre, l'annexe I contient, pour chaque espèce animale, les tableaux correspondants relatifs à la quantité totale des importations, divisée en fonction des quantités importées à partir de tous les pays d'origine ou d'importation et du type de viande de l'espèce animale considérée.

Les chiffres des tableaux 1 à 16 se réfèrent à l'année 2017 selon Proviande<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Proviande 2018, Der Fleischmarkt im Überblick 2017

## 2.1 Viande de bœuf et de veau

Tableau 1: Bœuf– Production indigène et volume d'importation par pays d'origine

Bœuf	Indigène			Importée	Provenance				
	Poids mort total	Poids de vente total	Part indigène dans la consommation		En tonnes nettes	Allemagne	Autriche	Irlande	Autres, EU
<b>Total en tonnes en %</b>	<b>111 942</b> -	<b>76 233</b> -	<b>-</b> <b>80,9 %</b>	<b>26 829,6</b>	<b>9 607</b> 35,8 %	<b>5 088,7</b> 19 %	<b>3 114,5</b> 11,6 %	<b>3 905</b> 14,6 %	<b>5 114,5</b> 19,1 %
Viande non désossée		-		227,3	3,7	2,4	34,1	150,1	37
Viande désossée		-		9 957,7	515	310,1	3 078,5	979,1	5 074,8
Viande salée ou en saumure, séchée, fumée		-		543,8	18,3	0,3	1,5	522,2	1,5
Carcasses ou demi-carcasses		-		13 387,5	7 814	4 776		797,6	
Langues		-		42,4	37,4			5	
Foies		-		155,8	62,4			93,1	0,2
Autres abats comestibles		-		2 515,1	1 156,2		0,2	1 357,8	0,9
<b>Animaux sur pied</b>		-		3 011 animaux					

Pour la liste de toutes les importations de viande bovine, voir l'annexe I, tableau I.

**Remarque:** Les importations de viande en provenance des pays du Mercosur (Brésil, Argentine, Paraguay, Uruguay) sont indiquées dans les tableaux de l'annexe I sur toutes les espèces animales.

Tableau 2: Veau - production indigène et importations par pays d'origine

Veau	Indigène			Importée En tonnes net- tes	Provenance			
	Poids mort total	Poids de vente total	Part indigène dans la consom- mation		Pays-Bas	France	Italie	Autres, EU
<b>Total en tonnes en %</b>	<b>27 090 -</b>	<b>21 130 -</b>	<b>- 96,6 %</b>	<b>639</b>	<b>285,6 44,7 %</b>	<b>154,9 24,2 %</b>	<b>107 16,7 %</b>	<b>91,5 14,3 %</b>
Viande non désossée		-		407,4	194,3	78,7	86,9	47,4
Viande désossée		-		204,4	89,8	74,6	7,6	32,4
Carcasses ou demi-carcasses		-		27,2	1,5	1,5	12,6	11,6

Pour la liste de toutes les importations de veau, voir annexe I, tableau II.

## 2.2 Porc

Tableau 3: Viande porcine - production indigène et importations par pays d'origine

Porc	Indigène			Importation En tonnes nettes	Provenance				
	Poids mort total	Poids de vente total	Part indigène dans la consommation		Allemagne	Pays-Bas	Espagne	Autres, EU	Autres, non-EU
<b>Total en tonnes en %</b>	<b>238 504</b> -	<b>182 456</b> -	- <b>96,50 %</b>	<b>15 873,5</b>	<b>6 999,1</b> 44 %	<b>3 339</b> 21 %	2 093,4 13,2 %	<b>3 420,5</b> 21,6 %	<b>21,4</b> 0,1 %
Carcasses	-	-	-	206,1	69,9	-	3,3	132,8	-
Poitrines (entrelardé)	-	-	-	28,3	4,2	4,8	0,9	18,4	-
Carrés et leurs parties	-	-	-	36,5	4,3	-	28,6	3,6	-
Viande, fraîche, réfrigérée, congelée	-	-	-	1137,9	481,2	-	20,3	625,6	10,8
Viande salée, séchée, fumée	-	-	-	2641,3	559,9	2	368,5	1710,9	0,1
Foies	-	-	-	2241,7	1353,6	576,2	250,2	61,6	-
Jambons, épaules et leurs morceaux non désossés <sup>2</sup>	-	-	-	107	7,3	-	59	40,7	-
Lard de porc	-	-	-	28,8	1,8	-	-	16,5	10,5
Autres abats comestibles	-	-	-	9 446	4 516,9	2 756	1 362,7	810,4	-
<b>Animaux sur pied</b>	-	-	-	1000 Tiere	-	-	-	-	-

Pour la liste de toutes les importations de viande porcine, voir annexe I, tableau III.

<sup>2</sup> frais/réfrigéré, salé, séché, fumé

## 2.3 Volaille

Tableau 4: Viande de volaille - production indigène et volume des importations par pays d'origine

Volaille	Indigène			Importation En tonnes net- tes	Provenance				
	Poids mort to- tal	Poids de vente total	Part indigène dans la con- sommation		Brésil	Allemagne	France	Autres, EU	Autres, non-EU
Total en tonnes %	<b>91 483</b> -	<b>58 457</b> -	- <b>57,90 %</b>	<b>45 259,6</b>	<b>17 797,8</b> 39,3 %	<b>7 641,1</b> 16,9 %	<b>6 231,5</b> 13,8 %	<b>12 953,5</b> 28,6 %	<b>635,8</b> 1,4 %
Poitrines, fraîches ou réfrigérées		-		14 051,1		3 431	3 331,7	7 288,5	
Poitrines congelées		-		18 079,6	15 314,1	524,3	285,5	1 352,1	603,7
Volaille non découpée en mor- ceaux, fraîche, réfrigérée, congelée		-		1 948,7	25	679,8	868,3	351,6	24,1
Viandes et abats comestibles, sa- lés <sup>3</sup>		-		163		6,6	109,1	47,2	
Morceaux et abats comestibles <sup>4</sup>		-		10776,5	2458,7	2998	1437,2	3 874,6	8,1
Foie gras		-		235,7		0,7	199,7	35,4	8,1
Foies gras fumés, lard		-		5,1		0,9	0,1	4,1	

Pour une liste de toutes les importations de viande de volaille, voir l'annexe I, tableaux IV à IX.

<sup>3</sup> non découpés en morceaux, salés ou en saumure, séchés ou fumés

<sup>4</sup> frais, réfrigérés ou congelés

Tableau 5: Importations de volaille par espèce de volaille

Catégorie d'animaux	Quantité en tonnes	Pourcentage
<b>Poulet</b>	33 666	74,4 %
<b>Dinde</b>	9 225,7	20,4 %
<b>Canard</b>	2 033,8	4,5 %
<b>Pintade</b>	220,3	0,5 %
<b>Oie</b>	83,2	0,2 %

Tableau 6: Importation de viande de poulet - importations par pays d'origine

<b>Poulet</b>	<b>Importation</b>	<b>Provenance</b>				
	En tonnes nettes	Brésil	Allemagne	France	Autres, EU	Autres, Non-EU
<b>Total en tonnes</b> %	<b>33 666</b>	<b>15 767,6</b> 46,8 %	<b>5 257</b> 15,6 %	<b>3 380,4</b> 10 %	<b>8 794,9</b> 26,1 %	<b>466,1</b> 1,4 %
Poitrines fraîches ou réfrigérées	9 730,3		2 835,4	1 972,4	4 922,5	
Poitrines congelées	15 631,1	13 649,7	267,6	190,7	1 060,5	462,6
Poulet, entier, frais, réfrigéré ou congelé	1 042,1	25,0	290,3	619,4	103,9	3,6
Viande et abats comestibles, salés <sup>5</sup>	91,2		3,5	41,3	46,4	
Morceaux et abats comestibles, frais, réfrigérés ou congelés	7 171,2	2 092,9	1 860,1	556,6	2 661,5	

<sup>5</sup> non découpés en morceaux, salé ou en saumure, séché, fumé

Tableau 7: Importation de viande de dinde - importation par pays d'origine

Dinde	Importation	Provenance				
	En tonnes nettes	Hongrie	Brésil	Allemagne	Autres, EU	Autres, Non-EU
<b>Total en tonnes</b> %	<b>9 225,7</b>	<b>2 099,3</b> 22,8 %	<b>2 030,1</b> 22 %	<b>1 671,6</b> 18,1 %	<b>3 413,6</b> 37,0 %	<b>11</b> 0,1 %
Poitrines fraîches ou réfrigérées	3 632,8	1 304,1		593,9	1 734,7	
Poitrines congelées	2 448,5	327,9	1 664,4	256,7	199,5	
Dindes entières, fraîches, réfrigérées ou congelées	216,3	62,3		3,9	139,1	11
Vianades et abats comestibles, non coupés en morceaux, salés <sup>6</sup>	1				0,7	
Morceaux et abats comestibles, frais, réfrigérés ou congelés	2 927,5	405	365,7	817	1 339,7	

Tableau 8: Viande de canard importée - importation par pays d'origine

Canard	Importation	Provenance				
	En tonnes nettes	France	Allemagne	Pays-Bas	Autres, EU	Autres, Non-EU
<b>Total en tonnes</b> %	<b>2 033,8</b>	<b>947,6</b> 46,6 %	<b>678</b> 33,3 %	<b>190</b> 9,3 %	<b>200,8</b> 9,9 %	<b>17,5</b> 0,9 %
Poitrines fraîches ou réfrigérées	561,9	516,6	1,5		43,9	
Canard entiers	605,8	53,5	385,4	105,4	52	9,5
Morceaux et abats comestibles, frais, réfrigérés ou congelés	639,8	181,8	290,8	84,5	74,7	8
Foie gras	226,3	195,6	0,4		30	

<sup>6</sup> non découpés en morceaux, salé ou en saumure, séché, fumé

Tableau 9: Importation de viande d'oie - importation par pays d'origine

Oie	Importation	Provenance			
	En tonnes nettes	Hongrie	Allemagne	France	Autres, EU
<b>Total en tonnes</b> %	<b>83,2</b>	<b>31,6</b> 37,9 %	<b>30,5</b> 36,7 %	<b>16,4</b> 19,8 %	<b>4,7</b> 5,6 %
Poitrines fraîches ou réfrigérées	0,8	0,6		0,1	
Oie, entière, fraîche, réfrigérée ou congelée	35	20,3	0,2	11,7	2,9
Morceaux et abats comestibles, frais, réfrigérés ou congelés	38	5,6	30,1	0,6	1,7
Foie gras	9,4	5,1	0,3	4	

Tableau 10: Importation de viande de pintade - importation par pays d'origine

Pintade	Importation	Provenance		
	En tonnes nettes	France	Allemagne	Italie
<b>Total in t</b> %	220,3	215,2 97,7 %	3,2 1,4 %	1,9 0,9 %
Poitrines fraîches ou réfrigérées	125,3	124,8	0,1	0,5
Pintade entière, entière, fraîche, réfrigérée ou congelée	49,4	48,1		1,3
Viandes et abats comestibles, non coupés en morceaux, salés <sup>7</sup>	45,5	42,3	3,1	0,1

<sup>7</sup> salé sou en saumure, séchés, fumés

## 2.4 Viande ovine

Tableau 11: Viande ovine - production indigène et importations par pays d'origine

Viande ovine	Indigène			Importation En tonnes net- tes	Provenance				
	Poids mort to- tal	Poids de vente total	Part indigène dans la con- sommation		Nouvelle- Zélande	Australie	Irlande	Autres, EU	Autres, Non EU
<b>Total en tonnes</b> %	<b>5 059</b> -	<b>3 835</b> -	- <b>37,9%</b>	<b>6 375,5</b>	<b>2 175,5</b> 34,1 %	<b>2 030,3</b> 31,9 %	<b>960</b> 15,1 %	<b>1 173,1</b> 18,4 %	<b>36,5</b> 0,6 %
Viande non désossée		-		1 810,9	650,8	433,3	372,9	337,8	16,1
Viande désossée		-		4 097,6	1 524,7	1 597	573,1	388,7	14,1
Carcasses ou demi-carcasses		-		467,1			14,1	446,7	6,3

Pour la liste de toutes les importations de viande ovine, voir annexe I, tableaux X.

## 2.5 Chèvre

Tableau 12: Viande de chèvre - production indigène et importations par pays d'origine

Chevre	Indigène			Importation En tonnes net-tes	Provenance			
	Poids mort total	Poids de vente total	Part indigène dans la consommation		France	Pays-Bas	Nouvelle-Zélande	Autres, EU
Viande de chèvre en tonnes %	<b>491</b> -	<b>392</b> -	- <b>62,3 %</b>	<b>237,4</b>	<b>213</b> 89,4 %	<b>9,6</b> 4 %	<b>9</b> 3,8 %	<b>5,8</b> 2,8 %

Pour la liste de toutes les importations de viande caprine, voir annexe I, tableau XI.

## 2.6 Lapin

Tableau 13: Viande de lapin - production indigène et importations par pays d'origine

Lapin	Indigène			Importation En tonnes net-tes	Provenance				
	Poids mort total	Poids de vente total	Part indigène dans la consommation		Hongrie	France	Italie	Autres, EU	Autres, Non EU
Viande de lapin en tonnes <sup>8</sup> %	<b>971</b> -	<b>680</b> -	- <b>43,4%</b>	<b>1 125,9</b>	<b>838,9</b> 74, 5%	<b>167,6</b> 14, 9%	<b>50,5</b> 4,5 %	<b>56,4</b> 5,0 %	<b>12,5</b> 1,1 %

Pour une liste de toutes les importations de viande de lapin, voir l'annexe I, tableau XII.

<sup>8</sup> viandes de lapins ou de lièvres

## 2.7 Cheval

Tableau 14: Viande de cheval - production indigène et importations par pays d'origine

Cheval	Indigène			Importation	Provenance				
	Poids mort total	Poids de vente total	Part indigène dans la consommation	En tonnes nettes	Argentine	Canada	Belgique	Autres, EU	Autres, Non EU
Viande de cheval en tonnes <sup>9</sup> en %	<b>527</b> -	<b>279</b> -	- <b>9,1%</b>	<b>2 779,9</b>	<b>530,4</b> 19,1%	<b>499,6</b> 18%	<b>484,8</b> 17,4%	<b>995,2</b> 35,8%	<b>269,9</b> 9,7%

Pour la liste de toutes les importations de viande de cheval, voir annexe I, tableau XII.

<sup>9</sup> Viande des espèces chevaline, asine ou mulassière

## 2.8 Gibier et sanglier

Tableau 15: Gibier - production indigène et importations par pays d'origine

Gibier	Indigène			Importation En tonnes nettes	Provenance				
	Poids mort total	Poids de vente total	Part indigène dans la consommation		Autriche	Nouvelle-Zélande	Slovénie	Autres-EU	Autres-Non EU
<b>Viande de gibier en tonnes<sup>10</sup></b> %	<b>2 367</b> -	<b>1 413</b> -	- <b>29,5%</b>	<b>3 569,2</b>	<b>873,7</b> 24,5%	<b>610,7</b> 17,1%	<b>474,3</b> 13,3%	<b>1 228,9</b> 34,4%	<b>381,6</b> 10,7%

Pour une liste de toutes les importations de gibier sauvage, voir annexe I, tableau XIV.

Tableau 16: Sanglier - quantité importée par pays d'origine

Sanglier	Importation	Provenance			
	En tonnes nettes	Autriche	Allemagne	Slovénie	Autres, EU
<b>Total en tonnes</b> en %	<b>333,5</b>	<b>70,8</b> 21,2%	<b>65,8</b> 19,7%	<b>62,9</b> 18,9%	<b>134,8</b> 40,3%
Carcasses ou demi-carcasses	3,6	0,1	0,7		3,5
Poitrines (entrelardé)	0,3				0,3
Viande, fraîche, réfrigérée ou congelée	301	55,2	64,8	62,5	118,4
Viande salée, séchée ou fumée	17,7	12,5	0,2		5
Jambons / épaules et leurs morceaux, non désossés <sup>11</sup>	7,7	3	0,1	0,4	5,1
Abats comestibles	1,6				1,6

Pour la liste de toutes les importations de sangliers, voir annexe I, tableau XV.

<sup>10</sup> Viandes et abats comestibles de gibier sauvage, frais, réfrigérés ou congelés (autres que le lièvre et sanglier)

<sup>11</sup> Congelés, salés ou en saumure, séchés, fumés

---

### 3 Comparaison des normes sur le bien-être animal en Suisse et dans les pays fournisseurs

Les données et illustrations suivantes représentent une comparaison qualitative des réglementations suisses avec celles des principaux pays fournisseurs de viande. Dans la mesure du possible, les règles du pays d'approvisionnement en matière de bien-être animal ont été utilisées pour comparer les normes de bien-être animal. Dans certains pays - par exemple le Brésil - ces informations sont difficilement accessibles, c'est pourquoi des études et des rapports existants ont parfois servi de base.

En Europe, les directives de l'UE s'appliquent par principe. A moins que les Etats membres de l'UE n'aient des directives plus strictes, les réglementations minimales de l'UE ont été utilisées comme base de comparaison.

Des "lignes directrices" ou des "codes de recommandation" sont souvent utilisés, en particulier dans les pays anglophones. Ces instruments ne sont généralement pas juridiquement contraignants, mais donnent au moins un aperçu des pratiques souhaitées et recommandées. Les lignes directrices qui sont "uniquement" définies comme ayant valeur d'orientation sont désignées comme telles.

Pour le gibier, aucun tableau n'est fourni, car aucune distinction n'est faite dans les importations entre la chasse et le gibier d'élevage.

Les illustrations et tableaux suivants concernant la législation et les programmes nationaux en matière de bien-être animal sont subdivisés en espèces animales, dans le même ordre que ceux du chapitre 2 et sont présentés comme suit:

#### Espèces animales prises en compte

		Illustration	Tableau	Page
3.1	Bovins et veaux	1	17	26, 27
3.2	Porcs	2	18	28, 29
3.3	Volailles	3	19	30 - 32
3.4	Ovins	4	20	33, 34
3.5	Chèvres	5	21	35, 36
3.6	Lapins	6	22	37, 38
3.7	Chevaux	7	23	39
3.8	Abattage	8	-	40, 41
3.9	Dispositif de contrôle	-	-	42, 43
3.10	Utilisation d'hormones et stimulateurs de performance antimicrobiens	9	-	44, 45

---

### **Le contenu des illustrations de la comparaison schématique peut être lu comme suit:**

Chaque espèce animale est d'abord comparée graphiquement et schématiquement à l'aide d'une palette de couleurs et d'une indication numérique ou alphabétique, ce qui permet d'identifier facilement les critères selon lesquels les **trois principaux pays d'approvisionnement** et les réglementations **européennes** applicables diffèrent de la norme suisse.

La liste des critères propres à la législation sur la protection des animaux correspond aux exigences détaillées de la loi fédérale et de l'ordonnance correspondante sur la protection des animaux en Suisse. A chaque fois que d'autres critères obligatoires figurent dans les règlements législatifs étrangers des pays fournisseurs, ils ont été également inclus en tant que critères supplémentaires.

Les champs marqués en vert dans les schémas indiquent une réglementation plus stricte du pays d'origine ou d'importation vis-à-vis de la Suisse. Le jaune correspond aux réglementations équivalentes, les champs marqués en rouge indiquent une législation plus laxiste dans les pays d'origine ou d'importation. Les champs non colorés, qui sont également marqués d'un "p", indiquent clairement qu'il n'existe pas de réglementation détaillée sur le critère pertinent dans le pays fournisseur.

Chaque illustration de comparaison est suivie d'une brève explication de la compilation. En outre, une brève explication de toute évaluation négative de la Suisse par rapport à un pays fournisseur a été fournie.

Afin de faciliter la compréhension et de permettre le suivi, lorsqu'une différence même mineure entre la Suisse et un pays d'approvisionnement apparaît ou afin d'explicitement la raison et le contenu d'une réglementation plus stricte des pays étrangers vis-à-vis de la Suisse selon un critère donné, **des tableaux récapitulatifs** spécifiques et **détaillés** ont été ajoutés à chaque illustration comparative schématique, qui se trouvent à l'annexe II.

Dans ces tableaux récapitulatifs, les réglementations détaillées les plus importantes de la Suisse, des trois principaux pays d'approvisionnement et de l'UE sont présentées pour chaque espèce animale et chaque critère. En outre, on peut voir sur quelle base juridique et sur quelle ligne directrice se fonde la réglementation correspondante en Suisse ou à l'étranger.

Une liste de tous **les recueils de lois ou règlements** des pays **considérés** figurent à **l'annexe II**.

Après les explications respectives des comparaisons schématiques de chaque espèce animale, un bref résumé suit, qui reprend les critères les plus importants liés aux programmes de bien-être animal SST et SRPA, ainsi que BIO, dont la comparabilité avec les pays étrangers n'est pas possible ou pas donnée dans les illustrations schématiques.

### 3.1 Bovins et veaux

Illustration 1: Comparaison des directives sur le bien-être des animaux pour les bovins et les veaux

Critères	CH	DE	AT	NL <sup>12</sup>	EU
Exigences applicables aux bovins/vaches	oui	non	oui	non	non
Exigences applicables aux veaux	oui	oui	oui	oui	oui
Surface minimale pour les veaux	+	-	0	-	-
Aire de couchage avec litière pour veaux	++	--	--	-	--
Sols perforés	+	-	-	-	-
Veaux attachés	-	+	+	+	+
Elevage en groupe pour les veaux	+	-	-	-	-
Fourrage grossier pour les veaux de 2 semaines et plus	0/-	+	+	0	0
Apport en fer	0/-	+*	+*	+*	+*
Castration avec anesthésie	+	-	0	p	p
Ecornage avec anesthésie	+	--	-	p	p
Coupe des queues interdite	+	-	-	p	p
Climat d'étable	0/-	+	0	0	0
Eclairage	0/-	*	+	-	-
Espace minimal requis pour le bovins	+	p	0/-	p	p
Attache des bovins	+	-	0	p	p
Transport	+	<sup>-13</sup>	0/+	<sup>-13</sup>	-

++/+ = règles plus strictes

0 = règles équivalentes

- -/- = règles moins strictes

p = pas de règles

0/- ou 0/+ = différence minime, légèrement moins stricte (0/-) ou plus stricte (0/+)

\* = pas d'évaluation des critères, car différentes échelles sont utilisées

#### Réglementation:

La réglementation relative à l'élevage des veaux est prescrite par les directives de l'UE et existe donc dans tous les pays de l'UE. En ce qui concerne les bovins, hormis la Suisse, seule l'Autriche a adopté des dispositions spécifiques. Dans les autres pays, les dispositions de la loi sur la protection des animaux s'appliquent, ce qui signifie, par exemple, qu'il n'y a pas d'exigences minimales concernant l'espace disponible pour les bovins d'engraissement.

#### Attache des veaux:

Il existe des réglementations étrangères légèrement plus strictes pour les veaux en ce qui concerne l'attache. Alors qu'en Suisse l'attache des veaux est autorisée à partir de quatre mois, en Allemagne, en Autriche et dans le reste de l'UE l'attache des veaux est interdite. Il convient de garder à l'esprit que la forme de production de l'engraissement des veaux dans l'UE diffère de l'engraissement des veaux en Suisse et que les veaux dans l'UE sont généralement beaucoup plus âgés au moment de l'abattage.

<sup>12</sup> Les Pays-Bas sont particulièrement importants pour l'importation de viande de veau

<sup>13</sup> Réglementations UE

### Alimentation et apport en fer:

En Allemagne et en Autriche, le fourrage grossier pour les veaux doit être fourni à partir de la deuxième semaine de vie, en Suisse après les deux premières semaines de vie.

Bien qu'en Suisse, les veaux doivent être nourris de manière à être suffisamment approvisionnés en fer, des valeurs minimales précises pour l'hémoglobine sont fixées dans les autres pays. Celles-ci sont d'une ampleur comparable aux recommandations et spécifications suisses pour la prévention de la carence en fer. Des travaux sur le sujet devraient permettre d'établir dans quelle mesure il serait possible d'optimiser l'apport en fer par une présentation encore plus précoce du fourrage grossier ou par le test éventuel des valeurs d'hémoglobine chez les veaux (cf. chapitre 5.2).

### Climat d'étable et éclairage:

En Allemagne, des valeurs indicatives spécifiques pour les concentrations de gaz nocifs sont prescrites en matière de climat d'étable.

Des valeurs d'éclairage plus élevées sont prescrites pour l'intensité lumineuse en Autriche: 40 lux contre 15 lux (lumière du jour) en Suisse. L'Allemagne ne prescrit pas la lumière du jour, mais une intensité lumineuse plus élevée de 80 lux. Une comparaison directe n'est donc pas possible. L'UE n'a pas de prescription en matière d'intensité lumineuse et exige seulement un éclairage naturel ou artificiel approprié.

Des travaux sur ces sujets devraient établir comment optimiser le climat d'étable et l'éclairage, avec une mise en œuvre simple dans la pratique (voir chapitre 5.2).

### Transport:

Le temps de transport en Suisse est limité à huit heures (dont six heures de trajet). Dans l'UE, les bovins peuvent être transportés pendant 29 heures, avec une pause d'une heure pour l'abreuvement.

Pour les veaux qui ne sont pas sevrés, le temps de transport dans l'UE est réduit à deux fois neuf heures avec une pause d'une heure pour l'abreuvement. En outre, les veaux de moins de quatorze jours ne peuvent être transportés pendant plus de huit heures qu'avec leur mère.

En Autriche, le transport jusqu'à l'abattoir est en principe limité à quatre heures et demie, mais peut être prolongé jusqu'à huit heures et demie en raison du contexte géographique.

En Suisse, les personnes qui travaillent dans le transport d'animaux sont tenues de posséder un certificat de compétence ou de respecter des prescriptions spécifiques en matière de formation et de perfectionnement professionnel.

Tableau 17: Programmes volontaires SST, SRPA (voir tableau 25), Bio pour bovins

Programmes volontaires	Critères supplémentaires
<b>SST</b> Annexe 6 A1 OPD	<ul style="list-style-type: none"><li>• Gardés en groupe, sans être entravés</li><li>• Box à plusieurs aires: accès permanent à l'aire de repos et aire sans litière</li><li>• Aire de repos: paillasse ou sous-couche équivalente</li></ul>
<b>SRPA</b> Annexe 6 D1 OPD	<ul style="list-style-type: none"><li>• Norme: du 1er mai au 31 octobre, au moins 26 sorties réglementaires au pâturage par mois. Du 1er novembre au 30 avril, au moins 13 sorties réglementaires par mois.</li><li>• Alternative<sup>14</sup>: un accès permanent à une cour d'exercice tout au long de l'année</li><li>• Surface de couchage sans perforation et avec litière</li></ul>
<b>Bio*</b> Art. 15 et 15a, OAB	<ul style="list-style-type: none"><li>• Garde selon dispositions SRPA</li><li>• Attache non admise</li></ul>

\* Les règles biologiques ne sont prises en compte dans le présent rapport qu'à titre de complément, mais pas aux fins de l'évaluation.

**Programmes volontaires:** outre les exigences minimales, les programmes volontaires garantissent, entre autres, que les animaux sont gardés en groupe, des aires de repos sans perforation et des box à plusieurs aires (SST) ainsi que plus de sorties (SRPA).

Pour un aperçu détaillé des exigences en matière de bien-être des veaux et des bœufs, voir l'annexe II, tableau I (en allemand).

<sup>14</sup> pour les animaux de l'espèce bovine engraisés et pour les reproducteurs mâles et femelles de l'espèce bovine âgés de moins de 160 jours

## 3.2 Porcs

Illustration 2: Comparaison des directives en matière de bien-être animal pour les porcs.

Critères	CH	DE	NL <sup>15</sup>	EU
Surface minimale	0/+	0/-	0	-
Aire de couchage (dimension)	+	0	-	-
Aire de couchage (sol)	+	-	-	-
Occupation obligatoire	0	0/-	-	-
Cages de gestation	+	-	-	-
Détention en groupe	0/+	-	0/-	-
Box de mise bas	++	--	--	--
Castration uniquement sous anesthésie	++	--	--	--
Coupe des queues interdite	+	-	-	--
Pas de raccourcissement des dents	+	--	0	-
Période d'allaitement	0/-	0/+	0/+	0/+
Climat de la porcherie	-	+	p	p
Eclairage	*	*	*	*
Bruit	*	*	*	*
Transport	+	-	-	-

++/+ = règles plus strictes

0 = règles équivalentes

-/- = règles moins strictes

p = pas de règles

0/- ou 0/+ = différence minimale, légèrement moins stricte (0/-) ou plus stricte (0/+)

\* = pas d'évaluation des critères, car différentes échelles sont utilisées

### Réglementation:

Les directives communautaires sur l'élevage porcin sont mises en œuvre par les États membres de l'UE. L'Allemagne et les Pays-Bas vont au-delà de ces directives minimales pour certains points.

### Porcherie:

Les réglementations minimales pour l'élevage porcin en Allemagne sont à peu près les mêmes qu'en Suisse, mais elles sont moins strictes au niveau de l'UE. La Suisse a également une réglementation plus stricte en matière d'aires de repos. Des matériaux d'occupation sont prescrits partout. En Suisse, de la paille, du foin grossier ou un matériau équivalent est exigé.

### Période d'allaitement:

L'UE prescrit une période minimale d'allaitement de 28 jours pour les porcelets (ou de 21 jours dans le cas d'arrangements spéciaux). En Suisse, aucune période minimale n'est prescrite. Cependant, ce temps correspond également au temps moyen d'allaitement des porcelets en Suisse et constitue donc la pratique en cours.

<sup>15</sup> Informations sur les Pays-Bas tirées de l'étude de Schmid O & Kilchberger R (2010). ) Overview of animal welfare standard and initiatives in selected EU and third countries. EconWelfare project final report. Research Institute of Organic Agriculture (FiBL).

## Elevage de truies et cages de gestation:

En Suisse, les box de mise bas dans lesquels les truies peuvent tourner librement et nicher quelques jours avant la date de mise bas prévue sont obligatoires. Dans l'UE, les truies mettent bas dans des box de mise bas dans lesquels elles ne peuvent pas se tourner. Un matériau de nidification est nécessaire, mais seulement si le système d'évacuation du lisier le permet.

Alors qu'en Allemagne, les truies ne peuvent être détenues dans des cages de gestation que pendant dix jours, il n'y a pas de limite de temps dans l'UE. Toutefois, il n'est plus permis de les garder en permanence dans des cages de gestation.

## Garde en groupe:

En Suisse, tous les porcs, à l'exception des truies, doivent être gardés en groupe pendant la période de reproduction et les verrats reproducteurs doivent être gardés en groupe dès la maturité sexuelle. Les Pays-Bas prescrivent la garde en groupe pour les truies à partir de quatre jours après la saillie déjà. Dans le reste de l'UE, les truies doivent être gardées en groupe de quatre semaines après la saillie jusqu'à dix jours avant la date prévue de mise bas.

## Interventions:

En Suisse, les procédés les plus douloureux sur les animaux, comme la castration, ne sont autorisés que sous anesthésie. Dans l'UE, les porcelets jusqu'à l'âge de sept jours peuvent être castrés sans anesthésie. En Allemagne, la castration des porcelets ne sera probablement plus possible, à partir de 2019, que moyennant anesthésie.

En outre, la coupe de la queue et le raccourcissement des dents sont interdits en Suisse, alors que ces interventions sont encore autorisées dans l'UE. Cependant, il est admis que cela ne devrait plus être une procédure de routine et que d'autres moyens devraient être pris pour éviter les morsures de queue mutuelles.

## Climat de la porcherie, éclairage, bruit:

En Allemagne, des valeurs limites de concentration de gaz sont prescrites, ce qui n'est pas le cas dans les autres pays de l'UE.

Une lumière du jour d'une intensité d'au moins 15 lux est requise dans les porcheries suisses (surface de fenêtres correspondant à environ 5% de la surface au sol); l'UE prescrit au moins 40 lux. L'Allemagne prescrit 80 lux pour la lumière artificielle et des fenêtres correspondant à 3% de la surface au sol.

Le niveau sonore dans l'UE ne doit pas dépasser 85 décibels (db). La Suisse n'a pas de point de repère légal à cet égard.

Des travaux sur ces sujets devraient établir comment optimiser le climat de la porcherie, l'éclairage et le bruit, avec une mise en œuvre simple pour la pratique (voir chapitre 4.2).

## Transport:

Les transports de porcs pouvant aller jusqu'à 24 heures sont autorisés dans l'UE. En Suisse, tous les transports sont limités à huit heures de transport dont six heures de trajet. En Suisse, les personnes qui travaillent dans le transport d'animaux sont tenues de posséder un certificat de compétence et des prescriptions spécifiques en matière de formation et de perfectionnement professionnel sont prévues.

Tableau 18: Programmes volontaires SST, SRPA (voir tableau 25), Bio pour porcins

Programmes volontaires	Critères supplémentaires
<b>SST</b> Art. 74 + Annexe 6 A4 OPD	<ul style="list-style-type: none"><li>• Box à plusieurs aires: accès permanent à l'aire de repos et aire sans litière.</li><li>• Box avec litière de paille longue ou roseau de Chine pour tous les porcs</li><li>• Aire de repos sans perforation</li></ul>
<b>SRPA</b> Art. 75 + Annexe 6 D2 OPD	<ul style="list-style-type: none"><li>• Sortie pour truies reproductrices allaitantes: 1 heure d'exercice minimum pendant au moins 20 jours, au cours de chaque période d'allaitement.</li><li>• Tous les autres porcs: plusieurs heures d'exercice par jour</li></ul>
<b>Bio*</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Détenue conforme aux dispositions SRPA (Art. 15, OAB)</li><li>• Porcelets: alimentation pendant au moins 40 jours à base de lait non altéré (art. 16b al. 2, OAB)</li></ul>

\* Les règles biologiques ne sont prises en compte dans le présent rapport qu'à titre de complément, mais pas aux fins de l'évaluation.

## Programmes volontaires:

Les programmes voués au bien-être des animaux renforcent l'avance de la Suisse sur ses pays fournisseurs, en particulier en ce qui concerne les critères qualité des sols et occupation (SST), de même que sorties (SRPA). Les porcelets des exploitations biologiques doivent également être nourris avec du lait non altéré pendant au moins 40 jours. Pour un aperçu détaillé des exigences en matière de bien-être animal applicables aux porcs, voir l'annexe II, tableau II (en allemand).

### 3.3 Volaille

Illustration 3: Comparaison des directives sur la protection des animaux dans le secteur de la volaille.

Critères	CH	BR	DE	EU
Exigences applicables aux poulets de chair	oui	non	oui	oui
Exigences applicables aux parentaux d'animaux à l'engrais	oui	non	non	non
Exigences applicables aux dindes de chair	oui	non	oui <sup>16</sup>	non
Exigences applicables aux canards, oies et pintades	oui	non	non	non
Densité d'occupation pour les poulets de chair	+	-	-	-
Densité d'occupation pour les dindes	+	p	- -	p
Accès à la nourriture et à l'eau	+	-	0	-
Litière obligatoire	0	p	0	0
Coupe du bec interdite	+	-	-	-
Éclairage	*	p	*	*
Climat dans le poulailler	0/-	p	+	+
Transport	+	- -	-	-
Interdiction de garde en cage pour les poules pondeuses	oui	non	non	non

++/+ = règles plus strictes

0 = règles équivalentes

- -/- = règles moins strictes

p = pas de règles

0/- ou 0/+ = différence minime, légèrement moins stricte (0/-) ou plus stricte (0/+)

\* = pas d'évaluation des critères, car différentes échelles sont utilisées

#### Réglementation:

Il existe des règles détaillées à l'échelle de l'UE pour les poulets destinés à la production de viande, mais pas pour les autres espèces de volailles. Ce n'est qu'en Suisse qu'il existe une réglementation détaillée pour les parentaux d'animaux à l'engrais qui exige une surface de base de 1400 cm<sup>2</sup> par animal et, à partir du 1er mars 2020, 14 cm de perchoir par animal.

En Allemagne, les producteurs de dindes sont soumis à une obligation imposée par la filière, qui prescrit des exigences minimales. Le Brésil dispose d'une loi générale sur le bien-être animal, mais il n'existe pas de règles spécifiques pour la volaille. Comme le Brésil est considéré comme l'un des plus grands pays exportateurs de volaille au monde, il y a une séparation de la production de volaille pour le marché intérieur et pour le marché d'exportation. Les entreprises exportatrices ont souvent leurs propres réglementations plus strictes que celles en vigueur dans le pays de production<sup>17</sup>.

Depuis le 1.1.1992, l'élevage en cage des poules pondeuses est interdit en Suisse.

<sup>16</sup> Lichter J. und Kleibrink J. (2016) Geflügelwirtschaft weltweit – Deutschland im internationalen Vergleich. Handelsblatt Research Institute.

<sup>17</sup> Schmid O. & Kilchberger R. (2010) Overview of animal welfare standard and initiatives in selected EU and third countries. EconWelfare project final report. Research Institute of Organic, Agriculture (FiBL).

---

### **Densité d'occupation:**

La densité d'occupation pour les poulets de chair, en Suisse, est la plus stricte à ce jour: 30 kg/m<sup>2</sup>.

Dans l'UE, un maximum de 33 kg/ m<sup>2</sup> est en principe retenu. Exceptionnellement, si un système d'aération existe et garantit un bon climat d'étable, cette densité maximale peut atteindre 39 kg/m<sup>2</sup>. La densité peut être portée à 42 kg/m<sup>2</sup> à condition que le seuil de mortalité ne dépasse pas un certain pourcentage<sup>18</sup>.

Au Brésil, il existe trois systèmes de production communs: faible densité (30 kg/m<sup>2</sup>), densité moyenne (34 kg/m<sup>2</sup>) et densité élevée (38 kg/ m<sup>2</sup>). En règle générale, les densités d'occupation sont souvent plus faibles parce que les conditions climatiques ne permettent pas des densités d'occupation plus élevées<sup>14</sup>.

Seule l'Allemagne, en plus de la Suisse, dispose d'une réglementation sur la densité d'occupation des dindes, qui n'est toutefois pas prescrite par la loi mais déterminée par la branche et admet au demeurant des densités nettement plus élevées qu'en Suisse. Pour les dindes, la densité d'occupation peut atteindre 52 kg/ m<sup>2</sup>, pour les dindons jusqu'à 58 kg/ m<sup>2</sup>, pour autant qu'un programme de contrôle sanitaire soit en place. En Suisse, la densité d'occupation est limitée à 32 kg/ m<sup>2</sup> (jusqu'à la 6ème semaine de vie) ou 36,5 kg/m<sup>2</sup> (à partir de la 8ème semaine de vie).

### **Équipement du poulailler:**

Le nombre et la nature des dispositifs d'alimentation et d'abreuvement sont réglementés en Suisse par l'ordonnance sur la protection des animaux. Il n'y a pas de réglementation dans la directive de l'UE à ce sujet. En Allemagne, différents points d'amélioration sont discutés mais rien n'a encore été fixé par la loi. Au Brésil, il est seulement stipulé que les animaux ne doivent pas être privés d'eau pendant plus de 12 heures. La litière est obligatoire partout, sauf au Brésil. Des installations de baignade doivent être disponibles en Suisse pour les canards et les oies, tout comme des perchoirs supplémentaires pour les pintades. Dans les autres pays, les règles applicables à ces espèces de volailles sont totalement absentes.

### **Coupe du bec:**

Bien que cette intervention soit interdite en Suisse depuis 1991 pour les poulets de chair, elle est autorisée dans les pays fournisseurs.

### **Éclairage et climat des poulaillers:**

Bien que l'Allemagne et l'UE prescrivent une intensité lumineuse plus élevée (20 lux) que la Suisse (5 lux), la lumière du jour n'y est pas prescrite: il est donc plus difficile d'établir une comparaison directe.

En Allemagne et dans l'UE, des réglementations relatives au climat des poulaillers fixent des valeurs maximales pour la concentration de gaz nocifs, tels que l'ammoniac et le dioxyde de carbone. Ces valeurs maximales définies dans les directives européennes pour les poulets de chair correspondent à des concentrations de 20 ppm d'ammoniac et de 3000 ppm de CO<sub>2</sub>. Elles sont un prérequis pour une éventuelle augmentation de la densité d'occupation dans ces élevages. En raison des densités plus faibles prescrites en Suisse et d'après les concentrations en gaz nocifs actuellement mesurées dans les poulaillers suisses, ces niveaux de concentration ne sont généralement pas atteints.

Des travaux sur ces sujets devraient établir comment optimiser le climat et l'éclairage des poulaillers, avec une mise en œuvre simple pour la pratique (voir chapitre 5.2).

### **Transport:**

En Suisse, tous les transports sont limités à huit heures de transport dont six heures de trajet. Il n'y a pas de limite quant à la durée du transport des volailles dans les pays de l'UE, mais les animaux transportés pendant plus de 12 heures doivent recevoir de l'eau et des aliments. Le Brésil n'a pour ainsi dire aucune réglementation sur le transport des animaux.

En Suisse, les personnes qui travaillent dans le transport d'animaux sont tenues de posséder un certificat de compétence et des prescriptions spécifiques en matière de formation et de perfectionnement professionnel sont prévues.

---

<sup>18</sup> Calcul du pourcentage : 0,06 % x l'âge à l'abattage + 1%, ce qui donne 3,16% de mortalité pour une durée d'engraissement de 36 jours.

Tableau 19: Programmes volontaires SST, SRPA (voir tableau 25), Bio pour volaille

Programmes volontaires	Critères supplémentaires
<b>SST</b> Art. 74 + Annexe 6 A6 OPD	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Perchoirs (+ 10% de la surface au plancher du poulailler) à partir du 10<sup>ème</sup> jour de vie</li> <li>• Superficie totale du plancher recouverte de litière (sauf les perchoirs surélevés)</li> <li>• Lumière du jour d'au moins 15 lux (sauf pour les possibilités de cachettes)</li> <li>• Poulets de chair: période d'engraissement de min. 30 jours</li> <li>• Dindes: à partir du 10<sup>ème</sup> jour de vie, possibilités de cachettes</li> <li>• Aire à climat extérieur (+ 20 % de la surface) à partir du 22<sup>ème</sup> jour de vie</li> </ul>
<b>SRPA</b> Art. 75 + Annexe 6 B + D4 OPD	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accès quotidien à l'aire de climat extérieur</li> <li>• Prairie: à partir du 22<sup>ème</sup> jour de vie pour les poulets de chair, à partir du 43<sup>ème</sup> jour de vie pour les dindes, min. 5 h par jour.</li> <li>• Poulets de chair: période d'engraissement min. 56 jours</li> </ul>
<b>Bio*</b> Art. 15 + 16, OAB	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conformité selon la réglementation SRPA (Art. 15, OAB)</li> <li>Âge minimal d'abattage: <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ 81 jours pour les poulets de chair<sup>19</sup></li> <li>◦ 140 jours pour les dindes et les oies (art. 16, OAB)</li> </ul> </li> </ul>

\* Les règles biologiques ne sont prises en compte dans le présent rapport qu'à titre de complément, mais pas aux fins de l'évaluation.

### Programmes volontaires:

Les programmes volontaires améliorent principalement les installations, la surface disponible par animal, l'aire d'exercice et la période d'engraissement. Les perchoirs plus grands exigés par le programme SST ne permettent pas d'augmenter la densité d'occupation mais offrent une surface disponible (30 kg/m<sup>2</sup>) au sol d'environ 10% supérieure. Ces surfaces de perchoirs plus grandes sont exigées pour les poulets de chair et les dindes dès le 10<sup>ème</sup> jour de vie. La contribution SST exige d'augmenter la surface de l'aire à climat extérieur de 20% pour les poulets de chair dès le 22<sup>ème</sup> jour de vie, ce qui réduit la densité d'occupation à 24 kg/m<sup>2</sup>.

L'augmentation de l'espace minimum pour les poulets de chair et les dindes à partir du dixième jour de vie est contraignant. Toute la surface de plancher doit être recouverte de litière et l'intensité lumineuse doit être plus élevée: 15 lux au lieu de 5 lux. Selon les programmes SST, SRPA et Bio, une période d'engraissement minimale de 30, 56 et 81 jours respectivement est prescrite pour le poulet de chair.

Pour un aperçu détaillé des exigences en matière de bien-être animal applicables aux volailles, voir l'annexe II, tableau III (en allemand).

<sup>19</sup> Pour les poulets de chair, BioSuisse exige une durée d'engraissement minimale de 63 jours, ce qui correspond à la pratique habituelle des élevages bio en Suisse. D'après l'ordonnance sur l'agriculture biologique, art. 16g, paragraphe 2, « Les producteurs n'appliquant pas les règles d'âge minimal d'abattage doivent utiliser des souches de croissance lente ».

### 3.4 Ovins

Illustration 4: Comparaison des directives sur la protection des animaux dans le secteur ovin

Critères	CH	NZ	AU	IR	GB <sup>20</sup>
Surface minimale	+	-	--	-	-
Aire de repos recouverte de litière	+	p	p	p	-
Castration sous anesthésie	+	-	-	-	-
Coupe de la queue (jusqu'à l'âge de 7 jours sans anesthésie)	+	-	-	-	-
Tonte au moins une fois par an	+	0/-	-	-	-
« Mulesing »	n	+	-	n	n
Climat des aires de stabulation	0/-	+	-	-	-
Éclairage	+	0/-	-	-	-
Transport	+	-	--	-	-

++/+ = règles plus strictes

0 = règles équivalentes

-/- = règles moins strictes

p = pas de règles

0/- ou 0/+ = différence minime, légèrement moins stricte (0/-) ou plus stricte (0/+)

n = non mentionné

#### Réglementation:

Outre la Suisse, la Nouvelle-Zélande est le seul pays fournisseur figurant sur cette liste à disposer d'une réglementation spécifique et contraignante pour les ovins. En tant qu'États membres de l'UE, l'Irlande et la Grande-Bretagne ont en principe adopté les réglementations de l'UE en matière de bien-être animal. Toutefois, il n'existe pas de règles communautaires détaillées pour les ovins. Au lieu de règlements contraignants, l'Irlande et le Royaume-Uni ont des "codes de recommandation". Il en va de même en Australie, avec les «Animal Welfare Guidelines». Les données présentées dans le tableau ci-dessus renvoient à ces recommandations.

Dans le tableau ci-dessus, les critères pour ces pays sont donc généralement considérés comme "moins bons", bien que certaines des informations contenues dans les recommandations soient équivalentes à celles de l'Ordonnance suisse sur la protection des animaux.

#### Aires de stabulation:

La surface minimale requise est plus élevée en Suisse que dans les pays d'approvisionnement. Les aires de repos - relevant d'une réglementation en Suisse - ne font l'objet que d'une recommandation dans ces pays.

#### Interventions:

En ce qui concerne les interventions, les recommandations indiquées plus haut sont également moins strictes que celles prescrites par l'Ordonnance sur la protection des animaux en Suisse. Alors qu'en Suisse, les agneaux ne peuvent être castrés qu'au cours des deux premières semaines de vie et uniquement sous anesthésie, en Australie (facultatif) et en Nouvelle-Zélande (obligatoire), l'anesthésie n'est prescrite que dès l'âge de six mois.

Le «mulesing» est également autorisé en Australie. Le procédé est particulièrement fréquent chez les moutons pour la production de laine. En effet, pour éviter l'infestation par les mouches, on enlève/coupe les plis cutanés en surplus autour de la queue des agneaux. Ce procédé est admis pour les animaux jusqu'à l'âge de douze mois. Le mulesing est interdit en Nouvelle-Zélande. La Suisse et l'UE n'en font pas mention, car il n'est pas pratiqué ; au demeurant, cette intervention ne pourrait être pratiquée que suite à un diagnostic, en Suisse, et conformément à l'article 16 de l'OPAn sur l'obligation d'anesthésie.

<sup>20</sup> Le Royaume-Uni est particulièrement important pour l'importation de viande d'agneau.

---

### **Climat et éclairage des bergeries:**

La Nouvelle-Zélande est le seul pays à prescrire une valeur maximale pour l'ammoniac. La Suisse exige un climat de la bergerie approprié. Dans les autres pays, c'est uniquement une recommandation.

Seule la Suisse prescrit la lumière du jour dans les bergeries. La Nouvelle-Zélande exige une lumière naturelle ou artificielle d'intensité comparable pendant la journée. Les autres pays recommandent seulement un éclairage convenable.

### **Transport:**

En Suisse, tous les transports sont limités à huit heures de transport et six heures de trajet. En Nouvelle-Zélande, il n'y a pas de limite de temps de transport, mais il est recommandé de ne pas transporter les jeunes animaux pendant plus de douze heures. En Australie, les brebis dès la quatorzième semaine de gestation peuvent être transportées pendant 24 heures, les agneaux de moins de quatre mois pendant 28 heures et les moutons de plus de quatre mois pendant 48 heures. L'UE prévoit une durée maximale de transport de huit heures, mais celle-ci peut aller jusqu'à 29 heures, si une pause d'une heure pour l'alimentation et l'abreuvement est consentie après quatorze heures.

En Suisse, les personnes qui travaillent dans le transport d'animaux sont tenues de posséder un certificat de compétence et des prescriptions spécifiques en matière de formation et de perfectionnement professionnel sont prévues.

*Tableau 20: Programmes volontaires SST, SRPA (voir tableau 25), Bio pour ovins*

<b>Programmes volontaires</b>	<b>Critères supplémentaires</b>
<b>SST</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pas de programme SST pour les ovins</li></ul>
<b>SRPA</b> Art. 75 + Annexe 6 D1 OPD	<ul style="list-style-type: none"><li>• Du 1er mai au 31 octobre: au moins 26 sorties réglementaires au pâturage par mois. Du 1er novembre au 30 avril: au moins 13 sorties réglementaires par mois.</li></ul>
<b>Bio*</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Garde conforme SRPA (Art. 15, OAB)</li></ul>

\* Les règles biologiques ne sont prises en compte dans le présent rapport qu'à titre de complément, mais pas aux fins de l'évaluation.

### **Programmes volontaires:**

Pour les ovins, seul le programme SRPA est pertinent. Il constitue une condition préalable pour les fermes biologiques.

Pour un aperçu détaillé des exigences en matière de bien-être des animaux pour les ovins, voir l'annexe II, tableau IV (en allemand).

## 3.5 Chèvres

Illustration 5: Comparaison des directives sur la protection des animaux pour les chèvres.

Critères	CH	NZ	AT	EU
Exigences applicables aux chèvres	oui	oui	oui	non
Surface minimale	0/+	-	0	p
Utilisation d'attaches	0/+	0	+	-
Aire de repos avec litière	0	0	0/-	p
Détention en groupe pour les chevreaux	0/+	p	+	p
Fourrage grossier	+	p	p	p
Climat des aires de stabulation	0/-	0/+	0	0
Éclairage	0/+	0/-	+	-
Transport	0/+	-	+	-

++/+ = règles plus strictes

0 = règles équivalentes

-/- = règles moins strictes

p = pas de règles

0/- ou 0/+ = différence minimale, légèrement moins stricte (0/-) ou plus stricte (0/+)

\* = pas d'évaluation des critères, car différentes échelles sont utilisées

### Réglementation:

Le principal fournisseur de viande caprine est la France. En tant qu'État membre de l'UE, elle n'a pas de règles spécifiques pour l'élevage caprin. Bien que l'Autriche ne soit pas l'un des plus importants pays fournisseurs de viande caprine, elle est l'un des rares pays à disposer d'une réglementation pour l'élevage caprin et figure donc dans la liste de comparaison par rapport à la Suisse. La Nouvelle-Zélande a également des règles spécifiques pour l'élevage des chèvres.

### Surface minimale:

La réglementation autrichienne est similaire à celle de la Suisse. En Nouvelle-Zélande, la seule exigence prescrite est que les chèvres doivent pouvoir se coucher, bouger et s'éviter mutuellement.

### Garde:

L'attache des chèvres est interdite en Autriche. Elle est toujours autorisée en Suisse, à condition que les chèvres fassent régulièrement de l'exercice. Cependant, il n'est plus possible de construire de nouvelles stabulations entravées (sauf pour les chèvreries d'alpage).

En Nouvelle-Zélande, l'attache est autorisée à condition que les chèvres se soient habituées à l'attache avant l'âge de 12 mois. La litière est obligatoire en Suisse, ainsi qu'en Nouvelle-Zélande.

En Autriche, l'aire de repos peut également être recouverte d'une autre sous-couche souple et thermo-isolante. Les chevreaux doivent être gardés en groupe jusqu'à douze mois, en Autriche, et jusqu'à quatre mois, en Suisse.

### Climat et éclairage des étables:

La Nouvelle-Zélande est le seul pays à imposer une valeur maximale pour l'ammoniac. Les autres pays recommandent seulement un climat d'étable approprié sans fixer de valeur limite.

L'Autriche prescrit une intensité lumineuse d'au moins 40 lux pour la lumière du jour. En Suisse, cette prescription est de 15 Lux. La Nouvelle-Zélande exige une intensité lumineuse suffisante – naturelle ou artificielle – pendant 9 heures.

Des travaux sur ces sujets devraient établir comment optimiser le climat d'étable et l'éclairage, avec une mise en œuvre simple pour la pratique (voir chapitre 5.2).

## Transport:

La durée du voyage en Suisse ne doit pas dépasser huit heures (pour six heures de trajet). L'Autriche est le seul pays où la réglementation des transports est plus stricte. Les animaux de boucherie ne peuvent être transportés pendant plus de quatre heures et demie, exceptionnellement huit heures et demie.

Le temps de transport n'est pas réglementé par la loi en Nouvelle-Zélande. L'UE autorise des transports allant jusqu'à 29 heures (avec une pause d'une heure).

En Suisse, les personnes qui travaillent dans le transport d'animaux sont tenues de posséder un certificat de compétence et des prescriptions spécifiques en matière de formation et de perfectionnement professionnel sont prévues.

Tableau 21: Programmes volontaires SST, SRPA (voir Tableau 25), Bio pour caprins

Programmes volontaires	Critères supplémentaires
<b>SST</b> Art. 74 + Annexe 6A3 OPD	<ul style="list-style-type: none"><li>• Garde en groupe, pas d'attache</li><li>• Box à plusieurs aires: accès permanent à l'aire de repos et à une aire couverte sans litière.</li><li>• Aire de repos: par animal, au moins 1,2 m<sup>2</sup> de paille ou sous-couche équivalente.</li></ul>
<b>SRPA</b> Art. 75 + Annexe 6D1 OPD	<ul style="list-style-type: none"><li>• Du 1er mai au 31 octobre: au moins 26 sorties réglementaires au pâturage par mois. Du 1er novembre au 30 avril: au moins 13 sorties réglementaires par mois.</li></ul>
<b>Bio*</b> Art. 15 + Annexe 15a, OAB	<ul style="list-style-type: none"><li>• Garde conforme SRPA</li><li>• Attache interdite<sup>21</sup></li></ul>

\* Les règles biologiques ne sont prises en compte dans le présent rapport qu'à titre de complément, mais pas aux fins de l'évaluation.

## Programmes volontaires:

Les programmes volontaires garantissent également, entre autres, la garde en groupe, sans attache, des zones de couchage sans perforation et des box à aires multiples (SST) ainsi que des sorties plus fréquentes (SRPA).

Pour un aperçu détaillé des exigences en matière de bien-être animal applicables aux caprins, voir l'annexe II, tableau V (en allemand).

<sup>21</sup> Dans les exploitations biologiques, l'attache des chèvres est admise jusqu'au 31 décembre 2018, dans les bâtiments existant déjà avant le 1er janvier 2001, pour autant que les règlements SRPA soient respectés et que les zones de couchage soient recouvertes de litière.

## 3.6 Lapins

Illustration 6: Comparaison des directives sur la protection des animaux pour les lapins.

Critères	CH	AT	DE	EU
Exigences pour les lapins	oui	oui	oui	non
Surface minimale	*	*	*	p
Litière	0/+	0	-	p
Fourrage, objets permettant de gratter	0	0	0	p
Endroits où se retirer	0	0	0	p
Zones surélevées	-	+	+	p
Compartment de nidification pour lapines	0/-	0/+	0/+	p
Climat de l'enclos	0/-	0	+	p
Éclairage	0/+	+	-	p
Transport	0/+	+	-	-

++/+ = règles plus strictes

0 = règles équivalentes

-/- = règles moins strictes

p = pas de règles

0/- ou 0/+ = différence minimale, légèrement moins stricte (0/-) ou plus stricte (0/+)

\* = pas d'évaluation des critères, car différentes échelles sont utilisées

### Réglementation:

Les principaux pays d'approvisionnement en viande de lapin sont la Hongrie, la France et l'Italie, trois États membres de l'UE. L'élevage des lapins n'est pas réglementé au niveau de l'UE, pas plus d'ailleurs que dans les pays fournisseurs mentionnés.

L'Autriche et l'Allemagne figurent dans le tableau ci-dessus car elles comptent parmi les rares pays qui ont des exigences minimales pour l'élevage des lapins.

### Densité d'occupation:

Bien que l'Allemagne et l'Autriche prescrivent généralement des surfaces d'enclos plus petites que la Suisse, elles sont plus strictes en ce qui concerne la hauteur des espaces. En Allemagne, une hauteur minimale (respectivement 80 cm pour les lapins reproducteurs et 60 cm pour les lapins d'engraissement) est prescrite sur 70% de la surface de base. En Autriche, elle est de 60cm sur 50% de la surface. En Suisse, une hauteur minimale de 40 à 60 cm n'est obligatoire que sur 35% de la surface de base.

### Équipement des enclos:

En Autriche et en Allemagne, les zones surélevées sont exigées par la loi. En Suisse, il n'existe pas de réglementation en la matière; la loi ne les exige qu'en l'absence de zones où les lapines peuvent s'isoler et se retirer.

Des possibilités pour se retirer et des compartiments de nidification pour les lapines sont prescrits dans les trois pays. Cependant, l'Allemagne et l'Autriche sont encore plus spécifiques en termes de compartiments de nidification : au moins une semaine avant la mise-bas et jusqu'au sevrage des jeunes.

### Transport:

La durée du voyage en Suisse ne doit pas dépasser huit heures (dont six heures de trajet). En Autriche, le transport des animaux de boucherie ne peut excéder quatre heures et demie, exceptionnellement huit heures et demie. L'UE n'a pas de limite pour le transport des lapins, si le transport dure plus de douze heures, ils doivent être abreuvés et nourris.

En Suisse, les personnes qui travaillent dans le transport d'animaux sont tenues de posséder un certificat de compétence et des prescriptions spécifiques en matière de formation et de perfectionnement professionnel sont prévues.

Tableau 22: Programmes volontaires SST, SRPA (voir tableau 25), Bio pour lapins

Programmes volontaires	Critères supplémentaires
<b>SST</b> Art. 74 + Annexe 6A3 OPD	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les box avec aires recouvertes de litière et surélevées (Dimensions: Annexe 6 A5.5 OPD)</li> <li>• Enclos pour jeunes animaux min. 2 m<sup>2</sup></li> <li>• Garde en groupe pour lapines et lapereaux d'élevage</li> <li>• Nid intercalé d'au moins 0,1 m<sup>2</sup> par portée</li> </ul>
<b>SRPA</b> Art. 75 + Annexe 6D3 OPD	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plusieurs heures d'exercice quotidien pour les lapines et lapereaux</li> </ul>
<b>Bio*</b> Art. 15, OAB	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Détention conforme SST</li> </ul>

\* Les règles biologiques ne sont prises en compte dans le présent rapport qu'à titre de complément, mais pas aux fins de l'évaluation.

### Programmes volontaires:

Les lapins qui sont élevés selon les spécifications du programme SST doivent avoir des zones surélevées à disposition. Ainsi, l'avantage de l'Allemagne et de l'Autriche en matière de zones surélevées s'estompe, dès lors que les lapins sont élevés dans des conditions SST. La participation au programme SRPA exige une sortie journalière de plusieurs heures pour l'élevage de lapines et lapereaux.

Pour un aperçu détaillé des exigences en matière de bien-être animal applicables aux lapins, voir l'annexe II, tableau VI (en allemand).

### 3.7 Chevaux

Illustration 7: Directives sur la protection des animaux pour les chevaux.

Critères	CH	AR	CA	EU
Exigences spécifiques pour les chevaux	oui	non	oui	non
Surface minimale	+	p	0	p
Aire de repos recouverte de litière	+	p	-	p
Attache interdite	+	p	-	-
Soins des sabots	+	p	0	p
Coupe de la queue interdite	+	p	0	p
Climat dans l'écurie	+	p	+	0
Éclairage	+	p	-	-
Transport	++	--	--	-

++/+ = règles plus strictes

0 = règles équivalentes

-/- = règles moins strictes

p = pas de règles

0/- ou 0/+ = différence minimale, légèrement moins stricte (0/-) ou plus stricte (0/+)

\* = pas d'évaluation des critères, car différentes échelles sont utilisées

#### Pays fournisseurs importants:

La France et la Belgique sont d'importants pays d'approvisionnement en viande équine au sein de l'UE. Les réglementations de ces pays ne diffèrent pas de celles de l'UE.

#### Réglementation:

A l'exception du Canada, les principaux pays d'approvisionnement n'ont pas de réglementation spécifique pour l'élevage de chevaux. En Argentine, comme dans l'UE, les dispositions générales des lois respectives sur la protection des animaux s'appliquent. Cela signifie, par exemple, que les exigences minimales relatives à la surface des écuries ou à la litière de l'écurie ne sont pas réglementées.

#### Transport:

Dans tous les pays fournisseurs, les chevaux peuvent être transportés beaucoup plus longtemps qu'en Suisse. Dans l'UE, une durée maximale de transport de 24 heures est autorisée, à condition que les chevaux soient abreuvés toutes les 8 heures. Les poulains peuvent être transportés pendant un total de 18 heures, mais doivent bénéficier d'une pause d'une heure après 9 heures. En Argentine et au Canada, les chevaux peuvent être transportés jusqu'à 36 heures sans eau et sans pause. En Suisse, les personnes qui travaillent dans le transport d'animaux sont tenues de posséder un certificat de

Tableau 23: Programmes volontaires SST, SRPA (voir tableau 25), Bio pour équidés

Programmes volontaires	Critères supplémentaires
<b>SST</b> Art. 74 + Annexe 6A2 OPD	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Garde en groupe</li> <li>• Accès permanent à l'aire de repos et à la zone sans litière</li> </ul>
<b>SRPA</b> Art. 75 + Annexe 6D1 OPD	<ul style="list-style-type: none"> <li>• - Du 1er mai au 31 octobre: au moins 26 jours de sorties réglementaires au pâturage par mois. Du 1er novembre au 30 avril: au moins 13 jours de sorties réglementaires par mois.</li> </ul>
<b>Bio*</b> Art. 15 + Art. 15a, OAB	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Garde conforme SRPA</li> </ul>

\* Les règles biologiques ne sont prises en compte dans le présent rapport qu'à titre de complément, mais pas aux fins de l'évaluation.

**Programmes volontaires:** Les chevaux dans les écuries SST doivent être gardés en groupe et avoir un accès permanent aux aires de couchage et à des aires séparées où il n'y a pas de litière. Le programme SRPA leur garantit des sorties régulières au pâturage.

Pour un aperçu détaillé des exigences en matière de bien-être animal applicables aux chevaux, voir l'annexe II, tableau VII.

## 3.8 Abattage

Illustration 8: Comparaison des directives sur l'abattage des animaux - Suisse et principaux pays d'origine

Critères	CH	EU	BR <sup>22</sup>	AU	NZ	AR	CA
Règlement sur l'abattage	oui	oui	oui	en partie	oui	conditionnel	oui
Formation du personnel	0/+	0	?	0/-	0/-	p	0/-
Étourdissement obligatoire	0/+	0/-	0/-	0/-	0	- -	0/-
Méthodes d'étourdissement par espèce	+	0	-	-	0	-	-
Contrôle de l'état de santé	+	0	0/-	p	0/-	-	0/-
Temps d'attente admis (à l'abattoir) avant l'abattage	+	p	?	p	+	-	p

++/+ = règles plus strictes

0 = règles équivalentes

- -/- = règles moins strictes

p = pas de règles

0/- ou 0/+ = différence minime, légèrement moins stricte (0/-) ou plus stricte (0/+)

\* = pas d'évaluation des critères, car différentes échelles sont utilisées

### Règlements sur l'abattage:

Tous les pays considérés ici disposent d'une réglementation sur l'abattage des animaux. En Australie, il n'existe que des règles nationales sur l'abattage des bovins et des ovins. La législation relative au bien-être des animaux est souvent encore réglementée individuellement au niveau des pays. L'Argentine n'a qu'une seule loi très générale sur la protection des animaux. L'abattage exempt de cruauté y est stipulé, mais une réglementation détaillée fait largement défaut.

### Formation du personnel:

Seules la Suisse et l'UE exigent une formation spécifique du personnel possédant les compétences requises pour tous les processus liés à l'abattage. En Australie, en Nouvelle-Zélande et au Canada, l'exigence selon laquelle le personnel doit posséder les compétences et la formation nécessaires est un peu moins précise. En Argentine, elle fait totalement défaut.

### Étourdissement obligatoire:

En Suisse et en Nouvelle-Zélande, les animaux vertébrés doivent être étourdis avant la saignée. Dans des cas exceptionnels, les volailles peuvent être saignées pour l'abattage rituel sans étourdissement. Dans l'UE, au Brésil, en Australie et au Canada, l'étourdissement avant la saignée est également obligatoire, mais les vertébrés peuvent être saignés sans étourdissement pour un abattage rituel. Dans l'UE, cela ne peut se faire que dans un abattoir. En Argentine, l'étourdissement est recommandé, mais ce n'est pas une exigence obligatoire en vertu de la loi.

### Méthodes d'étourdissement par espèce:

Tout comme la Suisse, l'UE et la Nouvelle-Zélande disposent de directives détaillées pour les méthodes d'étourdissement autorisées par catégorie d'animaux. Dans les autres pays, il n'existe qu'en partie des recommandations et en partie des lignes directrices générales sur les méthodes d'étourdissement.

Pour les volailles en Suisse, dans le cadre des bonnes pratiques d'abattage, un apaisement a lieu par le truchement d'une lumière bleue environ 1 heure avant l'étourdissement/l'abattage.

<sup>22</sup> Les informations sur le Brésil ne sont que partiellement disponibles ici en raison de limites linguistiques.

---

**Contrôle de l'état de santé à l'arrivée:**

En Suisse et dans l'UE, les animaux doivent être inspectés avant l'abattage par une personne qualifiée (responsable du bien-être animal ou vétérinaire). Le Brésil, la Nouvelle-Zélande et le Canada exigent un contrôle, mais ne précisent pas dans quelle mesure cette personne doit être compétente. En Argentine, par contre, il est seulement recommandé que les animaux soient inspectés, et en Australie, il n'y a aucune disposition à cet effet.

**Temps d'attente permis à l'abattoir:**

La Nouvelle-Zélande est le seul pays à avoir prescrit des temps d'attente maximaux à l'abattoir avant l'abattage. L'Argentine n'a émis que des recommandations en la matière.

La loi suisse sur la protection des animaux stipule que les animaux abattus plusieurs heures après leur arrivée à l'abattoir doivent être gardés dans l'abattoir conformément aux exigences minimales pour une stabulation normale.

Pour un aperçu détaillé des exigences en matière de bien-être animal pendant l'abattage, voir l'annexe II, tableaux VIII et IX (en allemand).

---

## 3.9 Système de contrôle

En Suisse, comme dans la plupart des pays de provenance, il existe des exigences légales en matière de contrôle. En principe, les exigences de l'UE sont comparables à celles de la Suisse, mais dans le cadre de lignes directrices concrètes et contraignantes pour la protection des animaux d'élevage, elles s'appliquent exclusivement aux poules pondeuses, poulets d'engraissement, veaux et porcs. Il existe également des différences significatives dans la mise en œuvre desdits contrôles (Dudda 2015b; Huber 2011).

### 3.9.1 Contexte initial de la Suisse

En Suisse, les autorités d'exécution cantonales sont responsables de l'exécution et donc aussi des contrôles officiels des exploitations d'élevage (art. 213 OPAn). Au niveau fédéral, l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) est responsable de la loi sur la protection des animaux et des ordonnances d'exécution. L'Office fédéral de l'agriculture OFAG est responsable de l'Ordonnance sur les paiements directs OPD, qui régit les programmes de financement SST et SRPA. Les offices cantonaux de l'agriculture sont responsables de la mise en œuvre de l'OPD. Le respect de l'OPAn est une condition préalable au droit aux paiements directs.

L'Ordonnance sur la coordination des contrôles dans les exploitations agricoles (OCCEA) stipule que les contrôles agricoles et vétérinaires doivent être coordonnés et, dans de nombreux cantons, ces contrôles sont également combinés. Cela signifie que dans de nombreux cantons, les deux autorités compétentes collaborent étroitement au niveau cantonal ou chargent conjointement des organismes d'inspection privés d'effectuer des inspections officielles. Toutefois, la responsabilité de la mise en œuvre reste du ressort du service vétérinaire ou de l'office agricole.

Dans ce cas, les contrôles officiels de l'État ont généralement lieu sur notification préalable. Au moins 10% doivent être faits à l'improviste. En ce qui concerne les programmes publics sur le bien-être des animaux SST et SRPA, dans certains cantons, des contrôles ponctuels sont effectués sans préavis. Dans les fermes biologiques et IP, des inspections sont effectuées annuellement.

Outre les contrôles de base qui doivent être effectués tous les quatre ans, les autorités vétérinaires procèdent à des contrôles de suivi, à des contrôles intermédiaires fondés sur les risques et à des contrôles faisant suite à des soupçons ou des notifications émanant de tiers. Ces contrôles sont toujours inopinés.

Sont exclues des contrôles les exploitations d'élevage pratiquant des formes d'élevage pour lesquelles aucun paiement direct n'est effectué. Il s'agit notamment d'élevages d'animaux de loisir, de fromageries avec engraissement ou élevage de porcs annexe, ainsi que d'exploitations agricoles de chefs d'exploitation de plus de 65 ans.

Les entreprises qui produisent sous une marque de distributeur sont en outre contrôlées chaque année et toujours à l'improviste, soit par des experts de la Protection suisse des animaux (PSA), soit par les organismes cantonaux de contrôle. Le service d'inspection PSA (composé d'agriculteurs, d'ingénieurs agronomes et de vétérinaires), accrédité chaque année par la Confédération, effectue également, pour le compte de divers grands distributeurs et détenteurs de labels, des inspections de transport d'animaux et d'abattoirs dans toute la Suisse.

La Loi sur la protection des animaux protège le bien-être et la dignité de l'animal. Les autorités vétérinaires cantonales veillent, dans le cadre d'une procédure administrative, à ce que les manquements constatés soient corrigés immédiatement ou dans un certain délai, afin de rétablir le bien-être des animaux. Les infractions graves à ces règlements peuvent entraîner l'interdiction de garder, d'élever, de traiter professionnellement des animaux ou d'en faire le commerce (OSAV 2018). Celui qui ne respecte pas la législation sur la protection des animaux risque une procédure pénale et doit s'attendre à une réduction substantielle des paiements directs en cas de condamnation (la procédure pénale n'est pas une condition pour les réductions de paiements directs (voir les lignes directrices de l'OPD sur la réduction/suppression). Ces mesures sont éventuellement complétées par un arrêt de livraison ou une exclusion du programme de label privé, si le propriétaire de l'animal participe à un tel programme. Dans tous les cas, les établissements fautifs sont ensuite contrôlés plusieurs fois sans préavis.

Selon l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV), 12'075 exploitations agricoles ont été inspectées en Suisse en 2017. Environ un tiers de ces contrôles n'ont pas été annoncés. Dans près de 82% de toutes les inspections, les services vétérinaires cantonaux n'ont constaté aucune carence dans l'élevage (OSAV 2018).

---

### **3.9.2 Contexte initial de l'UE et d'autres pays d'origine**

Dans l'UE, ce sont surtout les vétérinaires officiels qui effectuent les contrôles du bien-être des animaux dans les exploitations agricoles. Le choix des exploitations se fait généralement de manière aléatoire ou sur dénonciation, voire plainte spécifique.

La "Commission européenne" prépare également un rapport annuel de synthèse, qui est réalisé sous la forme d'audits concernant diverses questions relatives au bien-être animal dans les États membres de l'UE. Selon un précédent rapport de la Commission européenne (2006) sur la mise en œuvre de la directive sur la protection des animaux dans les élevages de poules pondeuses et de veaux dans 15 États membres de l'UE, la Commission est parvenue à la conclusion que "l'application insuffisante de la législation communautaire par les États membres dans plusieurs domaines est encore courante". En outre, la plupart des pays n'enregistrent pas systématiquement leurs contrôles, les méthodes d'enquête sont très différentes et les résultats ne sont pas communiqués à Bruxelles à temps pour l'évaluation globale (rapports généraux).

La mise en œuvre de la législation relative à la protection des animaux, fondée exclusivement sur des textes juridiques et sans aucun lien avec un modèle de paiement direct comparable à celui de la Suisse, semble donc beaucoup plus ardue, voire impossible, dans les États membres de l'UE et les pays de provenance non européens.

### 3.10 Utilisation d'hormones et de stimulateurs de performance antimicrobiens

#### 3.10.1 Hormones et stimulateurs de performance antimicrobiens

L'utilisation d'hormones, de bêta-agonistes et de stimulateurs de performance antimicrobiens (AMP), y compris les antibiotiques, devrait être évaluée sous deux angles. Il s'agit, d'une part, des médicaments vétérinaires utilisés pour améliorer les performances des animaux et, d'autre part, des médicaments utilisés pour prévenir les maladies, empêcher leur propagation ou les traiter. L'illustration 9 présente un survol général des dispositions juridiques existantes, lorsqu'elles existent spécifiquement, sur l'utilisation des stimulateurs de performance et des médicaments vétérinaires dans l'élevage.

Illustration 9: Comparaison des réglementations sur l'utilisation des hormones et des stimulateurs de performance antimicrobiens - Suisse et principaux pays de provenance des importations de viande

Dispositions spécifiques concernant:	CH	EU	US	BR	AR	AU	NZ
Hormones pour stimuler les performances	r	r	p	r	r	ep**	ep**
Importation de viande produite à l'aide d'hormones	*	r	?	?	?	?	?
Interdiction de l'utilisation de stimulateurs de performance antimicrobiens (AMP)	r	r	ep	p	p	p	ep***
Utilisation de médicaments vétérinaires, OMédV	r	r	?	?	?	?	?
Surveillance de l'utilisation des antibiotiques	r dès 2019	r	?	?	?	r	r
Plan d'action de réduction AB	r	r	r	?	?	r	r

r = des règles et des plans d'action précis sont en place

ep = en partie

p = pas de règles

\* = CH: pas encore de restrictions

\*\* = pas d'interdiction pour les bovins

\*\*\* = l'interdiction ne s'applique qu'aux chevaux et au gibier d'élevage à sabot biongulé.

#### 3.10.2 Utilisation de médicaments vétérinaires comme stimulateurs de performance

Selon le rapport « Accord de libre-échange Suisse-Mercosur. Evaluation en matière de protection des animaux » (Huber 2018), l'utilisation d'hormones pour promouvoir la performance animale est interdite dans l'UE depuis les années 1980 et en Suisse, depuis environ 30 ans.

Alors que l'UE a interdit l'importation de viande produite à l'aide d'hormones il y a des années, les importations en Suisse sont autorisées. La question de l'utilisation de stimulateurs de performance hormonaux dans les États du Mercosur (Brésil, Argentine, Paraguay, Uruguay) fait actuellement l'objet d'un débat controversé, en particulier sur l'utilisation de la ractopamine comme bêta-agoniste (Bauernzeitung 2018a et 2018b; Huber 2018). En raison de l'approbation en vigueur des hormones ou des bêta-agonistes aux États-Unis et au Brésil, on peut supposer qu'une partie de la viande bovine importée de ces pays et d'autres pays d'Amérique du Sud est produite à l'aide de facteurs améliorant les performances, avant d'être exportée.

En Suisse, la viande étrangère produite à l'aide d'hormones est déclarée comme telle, selon la déclaration "peut avoir été produite avec des hormones". Certains détaillants, dont COOP, Lidl, Aldi, Manor, Spar et Volg, ont abandonné la viande aux hormones; Migros devrait suivre d'ici 2020.

L'utilisation d'AMP est interdite en Suisse depuis 1998 et dans l'UE depuis 2008 (Huber 2018). En revanche, l'utilisation d'antibiotiques dans l'alimentation animale pour améliorer les performances des élevages intensifs (bovins, porcs, volailles) est légale dans une grande partie des pays asiatiques et en Amérique du Nord et du Sud. Les importations de viande AMP doivent être déclarées en Suisse. La plupart des détaillants ont dressé la liste des importations de viande AMP.

---

### 3.10.3 Utilisation de médicaments vétérinaires en médecine vétérinaire

Outre l'utilisation élevée d'antibiotiques en médecine humaine, une vente et une utilisation soutenues d'antibiotiques en médecine vétérinaire - tant en Suisse que dans l'UE -, en particulier dans l'engraissement des veaux, dans l'élevage laitier et l'élevage porcin, ont entraîné un développement croissant de la résistance aux antibiotiques au sein de l'élevage, induisant ainsi un risque de développement de résistance également dans le domaine de la médecine humaine.

Dans l'UE et en Suisse en particulier, ce phénomène a fait naître des campagnes publiques, unissant médecine humaine et médecine vétérinaire (Suisse: Stratégie nationale Antibiorésistance, StAR, Confédération suisse 2015), afin de contrer le développement croissant de la résistance.

Depuis 2008, de nombreuses mesures ont contribué à la forte baisse des ventes d'antibiotiques en médecine vétérinaire en Suisse et dans l'UE.

En Suisse, la réduction depuis 2016, par rapport à l'année 2008, a été de 45% (31 tonnes), ce qui est principalement dû à une baisse des ventes des prémélanges (54% de la quantité totale) (OSAV 2017).

Néanmoins, les quantités d'antibiotiques utilisées dans l'élevage continuent d'augmenter dans le monde entier. Les volumes de consommation les plus importants sont actuellement enregistrés par ordre décroissant aux États-Unis, en Chine, au Brésil et en Allemagne. Une augmentation de 67% est prévue pour l'année 2030 par rapport à 2010 (WeLT 2018).

Depuis la révision de l'ordonnance sur les médicaments vétérinaires (OMédV RS 812.212.27) d'avril 2016, les "classes critiques d'antibiotiques" ou les antibiotiques à usage prophylactique ne peuvent plus être remis à titre de stock. Depuis cette date, le volume des ventes de toutes les classes critiques d'antibiotiques a également diminué de 25%, ce qui révèle une prise de conscience significative de la part des vétérinaires et des agriculteurs et démontre l'impact de cette mesure.

## 4 Programmes de qualité dans l'élevage de bétail indigène et dans les pays étrangers

### 4.1 Labels suisses

En Suisse, la gamme de labels de droit privé et de marques propres existant au sein de la grande distribution (COOP, Migros, Spar, Aldi, etc.) est extrêmement diversifiée et très spécifique. Une brochure publiée par le Centre de conseil agricole AGRIDEA (Labelprogramme in der Tierhaltung, 2013) donne un aperçu comparatif des exigences des labels et des marques les plus connus en matière d'élevage et couvre les domaines de la viande, des œufs et du lait.

Actuellement, il existe sur le marché suisse plus de 65 programmes de qualité dans le secteur alimentaire appartenant à des marques, garantissant l'origine des produits ou leurs performances, et leur nombre ne cesse d'augmenter (Pusch et al. 2015). Plus le nombre de programmes et de labels de qualité augmente, plus l'incertitude des consommateurs augmente en raison du manque de transparence et de la perte de crédibilité face à cette offre exponentielle. Ce nonobstant, les ventes de nombreux produits labellisés, en particulier sur le marché biologique, continuent d'augmenter fortement depuis 2010 (Pusch et al. 2015).

Afin de fournir aux consommateurs des conseils aussi objectifs et fiables que possible, lors de leurs achats, la Fondation Pusch, en collaboration avec des partenaires tels que le WWF et la SKS, procède régulièrement à l'évaluation des labels. Seuls les labels alimentaires présents sur le marché suisse (2015: 31 labels) qui tiennent compte des axes principaux du développement durable sont inclus, l'un des critères du groupe de produits "Produits animaux" incluant également le bien-être animal.

Sans entrer dans les résultats de l'étude de 2015, qui peuvent être consultés dans le rapport correspondant (Pusch et al. 2015), l'objectif de ce classement n'est pas seulement de fournir une orientation à l'intention des consommateurs, mais aussi de promouvoir la transparence du marché des produits labellisés et d'améliorer les systèmes de label qui incluent également le bien-être animal.

Selon la PSA (Huber 2016), les labels relatifs au bien-être animal étaient une réaction de l'économie de marché face aux conditions de l'élevage qui, il y a plus de trente ans, n'étaient pas très respectueuses du bien-être animal. L'introduction des paiements directs liés aux programmes nationaux du bien-être animal SST et SRPA - mesure de politique agricole prise au milieu des années 1990 -, a créé la motivation nécessaire pour passer à des formes d'élevage beaucoup plus respectueuses des animaux. Les exploitations d'élevage ont ainsi pu remplir les critères d'exigence des labels, ce qui constitue un succès non seulement du point de vue de la PSA, mais aussi pour l'ensemble des organisations de bien-être animal. Le tableau suivant montre la forte proportion de viande labellisée des détaillants (à partir de 2015) par catégorie d'animaux (Huber 2016). Par ailleurs, il convient de noter que, depuis 2015, le détaillant Denner a encore étendu contractuellement sa part de viande sous label "IP-Suisse".

Tableau 24: Part de viande labellisée des détaillants par catégorie d'animaux en 2015. Source: Huber 2016

Type de viande	Coop	Migros	Volg	Manor	Spar	Lidl	Aldi	Denner
Veau	65 %	83 %	100 %	90 %	0 %	0 %	17 %	0 %
Bœuf	56 %	47 %	100 %	35 %	10 %	30 %	3 %	0 %
Porc	66 %	57 %	65 %	80 %	10 %	20 %	8 %	0 %
Agneau	2 %	16 %	0 %	5 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Cabri	0 %	0 %	1)	7 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Lapin	100 %	25 %	1)	30 %	100 %	100 %	100 %**	100 %**
Poulet	13 %	2 %	0 %	60 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Canard/Oie	43 %	50 %	1)	15 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Autruche	0 %	0 %	1)	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Charcuterie	40 %	17 %	x	15 %	0 %	0 %	5 %	0%

1) = pas dans l'offre

\*\* = viande importée

\* = pas toujours SST et SRPA, parfois seulement SST

X = absence de données

Les programmes d'origine, tels que "Suisse Garantie", marque garantissant l'origine suisse des matières premières et de leur transformation, ou le programme de qualité "AQ - Viande Suisse" de l'Union suisse des paysans, ne se positionnent

---

pas comme des marques privées. Ils constituent plutôt des labels de qualité garant de l'origine et de la production suisses. AQ-Viande Suisse a, notamment, lancé un programme ciblé de viande de veau "Swiss Quality Veal" avec différents partenaires dans le secteur de la restauration, dans le but de renforcer les ventes de veau de qualité suisse dans la gastronomie. La situation spécifique concernant les programmes de qualité et les labels dans ce secteur est traitée au chapitre 5.6: Bien-être animal dans la gastronomie.

## 4.2 Labels et programmes de qualité dans l'espace européen

Dans l'UE également, et en particulier en Allemagne, le bien-être animal dans l'élevage a gagné en importance dans le débat public. De plus en plus, les conditions de production des systèmes d'élevage conventionnels sont examinées de manière critique par la société, en raison d'une couverture médiatique négative permanente. Diverses études de marché montrent qu'il existe un potentiel de vente considérable pour les produits issus d'élevages conformes aux besoins de l'espèce animale. Néanmoins, à quelques exceptions près, les labels de bien-être animal n'ont pas encore gagné beaucoup d'importance sur le marché européen de la viande. Une exception est le programme de qualité français "Label Rouge", qui constitue un label de qualité étatique (pas de marque déposée). "Label Rouge" détenait une part de marché de 62% dans le secteur avicole en France en 2006 (Commission européenne 2017). Entre temps, cette part a significativement diminué et occuperait actuellement moins de 20% du marché selon les estimations de l'auteur. Ce label couvre des directives de production, d'élevage et de transformation d'une grande portée, qui ont été révisées en 2017 et reformulées à l'intention des agneaux, des veaux, des animaux à l'engrais, des porcs et de la volaille (PAQ 2017).

En Allemagne, la part de marché des labels est marginale et est estimée à moins d'1% (Heise et al. 2016). Les explications du succès jusqu'ici limité de ce segment sont généralement recherchées du côté de la demande. L'effet sur les coûts de l'amélioration des normes en matière de bien-être animal, lequel entraîne un écart de prix considérable par rapport aux produits standards, est souligné, entre autres choses. Par ailleurs, on manque d'informations transparentes et significatives sur la production respectueuse des animaux, si bien que les préoccupations actuelles des consommateurs ne se traduisent pas encore dans leur comportement d'achat (Heise 2016).

Mais le changement est également fortement à l'oeuvre en Allemagne. La filière de la viande allemande a, elle aussi, réagi aux critiques et à la perte d'image et a désormais fondé le "QS-Initiative Tierwohl (ITW)", en 2015, comme solution industrielle, dans le but de contribuer à une amélioration globale de l'élevage en Allemagne. En revanche, les normes d'élevage les plus fréquemment appliquées ne contiennent que des améliorations mineures par rapport aux exigences minimales légales et les produits ne sont pas labellisés, ce qui n'offre pas la possibilité au consommateur de choisir volontairement des produits de l'initiative "QS Animal Welfare" (Betz 2016).

Dès 2013, la fédération de protection des animaux allemande (Deutscher Tierschutzbund) a fondé son propre label «Für mehr Tierschutz» (Pour un plus grand bien-être animal) à deux niveaux (niveau entrée de gamme et Premium), qui comprend des normes de bien-être animal très élevées. Après l'introduction des poulets de chair et des porcs d'engraissement, le programme s'est également concentré sur les poules pondeuses et les vaches laitières.

Début 2013, les premiers produits labellisés ont été mis sur le marché. Entre-temps, la fédération de protection des animaux répertorie sur [www.tierschutzlabel.info](http://www.tierschutzlabel.info) environ 300 supermarchés qui proposent de la viande certifiée selon les directives de la fédération de protection des animaux.

En 2016, le ministère fédéral allemand de l'alimentation et de l'agriculture (BMEL) a créé un "Groupe de compétences pour le bien-être animal", chargé de traiter de la "Question de l'élevage – de nouvelles voies pour un plus grand bien-être animal", qui préconise la création d'un label national «Für mehr Tierschutz» à trois niveaux pour donner aux consommateurs une meilleure orientation. En outre, une nouvelle stratégie en matière d'élevage a été exigée, qui est disponible depuis juin 2017 (BMEL 2017a). La mise en place d'une procédure de test et d'autorisation des systèmes d'élevage de masse (loi adoptée en Suisse depuis 1981) est aussi prévue, tout comme, à travers un dispositif incitatif, l'arrêt des interventions non thérapeutiques sur les animaux (raccourcissement du bec chez les volailles, réduction de la queue chez les porcs). Cette dernière initiative est assortie de délais concrets (dans toute l'Allemagne d'ici fin 2019; mise en œuvre déjà effectuée dans les Länder de Rhénanie- Westphalie du Nord et Basse-Saxe).

En comparaison avec la Suisse, les exigences pour les deux niveaux de label "entrée de gamme et Premium" sont énumérées au chapitre 5.7, conformément à l'exemple spécifique du label de protection animale allemand "Für mehr Tierschutz". La comparaison montre clairement que les exigences en matière de bien-être animal sont également élevées dans le cadre de tels programmes prévus par l'Etat et que l'avance de la Suisse pourrait donc se réduire.

---

Début 2017, les plans concrets du gouvernement fédéral ont été révélés et, dès 2018, la mise en œuvre du programme national de bien-être animal a commencé. L'introduction générale du label de bien-être animal est prévue pour la période 2019/2020 (BMEL 2017 b).

Outre l'offre de nombreuses marques de distributeur avec des parts de marché relativement faibles, l'Autriche se concentre, elle aussi, sur un système de soutien et d'incitation étatique, relevant du "Programme agro-environnemental ÖPUL 2015". Cette mesure agro-environnementale s'inscrit dans le cadre du programme autrichien de développement rural 2014-2020, conformément auquel l'une des quatre mesures prévues contribue au développement du bien-être animal, grâce à des systèmes d'élevage particulièrement respectueux des animaux (pâturage, aires de stabulation, agriculture biologique).

En outre, la Commission européenne envisage d'examiner l'introduction d'un label européen de bien-être animal "Perspectives d'un label européen du bien-être animal (PET)" (Deimel et al. 2010).

Dans le cadre d'une évaluation fondée sur quelques critères spécifiques, une sélection de labels européens de bien-être animal (Heise et al. 2016) a fait l'objet d'une comparaison, laquelle porte sur les six labels européens suivants: "Freedom Food" (GB), "COOP Naturafarm" (CH), "Beter Leven\*" et "Beter Leven\*\*" (NL), niveau d'entrée du "Für mehr Tierschutz\*" et niveau premium du "Für mehr Tierschutz\*\*" (DE).

Afin de comparer les normes respectives de chaque label, la législation de l'UE relative aux exigences minimales en matière de protection des porcs a été choisie comme base, conformément à laquelle tous les critères relatifs au bien-être animal ont été retenus. Les critères ont ensuite été subdivisés en catégories: gestion, système d'élevage et résultat global. Il est à noter que les exigences de la législation nationale dans les pays respectifs dépassent dans certains cas nettement les exigences minimales de l'UE.

Le classement lié à l'évaluation globale n'indique que des différences marginales entre les labels. Le classement selon la gestion ou le système d'élevage, en revanche, a montré des résultats très différenciés. Le label "COOP Naturafarm" CH arrive en deuxième position du classement "Évaluation globale", derrière "Beter Leven" NL. Dans la catégorie "Gestion", le label suisse est arrivé en dernier, mais dans la catégorie "Système d'élevage", il a reçu la meilleure note. L'évaluation globale fondée sur différents critères a montré qu'il peut y avoir des différences significatives entre les labels en question, en ce qui concerne l'amélioration des normes relatives au bien-être animal. Mais il montre aussi que les normes suisses en matière de label ne figurent pas nécessairement parmi les meilleures pour l'intégralité des critères relatifs au bien-être animal.

---

## 5 Discussion et conclusion

La protection juridique des animaux d'élevage en Suisse, dans l'Union européenne et dans les pays non européens est réglementée de manière plus ou moins détaillée, voire pas du tout, dans certains pays. Il est donc difficile ou insatisfaisant de comparer les normes de la législation en matière de bien-être animal des divers pays, en raison de la multitude des réglementations différentes et de celles dont l'application ne peut être contrôlée.

Dans la présente étude, une comparaison schématique des normes suisses et des principaux pays fournisseurs de produits carnés tirés de différentes espèces animales a toutefois été effectuée. Et, sur la base de ces comparaisons, il semble que la Suisse se conforme actuellement à un niveau généralement élevé de bien-être animal selon de très nombreux critères, qui forment les préalables d'un élevage adapté aux espèces et respectueux des animaux, même si ce n'est pas encore le cas à tous égards.

Une comparaison efficace des normes est plus susceptible d'être effectuée au niveau de la législation nationale ou des lignes directrices nationales respectives, mais aussi au niveau de la participation volontaire aux programmes publics de promotion du bien-être animal (lorsque ceux-ci sont proposés par un État), ou au niveau de la participation aux programmes de marques privées.

A ces trois niveaux, la Suisse occupe une position de leader, comme le montre la comparaison qualitative du chapitre 3 et, comme le montre également le tableau 26 de la page 51, "Participation aux programmes de promotion du bien-être animal SST et SRPA", en termes de nombre d'exploitations et d'unités de gros bétail (UGB) par catégorie animale.

Une évaluation réalisée dans le cadre du rapport PSA 2015 sur le "bien-être animal dans le commerce de détail" (Huber 2016) démontre également le niveau élevé de participation des producteurs de viande suisses aux programmes de droit privé ou de labellisation officielle.

Le tableau 25 à la page 46, "Part de viande labellisée des détaillants par catégorie d'animaux en 2015", extrait du rapport de la PSA, montre la part majoritairement importante de viande labellisée parmi les différents détaillants suisses, distribuée parmi toutes les espèces animales les plus importantes. Or, cette part n'a cessé d'augmenter depuis lors.

Sachant que la législation sur la protection des animaux provient généralement d'un compromis entre l'efficacité économique d'un processus de production et la préservation de la santé, des performances et de la dignité de l'animal à l'intérieur dudit système, et qu'elle ne tient donc généralement compte que d'une partie du bien-être animal, la législation suisse sur la protection des animaux et les programmes complémentaires nationaux en matière de bien-être animal SST et SRPA sont les plus détaillés concernant l'élevage et le catalogue de critères qu'ils couvrent, en comparaison avec les pays étrangers. Ces dispositions fixent des règles détaillées et définissent des poids minimaux pour tous les animaux d'élevage, alors que dans l'Union européenne, des lignes directrices détaillées pour l'élevage des vaches laitières, des bovins d'engraissement, des ovins, des caprins et des équidés, ainsi que pour tous les types de volailles, à l'exception des poulets, font toujours défaut. Dans de nombreux pays non européens, il n'existe que des lois de protection des animaux généralement formulées sans réglementation spécifique relative aux besoins de chaque espèce animale.

En Suisse, les systèmes d'élevage et les installations de stabulation doivent également être testés et approuvés depuis 1981 (avec l'entrée en vigueur de l'Ordonnance sur la protection des animaux OPAn), sous l'angle de leur conformité et de leur praticabilité, les temps de transport des animaux sont limités à six heures maximum et la grande majorité des interventions qui sont pénibles pour l'animal est interdite ou ne peut être effectuée que sous anesthésie. En outre, le nombre maximal de têtes de bétail autorisé par exploitation est régi par l'Ordonnance sur les effectifs maximums (au titre des articles 1 et 2). Bien que ce décret ait été adopté pour des raisons environnementales et non pour des raisons de bien-être animal, il entraîne une diminution du nombre d'animaux d'élevage avec un risque d'infection moindre et souvent des soins plus intensifs, ce qui est fondamentalement bénéfique pour le bien-être animal. Dans l'UE et dans les pays non européens, il n'y a pas de restrictions légales sur les niveaux d'effectifs maximums, dans la plupart des cas.

En outre, il convient de mentionner à nouveau le système de contrôle, bien établi et complet, qui, dans le cadre des paiements directs, contribue non seulement à la mise en œuvre de la législation sur la protection des animaux, mais rappelle également à chaque détenteur d'animaux qu'il doit contribuer à la santé et au bien-être de ses animaux et peut générer une valeur ajoutée supplémentaire dans le cadre de programmes complémentaires, privés ou publics.

---

Enfin, selon l'OPAn (art. 31), les éleveurs de bétail comptant plus de dix unités de bétail doivent suivre une formation agricole. Un certificat de compétence doit être délivré par les personnes qui possèdent moins de dix unités de gros bétail mais plus de trois porcs, dix ovins ou caprins, plus de cinq chevaux, bovins et alpagas, lamas et lapins produisant plus de 500 jeunes animaux par an, de la volaille domestiques, dès lors que plus de 150 poules pondeuses ou 200 poussins sont détenus ou si 500 poulets de chair sont produits par an. En outre, les personnes qui travaillent dans des entreprises de transport ou des abattoirs doivent être titulaires d'un certificat de compétence et participer régulièrement à des cours de formation continue.

## 5.1 Ce qui distingue la Suisse du reste des pays

Le fait que la Suisse se distingue de la législation de l'UE en matière de bien-être animal, ainsi que de tous les pays internationaux, par des exigences nettement plus différenciées, est clairement visible, d'une part, dans les explications sur la comparaison schématique des pays du chapitre 3 de la présente étude et, d'autre part, dans les spécificités de la législation suisse sur le bien-être animal, comme il ressort de deux rapports du Landwirtschaftlichen Informationsdienst LID (Dudda, 2015a; 2018), que nous citons ci-après:

*De nombreux facteurs font partie des critères d'un élevage conforme aux besoins de l'espèce et donc respectueux des animaux. Par exemple, une taille de groupe adaptée aux relations sociales des animaux, un espace suffisant par animal, la possibilité de faire de l'exercice, des aires séparées pour l'alimentation, le couchage et les excréments, un climat d'étable optimal et une alimentation adaptée à chaque espèce.*

*Les animaux élevés conformément à leurs besoins ont plus de vitalité et sont moins sensibles au stress, ce qui est aussi une condition préalable à l'expression des performances propres à l'espèce. La loi sur la protection des animaux est sur la bonne voie à cet égard. Ceux qui se conforment à la législation suisse sur la protection des animaux offrent à leurs animaux une vie relativement adaptée à l'espèce, ce qui ne constitue pas le maximum du bien-être animal, mais garantit avant tout la prévention de la cruauté envers les animaux. Ce qui peut sembler peu aujourd'hui est une réalisation remarquable d'un point de vue international...*

*En outre, il y a beaucoup plus de domaines de réglementation en Suisse que dans de nombreux pays voisins. En Suisse, l'éventail va des besoins de formation des éleveurs aux exigences en matière d'hébergement des animaux (surface requise, litière, bruit, éclairage, etc.), de garde et d'alimentation, en passant par l'élimination de la douleur pendant les interventions zootechniques, le droit d'accès pour le contrôle et l'exécution et les dimensions des abris pour l'élevage en plein air permanent. Dans d'autres pays, seul le transport des animaux est partiellement réglementé, ce qui est principalement motivé par la lutte contre les épidémies.*

*La Suisse occupe une place de choix dans la comparaison internationale avec ses deux programmes volontaires de protection des animaux "Systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux" (SST) et "Sorties régulières en plein air" (SRPA).*

La synthèse suivante (tableau 26) sur la participation des différentes catégories d'animaux aux programmes SST et SRPA montre la forte participation des exploitations et des animaux, convertis en unités de gros bétail (UGB). Toutefois, il convient de noter que la situation présente encore une marge d'amélioration indéniable pour certaines espèces et certains sous-groupes d'animaux, en terme de participation à ces deux programmes.

Tableau 25: Participation aux programmes SST et SRPA par catégorie d'animaux, 2016

Catégorie d'animaux	Participation SST		Participation SRPA	
	UGB	Exploitations	UGB	Exploitations
<b>Espèces bovines</b>	54 %	52 %	82 %	83 %
Vaches laitières	48 %	29 %	83 %	71 %
Autres vaches	85 %	50 %	91 %	60 %
<b>Equidés</b>	18 %	18 %	84 %	74 %
<b>Caprins</b>	41 %	21 %	78 %	54 %
<b>Ovins</b>	- *	- *	87 %	74 %
<b>Porcins</b>	67 %	52 %	51 %	50 %
Verrats reproducteurs, âgés de plus de six mois	19 %	20 %	57 %	56 %
Truies reproductrices non destinées à l'alimentation, âgées de plus de six mois	71 %	56 %	70 %	58 %
Truies allaitantes reproductrices	67 %	56 %	5,0 %	9 %
Porcelets sevrés	67 %	54 %	3 %	8 %
Remontes, jusqu'à l'âge de six mois, et porcs à l'engrais	66 %	49 %	62 %	47 %
<b>Lapins</b>	70 %	17 %	2 %	6 %
<b>Volaille pour la production d'oeufs</b>	92 %	25 %	37 %	23 %
Poules pondeuses	92 %	18 %	76 %	24 %
Poulets de chair	95 %	87 %	7 %	16 %
Dindes de chair	94 %	27 %	94 %	32 %
<b>Total</b>	<b>57 %</b>	<b>55 %</b>	<b>76 %</b>	<b>84 %</b>

\* Il n'y a pas de programme SST pour les moutons.

Source: OFAG 2017 ; Rapport agricole 2017

### 5.1.1 Généralisation des formes d'élevage respectueuses des animaux en Suisse – dans l'Union européenne

L'organisation suisse de protection des animaux PSA a mené une enquête dans différents pays de l'UE sur la diffusion des formes d'élevage particulièrement respectueuses des animaux, notamment le pâturage, l'élevage avec accès à une aire d'exercice, en plein air et l'élevage biologique (Huber 2011).

L'évaluation de 12 pays de l'UE a été comparée avec la répartition des systèmes SST et SRPA pour différentes espèces animales en Suisse. Pour presque toutes les espèces animales, la Suisse, seule ou avec seulement quelques autres pays, était en tête. Pour l'ensemble des espèces animales, c'est en Suisse que l'on trouve de loin la plus forte proportion de méthodes d'élevage respectueuses des animaux, dans ce domaine. Le tableau suivant présente en détail les résultats de l'enquête.

Tableau 26: Comparaison des pays pour les animaux avec accès au pâturage, aire d'exercice et élevage en plein air

	CH	A	NL	F	S	D	FN	GB	DK	B	IRL	PL	EST
<b>Pâturage des vaches laitières</b>	80	20-40	60-80	10	80*	20-40	60-80*	80	40-60	80	60-80	60-80	20-40
<b>Sorties bétail à l'engraissement</b>	50	5-10	80	10	80*	5-10	60-80*	60-80	80	10-20	60-80	40-60	60-80
<b>Sorties truies portantes</b>	66	<5	<5	<5	5-10	5-10	<5	40-60	<5	<5	<5	5-10	<5
<b>Sorties porcs à l'engraissement</b>	62	<5	<5	<5	5-10	5-10	5-10	5-10	<5	<5	<5	5-10	<5
<b>Dét. en plein air poules pondeuses</b>	69	20-40	10-20	10-20	20-40	10-20	10-20	40-60	20-40	20-40	20-40	<5	5-10
<b>Dét. groupe truies portantes</b>	100	20-40	60-80	10-20	80	40-60	5	100	40-60	20-40	20-40	40-60	80

Source: Huber 2011

Remarque: Les pourcentages ci-dessus sont exprimés en fonction de l'effectif total de chaque catégorie animale par pays.

\* Ces valeurs élevées en Suède et en Finlande ne concernent que la période de végétation. En hiver, les animaux sont à l'étable. En Suisse, les vaches peuvent aussi sortir régulièrement en plein air l'hiver dans le cadre du programme SRPA. En Suisse, le pourcentage de poules pondeuses élevées en plein air s'élève actuellement à 75% (SRPA, bio).

## 5.2 Potentiel d'amélioration et nécessité d'agir en Suisse

### Comparaison des normes de bien-être animal en Suisse et dans les pays fournisseurs

Bien que la législation suisse en matière de protection des animaux et les programmes de protection des animaux proposés soient différenciés, détaillés et, dans de nombreux domaines, plus restrictifs que la plupart des normes étrangères, les pays étrangers ont focalisé leur attention sur certains points. Ce sont les critères utilisés pour comparer les normes suisses en matière de bien-être animal par rapport aux pays d'origine de la viande importée qui, au chapitre 3, se distinguent par leur couleur au détriment de la Suisse et sont marqués en vert pour les pays étrangers. En détail, il s'agit des critères énumérés dans le tableau suivant pour les différentes espèces animales:

Tableau 27: Critères d'évaluation pour lesquels la position de de la Suisse est inférieure à celle de ses pays fournisseurs

Espèces animales	Critères
Veaux	Climat d'étable Éclairage Utilisation d'attaches Schéma d'alimentation du fourrage grossier Apport en fer
Chèvres	Climatisation des aires de stabulation Éclairage Utilisation d'attaches Détention des chevreaux en groupe Transport
Porcs	Climat de la porcherie Période d'allaitement des truies
Lapins	Climat des enclos Éclairage Augmentation des surfaces à disposition
Volailles	Climat du poulailler
Ovins	Climat de la bergerie
Chevaux	Climat de l'écurie

---

Il est parfois difficile d'établir une comparaison objective, à cause d'une formulation de la réglementation un peu différente. Par ailleurs, même si la réglementation est claire, c'est le contrôle de son application qui peut différer selon les pays. Les réglementations un peu plus strictes et différenciées des pays étrangers, du moins sur le papier, portent principalement sur la concentration des gaz nocifs dans l'ammoniac ou l'éclairage en lux des étables, pour les animaux de ferme concernés. Les autres critères concernés sont l'attache, l'alimentation en fourrage grossier, l'apport en fer, la période d'allaitement des truies, la détention en groupe et la surface disponible pour les lapins.

Il convient de noter ici que les différences entre les exigences de la Suisse et celles d'autres pays n'ont que très peu de valeur et laissent en partie place à l'interprétation. La dernière révision de la loi suisse sur la protection des animaux en 2008 avait également pour objectif de ne pas s'en tenir à ce que l'on appelle la "protection des animaux au centimètre", mais de se concentrer à l'avenir sur une protection animale qualitative, avec un "bon sens pragmatique".

Les différences entre la plupart des critères énumérés ci-dessus sont minimes et leurs effets sur le bien-être des animaux sont difficilement mesurables. C'est pourquoi, il n'existe à l'heure actuelle pratiquement aucune raison valable de renforcer la loi sur le bien-être animal sur ces points. Cela est d'autant plus vrai qu'un grand nombre d'exploitations d'élevage participent aux programmes nationaux de bien-être animal SST et SRPA et compensent largement les lacunes en fournissant des conditions d'élevage adaptées aux besoins des animaux.

Des travaux sur ces sujets devraient établir comment optimiser le climat d'étable et l'éclairage, avec une mise en œuvre simple pour la pratique (voir chapitre 5.2). A partir de ces résultats, un ajustement des exigences légales favorisant ces améliorations serait possible.

Néanmoins, la Suisse ferait bien, notamment en ce qui concerne l'éclairage (lumière du jour) et la concentration de gaz nocifs (en particulier l'ammoniac), de rechercher des solutions d'optimisation, afin de ne pas accuser un retard croissant par rapport à d'autres pays à cet égard. Des concentrations élevées d'ammoniac et une intensité lumineuse trop faible (de jour) sont manifestement préjudiciables à la santé animale et donc au bien-être de nombreuses espèces animales. Le simple bon sens ne suffira pas pour évaluer le bien-être animal dans le futur.

### **5.3 Élargissement de la participation aux programmes nationaux de bien-être animal SST et SRPA**

Le pourcentage de participation des différentes catégories animales aux programmes nationaux de bien-être animal SST et SRPA (tableau 26, page 51) montre une participation considérable des exploitations et des animaux, convertis en unités de gros bétail (UGB).

En 2017, l'objectif de 80% fixé par le Conseil fédéral pour le secteur bovin dans le programme SRPA a été atteint (SBV 2018). La participation la plus élevée au programme SST concerne la volaille, avec plus de 90%, tandis que la participation SRPA est en même temps faible. Il convient de noter que la participation des porcs et des volailles au programme stagne ou diminue actuellement. En outre, le programme SST semble actuellement moins attrayant parce qu'il est souvent associé à des investissements portant sur une transformation des aires de stabulations, voire une nouvelle construction (SBV 2017).

Pour préciser cette illustration, dans le tableau récapitulatif des programmes SST et SRPA (tableau 29, page 55), les pourcentages de participation au programme supérieurs à 80% sont de couleur verte; un pourcentage de participation inférieur à 50% est de couleur rouge.

Les chevaux (18%), les verrats reproducteurs (19%), les volailles reproductrices (33%) et les vaches laitières (48%) participent faiblement au programme SST (en termes d'UGB), en raison de l'utilisation encore traditionnellement répandue de l'attache pour la dernière espèce citée.

Dans le programme SRPA, la participation est très faible pour les truies reproductrices allaitantes (5%), les porcelets sevrés (3%), les lapins (2%), toutes les volailles de rente (37%, hors poules pondeuses 76%) et les poulets de chair (7%).

La faible participation pour les poulets de chair s'explique par la durée d'engraissement, qui doit être au minimum de 56 jours pour les poulets en plein air et bio d'après les directives SRPA. Dans ce cas, seules les races issues de souches à croissance lente peuvent être utilisées. L'engraissement de ces animaux entraînent des coûts de production plus élevés et la viande ne peut être valorisée qu'à des prix élevés. Avant l'introduction d'une durée minimale d'engraissement pour les volailles dans la contribution SRPA, la participation des poulets de chair à ce programme était plus élevée : 27% en 2001 (source Aviforum 2018).

Ces résultats montrent que même si de grands progrès ont déjà été accomplis avec les programmes de bien-être animal, on peut encore faire mieux. La question sera de savoir comment stopper une stagnation de la participation aux programmes ou un déclin imminent, si le bien-être animal ne peut plus être valorisé sur le marché pour certaines espèces animales et si la question des émissions d'ammoniac est de plus en plus débattue dans le futur.

---

## 5.4 Réduction de l'attache des vaches laitières

L'attache des vaches laitières, encore très répandue et justifiée par la tradition en Suisse, en particulier dans les petites exploitations, est un sujet de discussion récurrent en matière de bien-être animal. Le pourcentage de vaches laitières attachées varie actuellement entre 50 et 60%. En tout état de cause, il est toujours plus élevé en Suisse que l'élevage en stabulation libre, qui constitue la forme prédominante d'élevage dans la plupart des étables laitières européennes et internationales, avec des troupeaux nettement plus importants.

Le critère de l'attache est controversé. Alors que la participation au programme SST dans l'élevage laitier n'est que de 48% (en termes d'UGB), il apparaît que la plupart des éleveurs de vaches laitières "attachées" compensent ce type d'élevage en offrant un pâturage quotidien en période de végétation et la sortie en plein air, qui doit également être accordée en hiver. La participation des producteurs laitiers au programme SRPA est de 83% (voir tableau 29). Dans le cadre des programmes publics SST et SRPA et des nombreux programmes de qualité et de label, les exigences sont nettement plus élevées que les exigences de la législation suisse sur la protection des animaux. Néanmoins, il conviendrait de relever le défi consistant à réduire progressivement, à l'avenir, la proportion d'étable de vaches laitières dont la garde est assurée par un système d'attache.

## 5.5 Bien-être animal dans le commerce alimentaire

Le tableau 25, à la page 47, montre la proportion de viande labellisée vendue par les grossistes et les détaillants en 2015. Il s'agit d'une évolution réjouissante au cours des dernières années, selon laquelle tous les détaillants vendent désormais des produits à base de viande provenant d'élevages respectueux des animaux et ont conclu des accords contractuels avec les détenteurs de labels, dans lesquels les réglementations des programmes nationaux de bien-être animal SST et SRPA constituent les exigences fondamentales.

Le tableau suivant montre la part nationale de l'offre de viande des détaillants en 2015 (Huber, 2016).

Tableau 28: Part indigène de l'offre de viande des différents détaillants par catégorie d'animaux

Type de viande	Coop	Migros	Volg	Manor	Spar	Lidl	Aldi	Denner
<b>Veau</b>	99.6 %	97 %	100 %	100 %	99 %	100 %	90 %	100 %
<b>Bœuf</b>	80.1 %	96 %	100 %	80 %	46 %	96 %	97 %	86.5 %
<b>Porc</b>	100 %	99.5 %	100 %	100 %	100 %	100 %	93 %	99.5 %
<b>Agneau</b>	13.8 %	16 %	20 %	16 %	5 %	0 %	0 %	0 %
<b>Cabri</b>	20.6 %	16 %	1)	7 %	100 %	100 %	1)	1)
<b>Cheval</b>	1.8 %	13 %	1)	0 %	20 %	1)	0 %	0 %
<b>Lapin</b>	100 %	25 %	1)	30 %	5 %	0 %	0 %	0 %
<b>Poulet</b>	78 %	84 %	90 %	82 %	65 %	60 %	40 %	50.6 %
<b>Canard/Oie</b>	2.5 %	0.5 %	1)	0 %	0 %	1)	1)	0 %
<b>Autruche</b>	0 %	0 %	1)	0 %	0 %	0 %	1)	0 %
<b>Caille</b>	0 %	0 %	1)	0 %	0 %	1)	1)	1)
<b>Gibier</b>	0 %	8 %	0 %	5 %	5 %	0 %	0 %	0 %
<b>Charcuterie</b>	82.7 %	94 %	95 %	40 %	95 %	85 %	75 %	87.70%
<b>Convenience</b>	90 %	40 %	100 %	40 %	80 %	50 %	25 %	80 %
<b>Poisson/ Crustacés</b>	3.5 %	5 %	10 %	2.4 %	2 %	0 %	0 %	0 %

1) = pas dans l'offre

Source : Huber 2016

Le tableau montre que bien que la part indigène soit généralement élevée, elle n'est pas la même pour toutes les catégories d'animaux et pour tous les détaillants. Bien que la moitié des détaillants interrogés prévoient d'accroître encore la part de viande indigène commercialisée, la demande de viande importée devrait augmenter en parallèle.

Actuellement, environ 90% de la viande vendue au détail provient du marché intérieur. Au total, cependant, environ 20% de la viande nécessaire est importée chaque année (Proviande 2018). Le tableau ci-dessous montre la répartition des viandes importées selon les catégories animales.

Tableau 29: Répartition des importations de viande selon la catégorie animale

Type de Viande	Part indigène, %	Import en t	Import, %	Provenance (en pourcentage de la quantité importée totale), % (A-EU = autres pays européens; N-EU = pays hors UE)				
				DE: 36	AT: 19	IR: 11	A-EU: 15	N-EU: 19
Bœuf	80,9	26 830	19,1	DE: 36	AT: 19	IR: 11	A-EU: 15	N-EU: 19
Veau	96,6	639	3,4	NL: 45	FR: 24	I: 17	A-EU: 14	-
Porc	96,5	15 874	3,5	DE: 44	NL: 21	ES: 13	A-EU: 22	-
Volaille	57,9	45 260	42,1	BR: 39	DE: 17	FR: 14	A-EU: 29	N-EU: 1,4
Poulet	25,6	33 666	74,4	BR: 47	DE: 16	FR: 10	A-EU: 26	N-EU: 1,4
Mouton	37,9	6 376	62,1	NZ: 34	AU: 32	IR: 15	A-EU: 18	N-EU: 1
Chèvre	62,3	237	37,7	FR: 89	NL: 4	NZ: 4	A-EU: 3	-
Lapin	43,0	1 126	57,0	HU: 75	FR: 15	IT: 5	A-EU: 5	N-EU: 1
Cheval	9,1	2 780	90,9	AR: 19	CA: 18	BE: 17	A-EU: 36	N-EU: 10
Gibier	29,5	3 569	70,5	AT: 25	NZ: 17	SL: 13	A-EU: 34	N-EU: 11
<b>Total<sup>23</sup></b>	<b>80,2</b>	<b>103 598,7</b>	<b>19,8</b>	<b>DE: 23,9</b>	<b>BR:17,6</b>	<b>F: 9,1</b>	<b>A-EU: 38</b>	<b>N-EU: 11,5</b>

Source: Proviande 2018

Du côté des consommateurs, leur préférence va aux produits issus d'élevages respectueux des animaux, mais ils ne veulent pas nécessairement payer davantage pour ces produits. Une approche adoptée par les acteurs du marché consiste à importer de la viande de pays où les coûts de production sont faibles, mais où les produits sont fabriqués conformément aux normes convenues par la législation suisse sur le bien-être animal.

Dans cette optique, des détaillants tels que COOP, Migros, Manor Lidl, Aldi, Denner et d'autres ont déjà indiqué comment et avec quels partenaires la viande est produite et importée. Il s'agit principalement de pays de l'UE, mais aussi en partie des États du Mercosur, et cela surtout pour la viande bovine et ovine, le poulet, la dinde, le lapin et la viande de cheval. Les informations les plus précises sur le sujet figurent dans le rapport sur le bien-être animal 2016 de Coop Suisse (2017).

Il est compréhensible qu'à la suite de scandales récurrents, même dans un passé récent, la crédibilité d'une production de viande respectueuse du bien-être animal à l'étranger ait été remise en cause, ce qui a pu constituer l'un des éléments déclencheurs de l'initiative "Fair Food".

<sup>23</sup> Das Total der Importmenge weicht vom Total der einzelnen Kategorien ab, da z.T. Tariftexte der Zollverwaltung mehrere Kategorien betreffen und daher nicht einer Kategorie zugeordnet werden können.

---

## 5.6 Bien-être animal dans la gastronomie

Comme décrit au chapitre 5.5, environ 90% de la viande vendue au détail provient du marché intérieur. En termes de consommation de viande, en revanche, environ 50% de la viande est consommée en dehors du domicile via le canal de la restauration (FST 2014). La consommation hors foyer, CHF, correspond aux repas pris dans les restaurants (sur place ou emportés) et les cantines. En 2012, le ménage suisse moyen a dépensé environ 39% (= Fr. 456.-/mois) de ses dépenses alimentaires en CHF, dont environ 77% dans les restaurants et 23% dans les plats à emporter et les cantines (FST 2014).

En 2012, la Protection suisse des animaux PSA a réalisé et publié une enquête exhaustive sur la viande, les œufs, le lait et les produits laitiers consommés dans le secteur de la gastronomie haut de gamme (Huber 2013), dont les principales conclusions concernant la viande sont reprises ci-dessous:

*Évaluation des importations d'origine animale proposées:*

*67% ne peuvent garantir que la viande importée ne contient pas d'OGM dans l'alimentation animale; 43% ne peuvent garantir le respect de l'interdiction des stimulateurs de performance antimicrobiens et des hormones, en vigueur en Suisse;*

*83% déclarent que la législation suisse sur la protection des animaux ne peut être garantie pour la garde, les interventions, le transport et l'abattage.*

*Évaluation de l'origine de la viande:*

*Pour les principaux types de viande, veau, porc et poulet, la part de viande indigène représente 80% des ventes; 30% du boeuf est importé*

*La viande suisse est jugée de meilleure qualité par 41% des répondants, tandis que 45% pensent que la viande importée présente un meilleur rapport qualité-prix*

*70% veulent laisser la part indigène telle quelle, 30% veulent utiliser davantage de sources suisses, en particulier pour le bœuf, l'agneau et la volaille.*

*Évaluation des produits issus d'un élevage respectueux des animaux:*

*Étonnamment, un tiers des répondants de la branche de la restauration n'ont pas du tout utilisé de viande labellisée, tandis que 20% ont déclaré qu'ils avaient complètement opté pour un label concernant les principaux types de viande, soit la viande de veau, de boeuf, de porc et de poulet; 68% ont déclaré qu'ils avaient un ou plusieurs types de viande labellisés. Il convient toutefois de relativiser ce pourcentage élevé, à première vue réjouissant. En effet, au moins une part des propriétaires/cuisiniers ne semblent pas bien connaître les spécifications des labels ou confondent des marques comme "Suisse Garantie", "AQ-Viande Suisse" avec des labels liés au bien-être animal.*

*Nécessité d'agir dans la gastronomie du point de vue du programme STS:*

*La gastronomie reste le plus grand chantier de construction en matière de bien-être animal. La majorité des plus de 20'000 restaurants, restaurants d'entreprise et snack-bars utilisent peu de produits issus d'un élevage respectueux des animaux; ils proposent à leurs clients de la viande suisse conventionnelle ou de la viande importée.*

*Souvent, les restaurateurs ne sont pas correctement informés des conditions d'élevage dans leur pays et à l'étranger et des divers labels de bien-être animal.*

*Dans le secteur de la restauration, il semble toujours que le prix plutôt que la qualité soit la considération primordiale.*

*Comme près de la moitié de la viande consommée en Suisse est vendue dans les restaurants, il est de la plus haute importance que la restauration assume sa responsabilité envers les animaux et leur bien-être. Selon une étude de la FST Gastro, même les propriétaires ont estimé que le potentiel de bien-être animal dépendant du client s'élevait à 50%.*

---

## 6 Perspectives pour 2030

Dans ce chapitre, nous tentons d'interpréter certains critères et indices importants pouvant permettre de répondre à la question de savoir où nous nous situerons en 2030 en matière de protection et de bien-être des animaux par rapport aux autres pays européens et non européens. Il convient de garder à l'esprit qu'il s'agit d'une évaluation de l'évolution au cours des douze prochaines années, soit sur une période relativement courte.

### 6.1 Situation actuelle en matière de bien-être animal en Suisse et à l'étranger

Depuis environ vingt-cinq ans, la question du bien-être des animaux dans l'élevage agricole préoccupe de plus en plus l'opinion publique en Suisse et à l'étranger. Cette évolution est réjouissante. Outre le renforcement des exigences légales dans le cadre de la législation suisse sur la protection des animaux et son entrée en vigueur en 2008, la mise en place de labels favorisant le bien-être animal et les programmes nationaux de bien-être animal SST et SRPA ont constitué ces dernières années une évolution majeure dans le domaine de l'élevage. Leur objectif premier est d'optimiser le bien-être des animaux dans le système de production et de permettre à l'exploitation d'atteindre un segment de marché dans lequel elle peut obtenir une valeur ajoutée grâce à un label. D'autre part, ces programmes permettent de gagner la confiance du public et à répondre aux attentes de la société en matière de bien-être animal.

L'objectif est de mobiliser une majorité de consommateurs ayant une préférence pour les produits élaborés conformément aux normes en matière de bien-être animal. Cela fonctionne mieux si le label auquel un producteur est affilié jouit d'un haut degré de reconnaissance et n'a jamais attiré l'attention sur lui par des titres de presse négatifs. Cependant, face au large éventail de programmes de qualité, d'origine et de labels disponibles en Suisse, il n'est pas toujours facile pour les consommateurs de s'y retrouver et de faire confiance à la production animale. En outre, la concurrence peut certes stimuler l'activité, mais les débouchés pour la production animale sont limités.

### 6.2 Développement de la législation sur le bien-être des animaux

Comme nous l'avons déjà dit, la Suisse dispose actuellement d'une loi sur la protection des animaux différenciée, complète, relativement étoffée et stricte. La lourdeur administrative que représente l'application de la loi, en revanche, est de plus en plus dénoncée par les éleveurs, le commerce du bétail et les abattoirs.

Il convient également de noter qu'une loi stricte sur la protection des animaux ne stipule jamais plus que les exigences minimales à respecter et n'exige pas à tous égards un niveau de bien-être supérieur pour les animaux concernés. A cette fin, les programmes nationaux de bien-être animal SST et SRPA ont été mis en place afin d'inciter les éleveurs à adopter certains comportements et à investir dans les bâtiments par le biais d'incitations financières. Étant donné que les incitations prévues par la loi sur l'agriculture doivent être économiquement rentables, le succès et l'effet en matière de bien-être animal ont été et sont encore nettement supérieurs.

Des projets de recherche et des améliorations sont encore nécessaires en ce qui concerne l'évaluation et la mise en pratique du "bien-être animal", car ce bien-être se doit d'être mesuré sur les animaux eux-mêmes, dans leur environnement. Déterminer les indicateurs corrects et mettre au point un système d'évaluation axé sur le comportement spécifique à l'animal constitue une tâche importante pour soutenir la protection et le bien-être des animaux, qui jusqu'à présent ne reposent que sur des paramètres indirects.

---

## 6.3 Changement structurel également en Suisse

On peut supposer que l'avenir de l'agriculture et de l'industrie alimentaire en Suisse entraînera également un changement structurel durable dans l'orientation des tâches opérationnelles futures, en particulier pour les petites exploitations ou les anciennes exploitations familiales. L'intensification des systèmes et une modernisation partielle des exploitations, allant jusqu'à l'automatisation de certaines tâches et à l'utilisation du numérique, font partie depuis longtemps du paysage agricole suisse. Il en va de même pour l'écologisation des pratiques soutenues par la politique agricole et la gestion efficace des ressources naturelles. Cette évolution entraîne souvent des charges financières et sociales au niveau de chaque entreprise, en particulier en raison d'investissements élevés pour la construction ou la transformation des bâtiments et de la mécanisation allant de paire, avec une valeur ajoutée à peine perceptible des investissements réalisés.

Dans ce contexte, la question est de savoir dans quelle mesure les adaptations, les renforcements ou les nouvelles exigences de la législation sur la protection des animaux ont un sens et sont souhaitables, afin d'accroître l'avance détenue par notre pays, face aux pays étrangers, qui oeuvrent pour gagner du terrain. Par ailleurs, il s'agit aussi de déterminer quels aspects sont suffisamment importants pour former le contenu des futures adaptations d'un projet de loi.

## 6.4 Nécessité d'une action en matière de bien-être animal, du point de vue de la Protection Suisse des Animaux

Si l'on examine les rapports de la Protection Suisse des Animaux, PSA, concernant la nécessité d'agir ou les domaines d'action nécessaires, on constate les préoccupations ou exigences suivantes en matière de protection animale (Huber 2016; Huber 2017):

- Objectifs d'élevage dans la production laitière qui mettent l'accent sur la santé et la longévité des animaux et un rendement laitier élevé; promotion des bovins à deux fins; élevage laitier durable; pâturage quotidien; exercice régulier même en hiver; faible utilisation d'aliments concentrés pour des performances animales moyennes
- Pas d'abattage de veaux nouveau-nés non désirés ou d'autres jeunes animaux non désirés
- Commerce des veaux plus efficace; taille maximale des groupes de veaux de 30 à 40 animaux; transport plus soigneux des veaux; approvisionnement régional en veaux
- Maintien de l'interdiction du dresse-vache
- Participation à l'échelle nationale aux programmes SRPA pour les veaux, les boeufs à l'engrais et les vaches
- Promotion de l'élevage en pâturage, y compris pour le bétail à l'engrais et les veaux
- Prix du lait plus équitable à des niveaux couvrant les coûts pour les producteurs de lait
- Réduction de l'utilisation d'antibiotiques dans l'engraissement des veaux et l'élevage de vaches laitières
- Uniquement des contrôles inopinés dans le cadre de la mise en œuvre de la législation relative à la protection des animaux
- Importations conformes à la réglementation sur le bien-être des animaux.

L'avis de la PSA quant à d'éventuelles modifications à l'horizon 2030 indique également qu'en cas de libéralisation modérée du marché, le bien-être des animaux en Suisse continuera probablement à s'améliorer et s'améliorera de plus en plus d'ici 2030, ce qui lui permettra de se démarquer nettement du reste du monde.

Pour autant que l'attrait économique du programme de bien-être animal soit préservé et que la participation à un programme de label commercial sur le marché génère une valeur ajoutée, on peut supposer à ce jour que davantage d'exploitations rejoindront à l'avenir les programmes SST et SRPA, ainsi que les labels existants. En outre, le niveau de bien-être des animaux dans les exploitations agricoles continuera à s'améliorer. Cette hypothèse se fonde également sur l'intensification actuelle des relations entre les différents détaillants et la protection des animaux dans le cadre de labels spécifiques.

Du point de vue de la PSA, si une libéralisation vaste ou complète du marché devait avoir lieu, il y a fort à craindre qu'une polarisation ne vienne diviser la production animale. D'un côté la production intensive, comme on la trouve à l'étranger, avec des normes d'élevage conventionnelles, entraînerait une diminution inévitable de la proportion des labels. D'un autre côté, ces labels seraient destinés à une clientèle suisse haut de gamme et soucieuse du bien-être animal, et éventuellement aussi à l'export, à travers des produits de qualité supérieure.

---

## 6.5 Nécessité d'une action en matière de bien-être animal du point de vue des services vétérinaires

Quel est le point de vue de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) sur la question des changements nécessaires?

En décembre 2017, dans le cadre de la "Stratégie de protection des animaux 2017" (BLV 2017), les services vétérinaires se sont posés la question suivante: «Nos animaux vont-ils se sentir mieux à l'avenir?» En préambule, il est précisé qu'il s'agit de «voir évoluer le sens des responsabilités de la filière et des éleveurs eux-mêmes» et que «la mise en œuvre doit s'appuyer à l'avenir sur une utilisation optimale des ressources et une hiérarchisation des problèmes».

Le contexte initial actuel décrit comment, face à une législation et une réglementation si détaillées et si étendues en matière de protection des animaux, les autorités vétérinaires cantonales atteignent leurs limites dans le contrôle de l'élevage, avec les moyens actuels. En outre, la compréhension de la protection et du bien-être des animaux est de nature très aléatoire, vu le manque de connaissances fondées; d'autre part, la responsabilité du bien-être des animaux selon la loi sur la protection des animaux incombe toujours au propriétaire de l'animal.

Sur cette base, l'OSAV mettra en œuvre la Stratégie pour le bien-être animal 2017 jusqu'en 2021, de telle sorte qu'une part importante de la responsabilité du bien-être des animaux soit assumée par l'éleveur sur la base d'indicateurs de bien-être animal (à développer d'ici 2021). En outre, le service vétérinaire effectuera une évaluation indirecte du bien-être des animaux, par exemple via le système d'élevage et les exigences minimales conformément à l'OPAn.

D'autre part, le propriétaire de l'animal doit être habilité à se contrôler lui-même et à se poser les bonnes questions sur la garde et le bien-être de ses animaux, afin de garantir une protection sûre des animaux sous sa propre responsabilité.

Outre l'avancement et la mise en œuvre future de la nouvelle stratégie en matière de bien-être animal, l'OSAV ne juge pas nécessaires d'autres modifications ou ajouts à la législation sur le bien-être animal, pour le moment ni dans un avenir proche. Néanmoins, les services vétérinaires estiment tout de même qu'il est urgent d'agir et de débattre des questions générales suivantes:

- La relation entre les humains et les animaux est en train de changer fondamentalement dans notre société d'abondance. D'une part, tout type d'utilisation des animaux est remis en question et, d'autre part, les animaux sont humanisés, de sorte qu'une approche adaptée à l'espèce animale n'est plus assurée. Autres mots-clés: droits des animaux, anti-spécisme, meurtre d'animaux, exploitation animale.
- Discussion portant sur les principes juridiques de la protection des animaux: La loi suisse sur la protection des animaux fixe les exigences minimales. Les propriétaires d'animaux peuvent-ils ou doivent-ils, à l'avenir, être tenus d'offrir aux animaux des conditions optimales?
- L'abattage des animaux en général et le bien-être des animaux pendant l'abattage (transport, déchargement, acheminement et étourdissement, nouvelles techniques d'étourdissement et de saignée incluses). Mots-clés supplémentaires: abattage des animaux excédentaires (élevage), poussins, animaux chétifs, expérimentation animale....
- Discussions sur le bien-fondé de l'abattage des animaux. Contrairement à l'Allemagne, la vie des animaux n'est pas protégée par la loi suisse sur la protection des animaux, ce qui signifie, par exemple, que des animaux sains peuvent également être tués sans raison ni justification.
- Importation de produits d'origine animale en provenance de pays où les normes en matière de bien-être animal sont moins strictes; demandes croissantes d'interdiction d'importation.
- Dans le cadre de la problématique liée aux antibiotiques, les soins et le traitement des animaux malades ou blessés à l'aide d'antibiotiques et d'autres médicaments vétérinaires classiques sont de plus en plus remis en question, ce qui a des conséquences en termes de protection des animaux, qui risquent de ne pas être traités de manière adéquate (limites de la médecine complémentaire) ou ne sont pas traités du tout (raisons économiques, p.ex. rejets mâles provenant de vaches laitières à haut rendement, ou "théorie d'auto-guérison" selon la devise: ce qui ne me tue pas me renforce); ils sont simplement autorisés à mourir. Autre mot-clé: critique de la vaccination.

---

## 6.6 Stratégie Elevage 2030: Déclaration sur la protection des animaux et le bien-être animal

Bernard Belk, directeur adjoint de l'Office fédéral de l'agriculture, a présenté les raisons et le contenu de la nouvelle stratégie d'élevage comme suit, lors de la 19<sup>ème</sup> Conférence suisse sur le bien-être animal (STS 2018):

L'évolution constante de l'agriculture et de l'alimentation, tout comme celle de leurs secteurs en amont et en aval respectifs, a conduit la Confédération à revoir l'orientation stratégique de l'engagement fédéral en faveur de l'élevage. En 2017, le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) a élaboré, en étroite collaboration avec des experts de la filière, une "Stratégie 2030 pour la sélection animale". Dans cette stratégie, une grande importance est accordée à la santé animale, prise au sens large, dans le cadre de l'élevage des animaux de rente, y compris en ce qui concerne le soutien financier des mesures d'élevage par la Confédération. Cette stratégie définit les domaines d'action suivants:

- un élevage qui vise une production alimentaire adaptée au marché
- un élevage qui vise la conservation des ressources génétiques animales
- un programme d'élevage axé sur la vitalité des zones rurales.

Une différenciation future ou plutôt une adaptation aux développements à l'étranger, y compris en matière de bien-être animal, découle de la lecture de la "Stratégie Elevage 2030" (OFAG 2018), au chapitre 6.2.5.3 concernant le bien-être animal et les contributions au bien-être animal, tel que cité ci-après:

*L'élevage respectueux des animaux a beaucoup d'importance dans notre pays. La Suisse possède l'une des lois les plus strictes au monde en matière de protection des animaux. En outre, en 2016, les trois quarts (75,7%) des animaux d'élevage (UGB) ont bénéficié du programme de bien-être animal "SRPA, sorties régulières en plein air" et plus de la moitié (57,1%) du programme "SST, systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux" (OFAG, 2017).*

Dans certains cas, le rendement du bétail est tel qu'il atteint ses limites physiologiques. De tels exemples soulèvent des interrogations au sujet des limites éthiques dans l'élevage de haute performance et de la production animale. La question se pose de savoir dans quelle mesure la santé et le bien-être des animaux d'élevage peuvent être limités en faveur d'une performance maximale et qui est responsable de répondre à cette question. Il y a eu des critiques récemment, surtout dans le domaine de l'élevage laitier. Les critiques constatent que l'élevage laitier intensif s'est éloigné des pratiques de vie et de travail de nombreux agriculteurs. Ils sont d'avis que les objectifs d'élevage ne doivent pas être adaptés au "quart supérieur des agriculteurs". Il convient plutôt de prêter attention à l'environnement d'élevage moyen, à une alimentation et à des soins bien gérés qui soient adaptés aux pratiques agricoles en cours.

Toutefois, l'élevage a une perspective à long terme et les objectifs d'élevage doivent donc être orientés vers de bonnes pratiques agricoles en vue des 5 à 15 prochaines années.

Malheureusement, cet engagement en faveur de la stratégie d'élevage n'est pas vraiment clair quant à la direction que nous prendrons en matière de bien-être des animaux dans la production laitière à l'horizon 2030.

---

## 6.7 Changement structurel en Allemagne et programmes d'État en faveur du bien-être des animaux

Depuis plusieurs décennies, l'UE, et l'Allemagne en particulier, sont soumises à des changements structurels forcés et soutenus, qui ont conduit à une industrialisation croissante du secteur agricole (Heise 2016). Il en a résulté une augmentation de la productivité, une mécanisation et une spécialisation des exploitations agricoles. Les processus d'internationalisation et de mondialisation ont entraîné une forte augmentation de la taille des exploitations. En outre, l'évolution structurelle de l'agriculture a entraîné une forte augmentation du nombre d'exploitations spécialisées exclusivement dans une seule espèce de bétail. Bon nombre des systèmes d'élevage d'aujourd'hui, dans l'UE et en Allemagne, n'offrent pas d'aires d'exercice en plein air, notamment pour des raisons de gestion du travail et de biosécurité. Les systèmes d'alimentation automatisés dans l'élevage porcin, avicole et laitier sont devenus une évidence. Les systèmes de traite automatisés, tels que les robots de traite, sont également de plus en plus utilisés depuis un certain temps. En conséquence, de nombreux concepts de labels existants, dont les normes en matière de bien-être animal dépassent les exigences minimales légales, sont rejetés par les producteurs, notamment en raison de la mise en œuvre difficile des mesures requises en matière de bien-être animal et des préoccupations concernant la rentabilité de la production.

A l'inverse, mais parallèlement aux changements structurels de l'agriculture, des changements sociaux ont également eu lieu, entraînant une modification de la perception des besoins des animaux de ferme, qui sont souvent assimilés à ceux des animaux domestiques. Des tranches de plus en plus nombreuses de la société critiquent de manière croissante les systèmes d'élevage et de production à grande échelle et souhaitent davantage de bien-être animal.

Afin d'accroître l'acceptation sociale de l'élevage à l'avenir, des mesures visant à développer le bien-être animal sont également nécessaires en Allemagne.

Des premiers pas dans cette direction ont été franchis avec le projet du gouvernement allemand visant à introduire le label national de bien-être animal "Mehr Tierschutz" (voir chapitre 4.2: Programmes de label à l'étranger) ou encore avec le label privé "Für mehr Tierschutz" (Pour plus de bien-être animal) de l'association allemande de la protection des animaux.

Jusqu'à présent, le gouvernement fédéral n'est pas encore parvenu à développer un concept de label crédible, qui soit accepté par les agriculteurs et qui réponde aux demandes hétérogènes des consommateurs, tout en assurant à ce label un positionnement approprié dans le commerce. En outre, il est à craindre que les fonds nécessaires à la mise en œuvre à l'échelon fédéral (2019/20) du label national du bien-être animal ne fassent défaut.

## 6.8 Efforts des pays voisins pour rattraper le retard dans la protection des animaux et le bien-être animal

Actuellement, l'Allemagne et l'Autriche sont les pays qui font les efforts les plus importants pour développer et mettre en place des améliorations en matière de protection et de bien-être des animaux.

Les évolutions suivantes sont prévues en Allemagne pour les différentes espèces animales, dans le cadre du programme national de protection des animaux "Pour plus de bien-être animal" ou ont déjà été mises en œuvre:

- Interdiction d'élever des poules pondeuses dans des cages en petits groupes à partir de 2025; période transitoire jusqu'en décembre 2028
- Interdiction volontaire du raccourcissement du bec depuis le 1.8.2016 (accord avec l'industrie avicole)
- Abattage des poussins mâles; stratégie politique; date de sortie encore non définie!
- Attache du bétail toute l'année: interdiction à partir d'avril 2016; période transitoire jusqu'en 2028
- Abattage des vaches gestantes: date d'interdiction à définir
- Castration sans anesthésie: interdiction à partir de 2019
- Pas de raccourcissement des queues des porcelets: prime actuelle en faveur des "queue en tir-bouchon" contre renonciation volontaire à l'ablation dans deux Länder (Rhénanie-du-Nord-Westphalie et Basse-Saxe).

Par rapport à ces mesures nationales de protection des animaux, nous sommes en mesure de maintenir notre avance actuelle, si l'on considère le calendrier de mise en œuvre. En revanche, les mesures déjà mises en œuvre du programme de label privé "Pour une meilleure protection des animaux" de l'Association allemande de protection des animaux (Deutscher Tierschutzbund) vont, quant à elles, beaucoup plus loin.

A l'aide d'un label spécifique, la digression suivante montre que les pays européens, à l'exemple de l'Allemagne, devraient également aller de l'avant et que la Suisse ne devrait donc pas s'arrêter là en matière de bien-être animal.

## 6.9 Le label allemand "Pour plus de bien-être animal": un travail de rattrapage réussi



Le label "Für mehr Tierschutz" (Pour plus de bien-être animal), niveau d'entrée de gamme ou niveau Premium (source: Association allemande de bien-être animal) a été introduit en 2013. Ce label existe pour les poulets de chair, les porcs d'engraissement, les poules pondeuses et les vaches laitières. Les critères doivent être élaborés à long terme pour tous les animaux utilisés dans l'agriculture; [www.tierwohl-staerken.de/einkaufshilfen/bio-siegel/tierschutzbund/](http://www.tierwohl-staerken.de/einkaufshilfen/bio-siegel/tierschutzbund/) .

### 6.9.1 Deux niveaux de label: entrée de gamme et Premium

Le label du bien-être animal comporte deux niveaux et est disponible en "niveau d'entrée" et "niveau Premium"; les deux niveaux doivent répondre à des exigences définies en matière d'élevage, de transport et d'abattage des animaux. En outre, le comportement et l'état physique des animaux sont contrôlés (critères liés aux animaux). Le but de ces contrôles vise à s'assurer que les mesures contribuent effectivement au bien-être des animaux et à les améliorer encore, si nécessaire. Des inspecteurs indépendants, des experts et les organisations elles-mêmes veillent à ce que ces exigences soient respectées par des contrôles inopinés.

#### Le niveau entrée de gamme

Le niveau d'entrée de gamme comprend beaucoup plus de bien-être animal que la norme minimale légale, mais pas encore un niveau de bien-être animal très élevé. Les critères essentiels sont un espace plus grand et un environnement plus varié dans l'étable, des temps de transport plus courts et un abattage en douceur.

Espèces concernées:

Poulets de chair

- Croissance plus lente des animaux pour une meilleure santé et un meilleur bien-être
- Poulailleurs avec plus d'espace et d'éléments structurels (par ex. perchoirs, balles de paille)
- Pas d'utilisation d'aliments génétiquement modifiés
- Extension des aires de stabulation avec climat extérieur ("jardin d'hiver")
- Temps de transport maximum 4 heures
- Abattage plus doux
- Évaluation des critères relatifs aux animaux

---

#### Porcs d'engraissement

- Interdiction de la castration sans anesthésie des porcelets mâles
- Interdiction de raccourcir les queues (des exceptions sont possibles dans des cas individuels justifiés)
- Des boxes avec plus d'espace et des aires de repos et d'activités séparées
- Paille et autres matériaux pour l'occupation
- Pas d'utilisation d'aliments génétiquement modifiés
- Durée maximale de transport 4 heures / Distance maximale de transport: 200 km
- Abattage plus doux
- Évaluation des critères relatifs aux animaux

#### Poules pondeuses

- Plus d'espace dans le poulailler
- Litière, par ex. en paille pour le picage, espaces pour gratter et bains de sable
- Matériel d'occupation
- Jardin d'hiver
- Pas d'utilisation d'aliments génétiquement modifiés
- Plafond des effectifs
- Enregistrement et évaluation des critères relatifs aux animaux

Les œufs sont marqués comme "œufs d'élevage au sol" conformément à la réglementation européenne, car les poules pondeuses n'ont pas de parcours extérieur.

#### Vaches laitières

- L'écornage n'est autorisé que sous anesthésie, suivie d'analgésiques
- Limite supérieure des effectifs: 600 têtes de bétail par exploitation
- Beaucoup d'espace dans l'étable: 6 m<sup>2</sup> de surface d'étable/animal
- Aire de repos recouverte de litière
- Pas d'utilisation d'aliments fourragers génétiquement modifiés
- Temps de transport maximum de 4 heures
- Abattage en douceur
- Enregistrement et évaluation des critères relatifs aux animaux

Le niveau d'entrée permet un premier pas vers plus de bien-être animal, pour les consommateurs et les producteurs:

- pour les consommateurs qui veulent acheter de la viande et des œufs associés à davantage de bien-être animal, mais qui ne veulent pas payer beaucoup plus cher ;
- pour les producteurs qui pratiquent l'agriculture intensive mais qui souhaitent désormais offrir à leurs animaux une vie meilleure. La norme d'entrée de gamme ne nécessite pas d'investissements importants pour la transformation des aires de stabulation et vise donc à encourager un grand nombre d'éleveurs à se convertir.

Les exigences sont maintenues à un niveau modéré afin que le plus grand nombre possible d'exploitations puissent participer et que de meilleures conditions de vie soient ainsi atteintes pour de nombreux animaux. De plus, le surplus de coûts pour la viande d'entrée de gamme est inférieur à celui des produits à base de viande de qualité supérieure ou biologique, en raison des frais et du travail supplémentaires que ces méthodes d'élevage impliquent. En termes d'élevage respectueux des animaux, cependant, le niveau d'entrée est nettement inférieur à celui du Bio ou du Premium!

---

## Le niveau Premium

Le label Premium indique un niveau élevé de bien-être animal par rapport à la norme légale. Les animaux ont encore plus d'espace dans les aires de stabulation et peuvent choisir entre différentes zones climatiques, car ils peuvent sortir à l'extérieur ou passer à des zones à l'intérieur mais ouvertes.

Poulets de chair (actuellement, pas d'offre)

En plus des exigences du niveau d'entrée de gamme, l'Association allemande pour la protection des animaux exige, pour le niveau Premium:

- Période d'engraissement d'au moins 56 jours
- Des poulaillers encore plus spacieux
- Sorties

Porcs d'engraissement

En plus des exigences du niveau d'entrée, l'Association allemande pour la protection des animaux exige, pour le niveau Premium:

- Interdiction de raccourcir les queues
- Des boxes encore plus spacieux
- Surface de couchage recouverte de paille longue
- Contact avec le climat extérieur par des sorties à l'extérieur ou une façade ouverte (sur demande!)

Poules pondeuses

En plus des exigences du niveau d'entrée, l'Association allemande pour la protection des animaux exige, pour le niveau Premium:

- Une sortie en plein air de 4 m<sup>2</sup>/animal conformément aux exigences de l'UE pour les œufs de poules élevées en plein air

Vaches laitières

En plus des exigences du niveau d'entrée, l'Association allemande pour la protection des animaux exige, pour le niveau Premium:

- Accès au pâturage/aire d'exercice
- Limite supérieure des effectifs: 350 vaches par ferme

Le niveau Premium offre aux animaux une grande liberté de mouvement et la possibilité d'exprimer des comportements propres à leur espèce, ainsi que des stimuli climatiques - autant de facteurs essentiels pour le bien-être et la santé.

Les exigences en matière de bien-être animal vont au-delà de l'élevage

Les exigences du label de bien-être animal ne concernent pas seulement l'élevage, mais aussi le transport des animaux et surtout l'abattage - deux domaines élémentaires pour le bien-être animal. En tenant compte des critères liés aux animaux, le label de bien-être animal prend des mesures importantes qui restent à prendre dans l'élevage biologique.

Ce haut niveau de protection animale demande des investissements supplémentaires en temps et en argent aux producteurs, ce qui entraîne une hausse sensible du prix de la viande.

---

## 6.10 Regard au-delà des frontières - L'UE s'intéresse à ce que nous faisons

Pour aborder les choses sous un angle différent, il est intéressant de voir comment d'autres pays portent également leur attention sur la Suisse, afin de trouver des solutions aux problèmes de bien-être animal dans leur propre pays ou de savoir si la norme suisse de bien-être animal, malgré des conditions cadres complètement différentes de celles de l'UE, ne pourrait pas servir de modèle.

Le bulletin d'information allemand *DLG-Mitteilungen* de juillet 2018 montrent qu'en dépit de très petites structures en Suisse, notamment en ce qui concerne les élevages porcins, de nombreux éleveurs des Pays-Bas, du Danemark et d'Allemagne étaient présents en Suisse, lors du Congrès des producteurs de porcs européens, PPE, pour acquérir une expérience sur le thème du bien-être animal. Il est de notoriété publique que les producteurs suisses de porcs doivent depuis des années se conformer à de nombreuses exigences légales dans le domaine du bien-être animal, qui font également l'objet de discussions croissantes au sein de l'UE.

Il a également été constaté que la majorité des producteurs de porcs en Suisse participent aux programmes volontaires de bien-être animal SST et SRPA, pour lesquels ils reçoivent des paiements directs de l'Etat. Ces exigences supplémentaires sont ensuite récompensées par des primes de qualité en cas de participation à des labels de détaillants, tels que COOP, Migros et autres. Une combinaison louable entre soutien de l'État et soutien du marché envers les producteurs, aux fins du bien-être des animaux.

Il a également été noté que, même si les consommateurs suisses sont encore très sensibles à la qualité, le tourisme d'achat, y compris pour la viande de porc, augmente à l'étranger, ce qui accroît la pression sur le commerce de détail et augmente le coût des parts de marché de la viande de porc par rapport aux autres pays. Bien que beaucoup ait été réalisé dans le domaine du bien-être animal, c'est le contribuable qui paie à nouveau, grâce à la forte protection extérieure de la Suisse et aux paiements directs aux agriculteurs. Depuis des années, les prix à la production baissent en raison de l'augmentation du tourisme d'achat, les consommateurs suisses étant de moins en moins disposés à honorer les coûts élevés supportés par les producteurs de porcs.

En conclusion, il a été constaté que des enseignements importants peuvent être tirés de l'approche suisse, en vue de la mise en œuvre pratique d'une législation plus restrictive en matière de protection des animaux en Allemagne et dans l'UE. En effet, au sein de l'UE également, les exigences des politiques et de la société en matière d'amélioration des normes de protection des animaux et de l'environnement dans l'élevage porcine et l'élevage animal en général progressent rapidement. Il en découle donc que, au même titre qu'en Suisse, au sein de l'UE, l'optimisation de la production plutôt que sa maximisation pourrait contribuer à rétablir l'image de la production porcine, en particulier, auprès des consommateurs et des responsables politiques.

---

## 6.11 Deux conférences en vue de l'avenir

La question de l'évolution future de la production de lait et de viande en Suisse est également d'actualité et intéresse les institutions sociales et agricoles, certaines associations et l'industrie. L'Association Suisse pour les Sciences Animales, ASSA, a profité de sa réunion annuelle du 25 avril 2018 pour discuter de la question "Comment produire du lait et de la viande à l'avenir? Peu après, l'association de la Protection suisse des animaux (PSA) a invité le public à sa 19ème conférence sur l'élevage, le 21 juin 2018, intitulée "Le bien-être animal entre le marché et la politique".

### 6.11.1 Réunion annuelle de l'Association Suisse pour les Sciences Animales, ASSA, du 25 avril 2018

A l'occasion de la manifestation PSA, les attentes de la société dans les domaines "médecine & recherche, consommation, climat & environnement, style de vie & nutrition, ainsi que bien-être animal" ont été abordées et des solutions ont été débattues du point de vue des différents acteurs. Les contributions individuelles à la conférence peuvent être téléchargées à l'adresse <http://svt-assa.ch/svt-tagung2018.html>. Les principales déclarations de la conférence sont les suivantes:

Dans le domaine de la médecine et de la recherche, le problème de l'utilisation des antibiotiques a été abordé ; il en ressort que la pression sur l'agriculture augmentera avec la mise en place d'une surveillance nationale de l'utilisation des antibiotiques. L'accent devrait donc être mis sur le renforcement préventif de la santé animale à l'avenir et sur le réexamen de l'utilisation des antibiotiques dans de nombreux domaines d'application. Dans le domaine de la consommation, il a été constaté que les consommateurs s'attendent à "des aliments produits près de la nature, une faune et une flore diversifiées, grâce à une gestion prudente et des normes élevées de protection des animaux" selon l'enquête menée sur le sujet. La protection des consommateurs (SKS) souhaite également plus de transparence sur l'origine des produits dans les restaurants, les plats à emporter et les cantines; la consommation hors domicile représente en effet déjà près de 50%. Les consommateurs sont très sensibles au génie génétique, aux nouvelles méthodes d'élevage des animaux et des plantes et à la couverture médiatique des scandales concernant les animaux. En outre, la consommation de la viande dans son intégralité, l'amélioration des déclarations relatives aux aliments, la prévention de la résistance aux antibiotiques, l'amélioration continue du bien-être des animaux, l'élevage durable de races appropriées et la réduction du tourisme d'achat à l'étranger sont autant d'attentes manifestées par les sondés. Dans la session consacrée au climat et à l'environnement, le WWF a exprimé l'avis que la production de lait et de viande doit être revue à la baisse. Afin de réduire les gaz à effet de serre de plus de 20%, les vaches et le bétail ne devraient être nourris qu'avec des surfaces en herbe non cultivables, les poulets et les porcs à l'aide de déchets qui sont inévitablement produits. Dans le domaine du mode de vie et de la nutrition également, "Future-FoodLab" a souligné le fait que l'agriculture se trouve à la croisée des chemins et demande à être repensée. De nouvelles possibilités, telles que la production d'insectes ou de viande artificielle, sont plus respectueuses de l'environnement et plus saines que la viande traditionnelle. Déjà dans 10-15 ans, ces produits pourraient être offerts en concurrence avec la viande rouge, dans le segment de prix élevé. Les nouvelles technologies engendrent de nouvelles cultures. Dans le domaine du bien-être animal, la PSA a relevé que la tendance mondiale se dirige vers des usines animales et agricoles, alors que la PSA et la protection des consommateurs préféreraient, en revanche, une approche paysanne de l'élevage et une consommation modérée de produits animaux tels que le lait, la viande et les œufs. La PSA a également souligné la tendance aux régimes végétariens et végétaliens, ainsi que les points de vue moraux radicaux opposés aux modes d'élevage et d'agriculture actuels.

Des solutions ont été présentées du point de vue des fournisseurs, des producteurs, du commerce et du transport du bétail, du commerce de détail et de l'Office fédéral de l'agriculture. Les participants à la discussion ont convenu que les producteurs et l'ensemble de la filière doivent être ouverts au progrès et au développement technologiques, ainsi qu'à l'évolution des attentes de la société, telles que mises en évidence dans le programme du matin. Plus particulièrement, il a été observé que la chaîne de valeur pouvait également s'orienter en dehors du commerce de gros, grâce à la numérisation croissante, que la qualité du travail au sein des services des associations professionnelles jouait un rôle croissant et qu'un niveau élevé de bien-être animal et le lien avec la régionalité étaient autant de facteurs de plus en plus déterminants pour l'acceptation et la confiance des consommateurs.

Outre le marché, les instruments et les objectifs politiques jouent également un rôle. Du point de vue du gouvernement fédéral, il est important de développer des conditions-cadres optimales afin de contribuer à résoudre les problèmes existants des filières de la viande et du lait. Cette orientation vise à soutenir la création de valeur ajoutée pour les différents secteurs, de nouvelles branches de production innovantes, la promotion des connaissances de bases en matière d'élevage et de production agricole ainsi que la préférence pour des produits locaux de qualité. Elle met l'accent sur l'amélioration de la compétitivité, l'empreinte écologique et la stratégie « One Health » (une seule santé).

## 6.11.2 Le bien-être animal entre le marché et la politique, 21 juin 2018

Lors de la 19<sup>ème</sup> conférence sur l'élevage de la PSA (PSA, 2018), l'accent a été mis en particulier sur les approches contre-productives existantes qui opposent le marché et la politique, selon lesquelles les prix à la production dans toute la Suisse ne couvrent plus les coûts de production, tandis que la production et la transformation alimentaires sont de plus en plus délocalisées par les détaillants pour des raisons financières. Voici une sélection d'articles (le volume de la 19<sup>ème</sup> conférence sur les animaux d'élevage peut être obtenu auprès de la PSA), parmi les sujets et constats les plus saillants de la conférence:

Anita Idel, médiation & gestion de projet en agrobiodiversité et santé animale, d'Allemagne, a conclu dans sa contribution "Une protection aux frontières de qualité, plutôt qu'un libre-échange illimité" qu'une protection durable des ressources biologiques et sociales dans l'UE, mais surtout en Allemagne, exige la transparence à tous les niveaux, y compris un étiquetage compréhensible sur l'origine et la qualité de la production. En outre, une protection aux frontières orientée sur la qualité et basée sur les normes de production nationale est indispensable pour que les exploitations orientées vers le bien-être animal et la durabilité ne soient pas laissées pour compte et puissent se développer de manière appropriée.

La conseillère nationale Maya Graf, dans le cadre de sa présentation "L'initiative Fair Food renforce le bien-être animal et l'agriculture rurale", a plaidé pour qu'à l'avenir il n'y ait plus d'importations de viande et d'œufs provenant de sources douteuses ou de productions animales cruelles en Suisse. Afin d'améliorer le bien-être des animaux lié aux aliments importés, elle a formulé les exigences suivantes:

- a) une réglementation plus stricte de l'autorisation des denrées alimentaires et des aliments pour animaux et en matière de déclaration des méthodes de production et de transformation,
- b) une nouvelle réglementation sur l'attribution des contingents tarifaires et des droits d'importation progressifs (de préférence pour les produits agricoles et les denrées alimentaires qui sont produits de manière durable et conforme aux normes de bien-être animal),
- c) des accords cibles obligatoires avec le secteur alimentaire ou la grande distribution.

L'exposé "L'engagement de la Migros en faveur d'un plus grand bien-être animal", présenté par Bernhard Kammer, label Ecologie & Durabilité de la Fédération des coopératives Migros, comprenait une présentation sur le développement futur de la durabilité et du bien-être animal de cette entreprise, basée sur une coopération accrue avec des partenaires tels que IP-SUISSE, Bio Suisse, la recherche, la PSA, entre autres. L'objectif de Migros est de continuer à développer des labels et des programmes de durabilité avec ses partenaires et de se concentrer sur l'impact, c'est-à-dire de prendre en compte d'autres dimensions de la durabilité, en plus du bien-être animal.

Roland Frefel, Produits frais, de la Coop de Bâle, a clairement indiqué dans sa présentation "Bien-être animal contre besoins des consommateurs - Contradiction ou unité" que ces éléments n'étaient pas une contradiction pour Coop, et cela depuis des décennies. La liste des programmes et mesures en faveur du bien-être animal est longue et comprend actuellement 40 projets, dont beaucoup dans le secteur de la viande. Le bien-être animal correspond à un besoin du client, la question reste de savoir jusqu'à quel point il est prêt à payer plus cher pour satisfaire ce besoin. En tant qu'important distributeur alimentaire, Coop s'engage pour une production et une transformation des produits alimentaires durables et économes en ressources et par conséquent pour le bien-être animal.

En prenant l'exemple de SV Group, Patrick Camele a présenté l'approche de cette entreprise en matière de développement durable et de conversion à des produits issus d'un élevage respectueux des animaux, dans un exposé intitulé "Une viande en faveur du bien-être animal – l'exemple de SV Suisse". Ainsi, la question de la durabilité écologique est ancrée dans le modèle économique du groupe depuis 2015. A partir de 2016, le domaine d'activité "Produits issus d'un élevage respectueux des animaux" a été ouvert. La première étape a été la décision de ne plus proposer de produits associés à la cruauté envers les animaux (foie gras, homard, etc.) et d'interdire depuis 2016 les produits issus d'animaux dont la viande a été traitée aux hormones ou aux antibiotiques, dans les restaurants et hôtels. Le fait est que, si les produits respectueux des animaux sont très répandus dans le commerce de détail, la question d'un élevage respectueux de l'animal n'a guère été abordée jusqu'à présent dans le secteur de la gastronomie. En 2016, le SV Group a mené une enquête qui a révélé les résultats suivants:

- 31% des gens pensent qu'ils mangeront moins de viande à l'avenir
- 52% sont d'avis que l'industrie de la restauration est trop peu ou pas assez active dans le domaine du bien-être animal
- 46% des gens veulent plus d'informations sur le bien-être des animaux lorsqu'ils mangent au restaurant
- Pour 75% des clients, un supplément de prix pour le bien-être des animaux est possible
- Les consommateurs voient le plus grand potentiel d'amélioration du bien-être animal parmi les volailles (53%), suivies par les porcs (18%).

La stratégie de développement durable du SV Group a toujours été conçue autour de partenariats stratégiques permettant d'acquérir de l'expérience dans l'introduction de changements et d'améliorations; en 2016, ce fut le cas avec la PSA. En collaboration avec l'association pour la Protection suisse des animaux, l'objectif a été fixé d'augmenter la part des produits carnés issus de l'élevage favorisant le bien-être animal (SST, SRPA et autres) à 80% d'ici fin 2019.

Bernard Belk, directeur adjoint de l'Office fédéral de l'agriculture, a exprimé l'avis que la santé animale va de pair avec une approche globale, commune et coordonnée de la santé des animaux d'élevage, sur le thème "Promouvoir la santé des

---

animaux par la politique agricole". Ainsi, outre l'élevage et les systèmes d'élevage particulièrement respectueux des animaux, l'élevage d'animaux en bonne santé comporte également d'autres aspects. Les défis en élevage sont la pression des maladies, le niveau d'expertise variable des éleveurs et la qualité de la gestion et des soins des animaux. La promotion de la santé animale par les agriculteurs et les vétérinaires représente un changement de paradigme et se concentre aujourd'hui sur la prévention. La politique agricole 2022+ vise à refléter ce changement de paradigme au niveau législatif.

L'exposé de Christof Dietler "Plus de bien-être animal avec moins de protection aux frontières?" mettait en avant la thèse selon laquelle la nature, l'environnement et le bien-être animal peuvent gagner à l'ouverture des frontières. Malgré une protection réduite aux frontières, tous les instruments de la politique agricole continueront d'exister. Ils gagneront même en créativité et en importance. Pour étayer sa thèse, Christof Dietler a indiqué que la réduction des droits de douane n'étaient pas une fin en soi. Cependant, la mise en réseau du monde entraînant une tendance à l'augmentation des importations, il est d'autant plus important de nous engager dans cette direction de manière autodéterminée et de faire en sorte que le bien-être des animaux en bénéficie, tant au niveau national qu'international.

Dans sa contribution "Pourquoi le libre-échange exige-t-il toujours de sacrifier les paysans?", Mathias Binswanger, FH Nordwestschweiz Olten, a estimé que le mandat de préservation de l'agriculture formulé à l'article 104 de la Constitution fédérale était une décision politique contraire au marché. L'agriculture suisse ne peut pas être compétitive dans le libre-échange, même avec une productivité croissante. L'obligation d'abolir la protection aux frontières pour les produits agricoles vient de la Suisse elle-même et n'est imposée par aucun pays, pour l'instant. Les accords de libre-échange n'exigent pas nécessairement le sacrifice des agriculteurs: il s'agirait plutôt de négocier des accords de manière à ce qu'un système fonctionnel de gestion des frontières pour les produits agricoles reste possible, mais pour cela, une volonté politique correspondante serait nécessaire.

Enfin, Markus Ritter, conseiller national et président de l'Union suisse des paysans, a abordé la question: "Plus de bien-être animal en agriculture – de qui dépend cette amélioration? Il est clair que la politique n'a pas pour tâche première de renforcer les exigences légales en matière de bien-être animal. Certes, les paiements directs peuvent être utilisés pour offrir des incitations et optimiser ainsi davantage le bien-être de base. C'est d'ailleurs important pour défendre notre position de leader mondial en matière de bien-être animal. Mais plus l'argent public est investi dans des exigences supplémentaires, moins il est possible de les faire valoir sur le marché sous forme de valeur ajoutée. Ce serait aussi priver les produits labellisés de leur droit d'exister et de leur principal argument de vente. Il attend plus des consommateurs que des exigences et des paroles en l'air. Il attend de ses derniers des actions tangibles: qu'ils achètent des aliments labellisés associés à des exigences supplémentaires en matière de bien-être animal. Ainsi, c'est de tout un chacun que dépendrait le développement du bien-être animal, tout en couvrant les coûts des producteurs. Tout le reste n'est ni durable ni honnête.

---

## 6.12 Où en sommes-nous en 2030 ?

Les constats et l'évolution en présence présentés au chapitre 5 révèlent un tableau mitigé. D'une part, ils confirment l'hypothèse selon laquelle les efforts, les stratégies et les progrès de la Suisse en matière de protection et de bien-être des animaux ont porté leurs fruits et nous permettront de conserver notre avance sur les pays de provenance des importations de viande en Suisse à l'horizon 2030. D'autre part, les efforts déployés à l'étranger pour répondre rapidement au défi qui consiste à mettre en œuvre de nouvelles normes en matière de bien-être et de protection des animaux pour répondre aux demandes de plus en plus critiques des consommateurs sont également payants. Et l'exemple du label allemand «Für Mehr Tierschutz» illustre bien cette avancée.

Il n'y a pas lieu de supposer que la Suisse sera dépassée par l'un des pays de provenance des importations de viande en ce qui concerne sa loi détaillée sur la protection des animaux et ses programmes de promotion du bien-être animal soutenus par l'état, lesquels sont en place de longue date. Toutefois, l'écart de la Suisse, ou plutôt l'avance importante qu'elle a accumulée jusqu'à présent, ira en diminuant. D'une part, parce que, suite à la dernière révision de la législation sur la protection des animaux et son entrée en vigueur en 2008 et depuis l'expiration de la période transitoire des ordonnances correspondantes en 2018, aucun nouvel ajustement n'a été vraiment envisagé. D'autre part, parce que la plupart des États membres de l'Union européenne travaillent également sur leurs propositions législatives en vue d'un élevage respectueux des animaux et tiennent de plus en plus compte du bien-être animal de manière générale. Cette évolution est positive et bienvenue de tous côtés. Néanmoins, la Suisse devra également poursuivre son développement dans le sens d'une amélioration du bien-être animal dans l'élevage au cours des douze prochaines années. Les listes de mesures indiquées par la PSA et l'OSAV offrent à elles seules une marge de discussion et d'action suffisante à cet égard.

Les grandes inconnues relèvent des futurs accords de libre-échange, y compris entre la Suisse et le Mercosur, de certains objets de votation à venir, du développement général de la politique agricole 22+ et du comportement futur des consommateurs à l'égard des aliments suisses produits dans le respect du bien-être animal, concurrencés par des produits importés à bas prix. Ce qui est certain, en revanche, c'est que le tourisme d'achat à l'étranger se poursuit et que les consommateurs attendent de plus en plus des détaillants, des importateurs et des restaurateurs qu'ils assument leur responsabilité dans le choix de l'origine des produits qu'ils offrent, conformément à des modes de production respectueux des animaux et de l'environnement, tout en offrant des prix avantageux.

---

## 7 Liste des sources et liens

AGRIDEA (2013) Labelprogramme in der Tierhaltung: Edition 2013. AGRIDEA

BauernZeitung (2018a) Swissaid: Kein Mercosur-Freihandel mit Hormon-Fleisch; 4.5.2018. Disponible en ligne sous: <https://www.bauernzeitung.ch/news-archiv/2018/swissaid-kein-mercotur-freihandel-mit-hormon-fleisch>

BauernZeitung (2018b) Doch kein Hormonfleisch aus Südamerika?; 10.5.2018. Disponible en ligne sous: <https://www.bauernzeitung.ch/news-archiv/2018/doch-kein-hormonfleisch-aus-suedamerika>

Betz Heidrun (2016) Tierschutz und Tierhaltung 8: Entwicklungen & Trends 2016. Der Druck nimmt zu – Politik und Wirtschaft weichen (noch) aus. Deutscher Tierschutzbund e.V. Bonn.

BLV (2017) Tierschutzstrategie 2017. Bundesamt für Lebensmittelsicherheit und Veterinärwesen BLV

BMEL (2017a) Nutztierhaltungsstrategie: Zukunftsfähige Tierhaltung in Deutschland. Bundesministerium für Ernährung und Landwirtschaft (DE). Disponible en ligne sous: <https://www.bmel.de/SharedDocs/Downloads/Broschueren/Nutztierhaltungsstrategie.html;nn=374454>

BMEL (2017b) Schritte zu mehr Tierwohl: Staatliches Tierwohllabel Mehr Tierwohl. Bundesministerium für Ernährung und Landwirtschaft BEMEL (DE). Disponible en ligne sous: [http://www.bmel.de/SharedDocs/Downloads/Broschueren/Tierwohl\\_MuD.pdf?\\_\\_blob=publicationFile](http://www.bmel.de/SharedDocs/Downloads/Broschueren/Tierwohl_MuD.pdf?__blob=publicationFile)

Coop (2017) Tierwohl Report 2017 – Coop Schweiz, Juli 2017. Disponible en ligne sous: [https://www.coop.ch/content/dam/act/themen/hauptthemen/tierwohl/Coop\\_Tierwohrrapport2017\\_d.pdf](https://www.coop.ch/content/dam/act/themen/hauptthemen/tierwohl/Coop_Tierwohrrapport2017_d.pdf)

Deimel I., Franz A., Frentrup M., Meyer M., Spiller A., Theuvsen L. (2010) Perspektiven für ein Europäisches Tierschutzlabel. Georg-August-Universität Göttingen, 2010

DLG-Mitteilungen (2018) Schweiz: Auch nicht alles Gold; DLG-Mitteilungen7/2018

Dudda E. (2015a) Tierwohl zwischen Preis und Gewissen. Landwirtschaftlicher Informationsdienst.

Dudda E. (2015b) Kontrolle: Grosse Unterschiede zwischen EU und der Schweiz. Schweizer Bauer. Disponible en ligne sous: <https://www.schweizerbauer.ch/politik/wirtschaft/agrarwirtschaft/kontrolle-grosse-unterschiede-zwischen-eu-und-der-schweiz-25272.html>

Dudda E. (2018) Tierwohl zwischen Gesellschaft und Politik. LID-Dossier Nr. 489 (2018). Disponible en ligne sous: [https://www.lid.ch/fileadmin/lid/infoservices/Dossier/2018/489/Dossier\\_Tierwohl\\_PDF.pdf](https://www.lid.ch/fileadmin/lid/infoservices/Dossier/2018/489/Dossier_Tierwohl_PDF.pdf)

European Commission (2017) Study on the Impact of Animal Welfare International Activities. Final Report; Volume 1 – Main Text

Heise H. (2016) Tierwohl in der Nutztierhaltung: Eine Stakeholder-Analyse. Dissertation, Göttingen

Heise H; Pirsich W.; Theuvsen L. (2016) Kriterienbasierte Bewertung ausgewählter europäischer Tierwohl-Labels. Berichte über Landwirtschaft – Zeitschrift für Agrarpolitik und Landwirtschaft

Huber H. (2011) Freihandel und Tierschutz: ein Vergleich Schweiz-EU. Schweizer Tierschutz STS. Disponible en ligne sous: <http://www.tierschutz.com/publikationen/nutztiere/docs/freihandel.html>

Huber H. (2013) Tierschutz im Lebensmittelhandel. Schweizer Tierschutz STS. Disponible en ligne sous: [http://www.tierschutz.com/nutztiere/rating/report\\_lebensmittelhandel.html](http://www.tierschutz.com/nutztiere/rating/report_lebensmittelhandel.html)

Huber H. (2016) Tierwohl im Detailhandel 2015/2016. Schweizer Tierschutz STS. Disponible en ligne sous: [http://www.esenmitherz.ch/detailhandel2016/docs/pdf/tierwohl\\_detailhandel2016.pdf](http://www.esenmitherz.ch/detailhandel2016/docs/pdf/tierwohl_detailhandel2016.pdf)

Huber H. (2017) Tierschutz hört an der Grenze nicht auf. Internationale Nutztierstandards. Schweizer Tierschutz STS. Disponible en ligne sous: [http://www.tierschutz.com/publikationen/nutztiere/infothek/div/broschuere\\_tierschutz\\_grenze.pdf](http://www.tierschutz.com/publikationen/nutztiere/infothek/div/broschuere_tierschutz_grenze.pdf)

Huber H. (2018) Freihandelsabkommen Schweiz-Mercosur. Bewertung aus Sicht des Tierschutzes. Schweizer Tierschutz STS. Disponible en ligne sous: [http://www.tierschutz.com/aktuell/docs/pdf/broschuere\\_mercosur.pdf](http://www.tierschutz.com/aktuell/docs/pdf/broschuere_mercosur.pdf)

Lichter J. & Kleibrink J. Geflügelwirtschaft weltweit – Deutschland im internationalen Vergleich. Eine Analyse der Erzeugungsstandards. Handelsblatt Research Institute.

OFAG (2017) Rapport agricole 2017. Disponible en ligne sous: <https://www.agrarbericht.ch/fr>

OFAG (2018) Stratégie de sélection animale à l'horizon 2030. Office fédéral de l'agriculture OFAG. Disponible en ligne sous : <https://www.blw.admin.ch/blw/fr/home/services/medienmitteilungen.msg-id-70881.html>

OSAV (2017) ARCH-Vet-Bericht 2016. Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires

---

OSAV (2018) Tierschutzbericht 2017. Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires. Disponible en ligne sous : <https://www.blv.admin.ch/blv/de/home/tiere/tierschutz.html>

PAQ – Produits Alimentaires de Qualité – Le Label Rouge (2017); Disponible en ligne sous: <https://www.paq.fr/produits/finiere-carnee/>

Proviande (2016) Fakten zur Tierhaltung in der Schweiz und im Ausland. Disponible en ligne sous: <https://www.proviande.ch/de/dienstleistungen-statistik/statistik/publikationen.html>

Proviande (2018). Der Fleischmarkt im Überblick 2017.

Pusch, WWF, Helvetas, SKS, FRC, ACSI (2015) Bewertung der Lebensmittel-Labels 2015 - Hintergrundbericht

SBV (2017). Fairer Handel – in der Schweiz und weltweit. Union suisse des paysans

SBV (2018). Monitoring der Agrarpolitik 2014-2017. Union suisse des paysans

Schweizerische Eidgenossenschaft (2015) Strategie Antibiotikaresistenzen Schweiz StAR. Disponible en ligne sous: <https://www.blv.admin.ch/blv/de/home/tiere/tierarzneimittel/antibiotika/nationale-strategie-antibiotikaresistenzen--star--.html>

STV (2014) Schweizer Tourismus in Zahlen 2013. Bern: Fédération suisse du tourisme FST

STS (2018) Nutztierschutz zwischen Markt und Politik: Referate der 19. Nutztiertagung, Juni 2018

Schmid O & Kilchberger R (2010) Overview of animal welfare standard and initiatives in selected EU and third countries. EconWelfare project final report. Research Institute of Organic, Agriculture (FiBL).

WeLT (2018) Antibiotika-Einsatz in Viehzucht steigt weltweit stark – WELT; Disponible en ligne sous: <https://www.welt.de/wissenschaft/article138671830/Antibiotika-Einsatz-in-Viehzucht-steigt-weltweit.html>

### **Littérature complémentaire**

Baur P. & Nitsch H. (2013) Umwelt- und Tierschutz in der Landwirtschaft: Ein Vergleich der Schweiz mit ausgewählten europäischen Ländern unter besonderer Berücksichtigung des Vollzugs Schlussbericht. Agrofutura.

Chemnitz C. Et al. (2018) Fleischatlas 2018. Daten und Fakten über Tiere als Nahrungsmittel. Heinrich Böll Stiftung.

Frei S. (2017a) Schweizer Poulets haben Vorsprung. UFA Revue 7-8 (2017): pp. 58-59.

Frei S. (2017b) Mehr Tierwohl dank klaren Regeln. UFA Revue 9 (2017): pp. 62-63.

Frei S. (2017c) Ohne Kastenstände und kupierte Schwänze. UFA Revue 11 (2017): pp. 52-53

Frei S. (2017d) Schweizer Schweine haben Schwein. UFA Revue 12 (2017): pp. 58-59

Huber H. (2010) Tierschutz und Landwirtschaft: Tierwohl geht uns alle an. Schweizer Tierschutz STS

Van Horne, P.L.M. (2017) Competitiveness of the EU poultry meat sector, base year 2015; International comparison of production costs. Wageningen, Wageningen Economic Research, Report 2017

---

## **8 Annexe**

- I. Tableaux récapitulatifs des importations de viande**
- II. Tableaux récapitulatifs de la législation relative au bien-être des animaux (allemand, sur demande)**

## **Annexe I**

### **Tableaux des importations de viande et pays d'origine**

Les pays d'importation sont listés dans les tableaux suivants pour chaque catégorie de viande. Les quantités indiquées correspondent à la viande et aux abats comestibles et sont exprimées en tonnes nettes. Les données sont issues de Proviande pour l'année 2017.

Tableau I: Import bœuf – quantité et façon, tous les pays

Pays	Viande bovine <sup>1</sup>	Viande non désossée	Viande désossée	Carcasses <sup>2</sup>	Foies	Langues	Autres abats comestibles	Total
<b>Allemagne</b>	18,3	3,7	515	7 814	62,4	37,4	1156,2	<b>9 607</b>
<b>Autriche</b>	0,3	2,4	310,1	4 775,9				<b>5 088,6</b>
<b>Irlande</b>	1,5	34,1	3 078,5				0,2	<b>3 114,4</b>
<b>Paraguay</b>	1,5		1 384					<b>1 385,5</b>
<b>Uruguay</b>		0,1	1 342,5					<b>1 342,6</b>
<b>France</b>	23,1	36,7	170	305,4	38,5	0,1	490,1	<b>1 063,9</b>
<b>Italie</b>	488,9	20,9	35,8	126,2			299,3	<b>971</b>
<b>Australie</b>		1,5	921,5					<b>923</b>
<b>Royaume-Uni</b>	0,4	8,5	463,3				0,4	<b>472,6</b>
<b>Brésil</b>			470,9					<b>470,9</b>
<b>États-Unis</b>		28,4	436,5				0,1	<b>465</b>
<b>Argentine</b>			435,8		0,2			<b>436</b>
<b>Pays-Bas</b>	0,1	1	19,5		48,5	4,8	351,5	<b>425,3</b>
<b>Pologne</b>	4,2	17,1	213,4	168,6				<b>403,3</b>
<b>Espagne</b>	5,4	10,3	5,4	18,5			145,1	<b>184,7</b>

<sup>1</sup> Viande salée ou en saumure, séchée, fumée

<sup>2</sup> Carcasses ou demi-carcasses

<b>Pays</b>	<b>Viande bovine</b>	<b>Viande non désossée</b>	<b>Viande désossée</b>	<b>Carcasses<sup>3</sup></b>	<b>Foies</b>	<b>Langues</b>	<b>Autres abats comestibles</b>	<b>Total</b>
<b>Roumanie</b>		10,5		153,2				<b>163,7</b>
<b>Belgique</b>		7,8	7,7	18,7	6,1	0,1	65,6	<b>106,1</b>
<b>Canada</b>		7	67,7					<b>74,7</b>
<b>Hongrie</b>		33,8	0,1					<b>33,9</b>
<b>Lituanie</b>	0,2		33					<b>33,2</b>
<b>Danemark</b>		3,6	11,4				5,8	<b>20,8</b>
<b>Estonie</b>			16,2					<b>16,2</b>
<b>Slovaquie</b>			3,1	4,8				<b>7,8</b>
<b>Namibie</b>			6,6					<b>6,6</b>
<b>Nouvelle Zélande</b>			3,5				0,8	<b>4,4</b>
<b>Japon</b>			3					<b>3</b>
<b>Chili</b>			2,6					<b>2,6</b>
<b>Portugal</b>			0,2	2,3				<b>2,5</b>
<b>Égypte</b>			0,2					<b>0,2</b>
<b>Total</b>	<b>543,8</b>	<b>227,3</b>	<b>9 957,6</b>	<b>13 387,5</b>	<b>155,8</b>	<b>42,4</b>	<b>2515.1</b>	<b>26 829,6</b>

---

<sup>3</sup> Carcasses ou demi-carcasses

*Tableau II: Import veau – quantité et façon, tous les pays*

<b>Pays</b>	<b>Viande non désossée</b>	<b>Viande désossée</b>	<b>Carcasses<sup>4</sup></b>	<b>Total</b>
<b>Pays-Bas</b>	194,3	89,8	1,5	<b>285,6</b>
<b>France</b>	78,7	74,6	1,5	<b>154,9</b>
<b>Italie</b>	86,9	7,6	12,6	<b>107</b>
<b>Belgique</b>	19,8	19,2	7,2	<b>46,3</b>
<b>Allemagne</b>	27,4	12,6	4	<b>44,1</b>
<b>Autriche</b>		0,5		<b>0.5</b>
<b>Portugal</b>			0,4	<b>0,4</b>
<b>Royaume-Uni</b>	0,2			<b>0,2</b>
<b>Total</b>	<b>407,4</b>	<b>204,4</b>	<b>27,2</b>	<b>639</b>

---

<sup>4</sup> Carcasses ou demi-carcasses

Tableau III: Import porc – quantité et façon, tous les pays

Pays	Poitrines <sup>5, 6</sup>	Carrés et leurs parties	Viande porcine, salée <sup>6</sup>	Viande porcine, fraîche <sup>7</sup>	Autres abats comestibles	Foies	Jambons, épaules <sup>7, 8</sup>	Jambons, épaules, salés <sup>6, 8</sup>	Lard <sup>9</sup>	Carcasses <sup>10</sup>	Total
<b>Allemagne</b>	4,2	4,3	559,9	481,2	4 516,9	1 353,6	0,9	6,4	1,8	69,9	<b>6 999,1</b>
<b>Pays-Bas</b>	4,8		2		2 756	576,2					<b>3 339</b>
<b>Espagne</b>	0,9	28,6	368,5	20,3	1 362,7	250,2	2,3	56,7		3,3	<b>2 093,4</b>
<b>Italie</b>	8,5	0,4	1 551,1	13,6	402,7	61,6	0,1	27,3	14,6	2,1	<b>2 082</b>
<b>Autriche</b>	5,1		82,7	443,8	2,4			0,7	0,3		<b>535,1</b>
<b>France</b>	0,6	1,4	40,7	96,8	305,3		0,1	8,3	0,8	14	<b>467,9</b>
<b>Portugal</b>	3,1	0,6	30,8	70,9	4,9		3	1,2	0,7	116,6	<b>231,8</b>
<b>Belgique</b>					95,1					0,1	<b>95,2</b>
<b>Fédération de Russie</b>				9					10,5		<b>19,4</b>
<b>Croatie</b>	1,1		3,3								<b>4,4</b>
<b>Émirats arabes unis</b>				1,8							<b>1,8</b>
<b>Pologne</b>			1,4								<b>1,5</b>
<b>Hongrie</b>		1,2									<b>1,2</b>

<sup>5</sup> Entrelardées

<sup>6</sup> Salée ou en saumure, séchée, fumée

<sup>7</sup> Fraîche ou réfrigérée

<sup>8</sup> Non-désossée

<sup>9</sup> Lard sans parties maigres, graisses de porc non fondues ni autrement extraites, frais, réfrigérés, congelés, salés ou en saumure, séchés ou fumés

<sup>10</sup> Carcasses ou demi-carcasses

<b>Pays</b>	<b>Poitrines 11,12</b>	<b>Carrés et leurs par- ties</b>	<b>Viande por- cine, salée<sup>12</sup></b>	<b>Viande por- cine, fraîche<sup>13</sup></b>	<b>Autres abats co- mestibles</b>	<b>Foies</b>	<b>Jambons, épaules<sup>13,14</sup></b>	<b>Jambons, épaules, salés<sup>12,14</sup></b>	<b>Lard <sup>15</sup></b>	<b>Carcasses<sup>16</sup></b>	<b>Total</b>
<b>Roumanie</b>			0,1	0,4							<b>0,5</b>
<b>Slovénie</b>			0,4								<b>0,4</b>
<b>Grèce</b>			0,3								<b>0,3</b>
<b>Japon</b>			0,1								<b>0,1</b>
<b>Royaume-Uni</b>			0,1								<b>0,1</b>
<b>Slovaquie</b>									0,1		<b>0,1</b>
<b>Total</b>	<b>28,3</b>	<b>36,5</b>	<b>2 641,3</b>	<b>1 137,9</b>	<b>9 446</b>	<b>2 241,7</b>	<b>6,5</b>	<b>100,6</b>	<b>28,8</b>	<b>206,1</b>	<b>15 873,5</b>

<sup>11</sup> Entrelardées

<sup>12</sup> Salée ou en saumure, séchée, fumée

<sup>13</sup> Fraîche ou réfrigérée

<sup>14</sup> Non-désossée

<sup>15</sup> Lard sans parties maigres, graisses de porc non fondues ni autrement extraites, frais, réfrigérés, congelés, salés ou en saumure, séchés ou fumés

<sup>16</sup> Carcasses ou demi-carcasses

Tableau IV: Import volaille – quantité et façon, tous les pays

Pays	Poitrines, fraîches ou réfrigérées	Poitrines, congelées	Animaux entiers, frais <sup>17</sup>	Animaux entiers, congelés	Viande et abats comestibles <sup>18</sup>	Morceaux et abats comestibles <sup>19</sup>	Foie gras	Lard	Total
<b>Brésil</b>		15 314,1		25		2 458,7			<b>17 797,8</b>
<b>Allemagne</b>	3 431	524,3	271,2	408,6	6,6	2 998	0,7	0,9	<b>7 641,1</b>
<b>France</b>	3 331,7	285,5	798,2	70,1	109,1	1 437,2	199,6		<b>6 231,5</b>
<b>Hongrie</b>	4160,6	537,4	41,3	79,2	0,8	546,3	16,6	4,1	<b>5 386,2</b>
<b>Pays-Bas</b>	8,8	121,4	3,4	114,6	45	2 782			<b>3 075,3</b>
<b>Slovénie</b>	1 505,2	8			1,1	23			<b>1 537,3</b>
<b>Autriche</b>	1 162,5	10		4,7		108,1			<b>1 285,2</b>
<b>Pologne</b>	64,5	533,2	0,1	10,8		133,4			<b>742</b>
<b>Italie</b>	336,2	25,9	23,1	12	0,4	42,9			<b>440,5</b>
<b>Thaïlande</b>		253,6		9,5		8			<b>271,1</b>
<b>Argentine</b>		209							<b>209</b>
<b>Danemark</b>		100,6				56,6			<b>157,2</b>
<b>Ukraine</b>		141,1							<b>141,1</b>
<b>Espagne</b>	15					114,8			<b>129,9</b>
<b>Portugal</b>	1	0,3	0,2	46		61,9			<b>109,5</b>

<sup>17</sup> Frais ou réfrigérés

<sup>18</sup> Non découpés en morceaux, salés ou en saumure, séchés, fumés

<sup>19</sup> Y compris foies

<b>Pays</b>	<b>Poitrines, fraîches ou réfrigérées</b>	<b>Poitrines, congelées</b>	<b>Animaux entiers, frais<sup>20</sup></b>	<b>Animaux entiers, congelés</b>	<b>Viande et abats comestibles<sup>21</sup></b>	<b>Morceaux et abats comestibles<sup>22</sup></b>	<b>Foie gras</b>	<b>Lard</b>	<b>Total</b>
<b>République Tchèque</b>	34,6		1						<b>35,6</b>
<b>Royaume-Uni</b>		13		10,3					<b>23,3</b>
<b>Belgique</b>		2,4		4,8		4,8	3,8		<b>15,8</b>
<b>Bulgarie</b>							14,9		<b>14,9</b>
<b>Kosovo</b>				14,6					<b>14,6</b>
<b>Grèce</b>						0,7			<b>0,7</b>
<b>Total</b>	<b>14 051,1</b>	<b>18 079,6</b>	<b>1 138,6</b>	<b>810,1</b>	<b>163</b>	<b>10 776,5</b>	<b>235,7</b>	<b>5</b>	<b>45 259,6</b>

<sup>20</sup> Frais ou réfrigérés

<sup>21</sup> Non découpés en morceaux, salés ou en saumure, séchés, fumés

<sup>22</sup> Y compris foies

Tableau V: Import poulet – quantité et façon, tous les pays

Pays	Poitrines, fraîches ou réfrigérées	Poitrines, congelées	Poulets entiers, frais ou réfrigérés	Poulets entiers, congelés	Viande et abats comestibles <sup>23</sup>	Morceaux et abats comestibles <sup>24</sup>	Total
<b>Brésil</b>		13 649,7		25		2 092,9	<b>15 767,6</b>
<b>Allemagne</b>	2835,4	267,6	266,9	23,4	3,5	1 860,1	<b>5 257</b>
<b>France</b>	1 972,4	190,7	590,4	28,9	41,3	556,6	<b>3 380,4</b>
<b>Hongrie</b>	2 812,3	209,5		0,8	0,8	70,1	<b>3 093,4</b>
<b>Pays-Bas</b>	8,8	121,4		12,6	45	2 274,9	<b>2 462,7</b>
<b>Slovénie</b>	1 502,2	8			0,7	23	<b>1 533,9</b>
<b>Pologne</b>	8,2	430,1		8		89,2	<b>535,6</b>
<b>Autriche</b>	454,4	8,5				1,1	<b>464</b>
<b>Thaïlande</b>		253,6					<b>253,6</b>
<b>Argentine</b>		209					<b>209</b>
<b>Italie</b>	100,6	25,6	19,7	12		36,1	<b>194</b>
<b>Danemark</b>		100,6				56,6	<b>157,2</b>
<b>Ukraine</b>		141,1					<b>141,1</b>
<b>Portugal</b>	0,2	0,3	0,2	45,8		61,6	<b>108,2</b>
<b>Espagne</b>	15					43,5	<b>58,6</b>

<sup>23</sup> Non découpés en morceaux, salés ou en saumure, séchés, fumés

<sup>24</sup> Y compris foies

<b>Pays</b>	<b>Poitrines, fraîches ou réfrigérées</b>	<b>Poitrines, congelées</b>	<b>Poulets entiers, frais ou réfrigérés</b>	<b>Poulets entiers, congelés</b>	<b>Viande et abats comestibles<sup>25</sup></b>	<b>Morceaux et abats comestibles <sup>26</sup></b>	<b>Total</b>
<b>République Tchèque</b>	20,5						<b>20,5</b>
<b>Royaume-Uni</b>		13					<b>13</b>
<b>Belgique</b>		2,4		4,8		4,7	<b>11,9</b>
<b>Kosovo</b>				3,6			<b>3,6</b>
<b>Grèce</b>						0,7	<b>0,7</b>
<b>Total</b>	<b>9 730,3</b>	<b>15 631,1</b>	<b>877,2</b>	<b>164,9</b>	<b>91,2</b>	<b>7 171,2</b>	<b>33 666</b>

<sup>25</sup> Non découpés en morceaux, salés ou en saumure, séchés, fumés

<sup>26</sup> Y compris foies

Tableau VI: Import dinde – quantité et façon, tous les pays

Pays	Poitrines, fraîches ou réfrigérées	Poitrines, congelées	Dindes entières, fraîches <sup>27</sup>	Dindes entières, congelées	Viande et abats comestibles <sup>28</sup>	Morceaux et abats comestibles <sup>29</sup>	Total
<b>Hongrie</b>	1 304,1	327,9	33	29,3		405	<b>2 099,3</b>
<b>Bésil</b>		1 664,4				365,7	<b>2 030,1</b>
<b>Allemagne</b>	593,9	256,7	3,9			817	<b>1 671,6</b>
<b>France</b>	717,8	94,7	112,4	23,3	0,1	698,2	<b>1 646,4</b>
<b>Autriche</b>	708	1,4				107	<b>816,4</b>
<b>Pays-Bas</b>						422,6	<b>422,6</b>
<b>Italie</b>	235	0,3	1,6		0,2	6,8	<b>243,9</b>
<b>Pologne</b>	56,3	103	0,1			33,5	<b>192,9</b>
<b>Espagne</b>						71,3	<b>71,3</b>
<b>République Tchèque</b>	14,1		1				<b>15,1</b>
<b>Kosovo</b>				11			<b>11</b>
<b>Slovénie</b>	3				0,4		<b>3,4</b>
<b>Portugal</b>	0,6			0,2		0,3	<b>1,1</b>
<b>Royaume-Uni</b>				0,5			<b>0,5</b>
<b>Belgique</b>						0,1	<b>0,1</b>
<b>Total</b>	<b>3 632,8</b>	<b>2 448,5</b>	<b>152</b>	<b>64,3</b>	<b>0,7</b>	<b>2 927,5</b>	<b>9 225,7</b>

<sup>27</sup> Ou réfrigérées

<sup>28</sup> Non découpés en morceaux, salés ou en saumure, séchés, fumés

<sup>29</sup> Y compris foies

Tableau VII: Import canard – quantité et façon, tous les pays

Pays	Poitrines, fraîches ou réfrigérées	Canards entiers, frais ou réfrigérés	Morceaux et abats comestibles <sup>30</sup>	Foie gras, frais ou réfrigéré	Total
France	516,6	53,5	181,8	195,6	<b>947,6</b>
Allemagne	1,5	385,5	290,8	0,4	<b>678</b>
Pays-Bas		105,4	84,5		<b>190</b>
Hongrie	43,6	37,1	65,6	11,5	<b>157,8</b>
Thaïlande		9,5	8,3		<b>17,5</b>
Bulgarie				15	<b>15</b>
Royaume-Uni		9,8			<b>9,8</b>
Pologne			9		<b>9</b>
Autriche		4,7			<b>4,7</b>
Belgique				3,8	<b>3,8</b>
Italie	0,1	0,4	0,1		<b>0,5</b>
Portugal	0,2				<b>0,2</b>
<b>Total</b>	<b>561,9</b>	<b>605,8</b>	<b>639,8</b>	<b>226,3</b>	<b>2 033,8</b>

---

<sup>30</sup> Frais ou réfrigérés

Tableau VIII: Import oie – quantité et façon, tous les pays

Pays	Poitrines, fraîches ou réfrigérées	Oies entières, fraîches ou réfrigérées	Oies entières, congelées	Foie gras	Morceaux et abats comestibles <sup>31</sup>	Total
Hongrie	0,6	1,5	18,8	5,1	5,6	<b>31,6</b>
Allemagne		0,2		0,3	30,1	<b>30,5</b>
France	0,1	11,7		4	0,6	<b>16,4</b>
Pologne			2,8		1,7	<b>4,5</b>
Italie		0,2				<b>0,2</b>
<b>Total</b>	<b>0,8</b>	<b>13,5</b>	<b>21,6</b>	<b>9,4</b>	<b>38</b>	<b>83,2</b>

Tableau IX: Import pintade – quantité et façon, tous les pays

Pays	Poitrines, fraîches ou réfrigérées	Pintades entières, fraîches <sup>32</sup>	Pintades entières, congelées	Morceaux et abats comestibles <sup>31</sup>	Total
France	124,8	41	7,1	42,3	<b>215,2</b>
Allemagne	0,1			3,1	<b>3,2</b>
Italie	0,5	1,3		0,1	<b>1,9</b>
<b>Total</b>	<b>125,3</b>	<b>42,3</b>	<b>7,1</b>	<b>45,5</b>	<b>220,3</b>

<sup>31</sup> Frais, réfrigérés ou congelés

<sup>32</sup> Ou Réfrigérées

Tableau X: Import mouton – quantité et façon, tous les pays

<b>Pays</b>	<b>Viande non désossée<sup>33</sup></b>	<b>Viande désossée<sup>33</sup></b>	<b>Carcasses<sup>34</sup></b>	<b>Total</b>
Nouvelle Zélande	650.8	1'524.7		<b>2 175.5</b>
Australie	433.3	1'597		<b>2 030.3</b>
Irlande	372.9	573.1	14.1	<b>960</b>
Royaume-Uni	264.5	284.2	139.7	<b>688.4</b>
France	40	12.0	186.5	<b>238.4</b>
Hongrie	0.1		81.1	<b>81.2</b>
Pays-Bas	25.9	48.2		<b>74</b>
Allemagne	0.5	24.0	18.1	<b>42.6</b>
Chili	16.1	6.8		<b>22.9</b>
Belgique	5.4		13.9	<b>19.3</b>
Espagne	0.2	11.0	4	<b>15.2</b>
Italie	1.1	8.4	3.3	<b>12.8</b>
Niger		7.2		<b>7.2</b>
Mazedonie			6.3	<b>6.3</b>
Roumanie		0.9		<b>0.9</b>
Autriche	0.1	0.1		<b>0.2</b>
Uruguay		0.1		<b>0.1</b>
Portugal			0.1	<b>0.1</b>
<b>Total</b>	<b>1 810.8</b>	<b>4 097.5</b>	<b>467.1</b>	<b>6 375.49</b>

<sup>33</sup> Fraîche, réfrigérée ou congelée

<sup>34</sup> Ou demi-carcasses

*Tableau XI: Import viande caprine – quantité et façon, tous les pays*

<b>Pays</b>	<b>Viande caprine<sup>35</sup></b>
France	213
Pays-Bas	9,6
Nouvelle Zélande	9
Espagne	3,3
Portugal	0,9
Allemagne	0,9
Hongrie	0,7
<b>Total</b>	<b>237,4</b>

*Tableau XII: Import lapin – quantité et façon, tous les pays*

<b>Pays</b>	<b>Viande et abats comestibles<sup>36</sup></b>
Hongrie	838,9
France	167,6
Italie	50,5
Belgique	31,7
République Tchèque	8,7
Argentine	6,9
Chine	4,9
Espagne	3,6
Pologne	3,5
Portugal	2,9
Autriche	2,3
Slovénie	2,1
Allemagne	1,1
Uruguay	0,6
Pays-Bas	0,5
<b>Total</b>	<b>1 125,9</b>

<sup>35</sup> Fraiche, réfrigérée ou congelée

<sup>36</sup> Viande de lapins ou de lièvres, fraiche, réfrigérée ou congelée

*Tableau XIII: Import viande chevaline – quantité et façon, tous les pays*

<b>Pays</b>	<b>Viande des espèces chevaline, asine ou mulassière</b>
Argentine	530,4
Canada	499,6
Belgique	484,8
Espagne	387,8
France	263,9
Italie	174,7
Australie	147,2
Uruguay	102,1
Irlande	100,3
Islande	59,1
États-Unis	20,3
Bulgarie	4,8
Allemagne	2,4
Autriche	1,2
Pologne	0,5
Iran	0,3
Pays-Bas	0,3
Portugal	0,1
<b>Total</b>	<b>2 779,9</b>

*Tableau XIV: Import gibier – quantité et façon, tous les pays*

<b>Pays</b>	<b>Viande et abats comestibles<sup>37</sup></b>
Autriche	873,7
Nouvelle Zélande	610,7
Slovénie	474,3
Afrique du Sud	329,9
Allemagne	308,5
République Tchèque	247,6
France	181
Pays-Bas	167,9
Espagne	121,2
Belgique	84,7
Pologne	55,7
Australie	51,6
Hongrie	22,7
Italie	18,1
Royaume-Uni	17,9
Portugal	2,3
Suède	1,3
Canada	0,1
<b>Total</b>	<b>3 569,2</b>

---

<sup>37</sup> Frais, réfrigérés ou congelés (à l'exception des lièvres et sangliers)

Tableau XV: Import sanglier – quantité et façon, tous les pays

Pays	Poitrines et leurs parties <sup>38,39</sup>	Viande, fraîche ou réfrigérée <sup>41</sup>	Viande, congelée <sup>41</sup>	Viande, salée <sup>39, 41</sup>	Abats comestibles <sup>40</sup>	Jambons ou épaules, congelés <sup>41</sup>	Jambons ou épaules, salés <sup>39, 41</sup>	Carcasses ou demi-carcasses <sup>41</sup>	Total
Autriche		22,3	32,9	12,5		3		0,1	<b>70,8</b>
Allemagne		4,2	60,6	0,2			0,1	0,7	<b>65,9</b>
Slovénie		27,7	34,8			0,4			<b>62,9</b>
République Tchèque		2,3	36,1						<b>38,4</b>
Espagne		13,7	21,9		0,5	0,5			<b>36,7</b>
France			24,6			0,1		3,5	<b>28,2</b>
Hongrie		0,2	8			3,6			<b>11,8</b>
Pays-Bas			5,2	0,8					<b>6</b>
Italie	0,3	0,1	0,1	4,1			0,7		<b>5,3</b>
Pologne			4,4						<b>4,4</b>
Portugal			1,8						<b>1,8</b>
Danemark					1,1				<b>1,1</b>
<b>Total</b>	<b>0,3</b>	<b>70,4</b>	<b>230,6</b>	<b>17,7</b>	<b>1,6</b>	<b>6,9</b>	<b>0,9</b>	<b>3,6</b>	<b>333,5</b>

<sup>38</sup> Entrelardées

<sup>39</sup> Salées ou en saumure, séchées, fumées

<sup>40</sup> Congelés

<sup>41</sup> Non désossée